

# rapport annuel de développement durable 2020

politiques déployées en 2019



° t-ku@o-U-Vu'

o

k°))

@

)

k°))

)

)

k°))

o

h

U

# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>5</b>
Le Rapport « développement durable », un outil au service des élus .....	5
Clefs de lecture de l'analyse de la contribution des politiques aux ODD .....	9
<b>CONTRIBUTION DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES AUX 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>13</b>
<b>SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES AUX ODD .....</b>	<b>16</b>
<b>BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT .....</b>	<b>22</b>
FINANCES DÉPARTEMENTALES : UNE RECONSTITUTION DES MARGES DE MANŒUVRE MALGRÉ UN CONTEXTE CONTRAINT .....	24
LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES .....	25
L'égalité des droits au travail.....	25
Une politique formation adaptée aux besoins des agents.....	28
Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement.....	29
RÉDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT ET L'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	32
Une relation à l'utilisateur en cours de modernisation.....	32
Un patrimoine bâti progressivement moins énergivore, plus sain et moins vulnérable au changement climatique.....	32
Des déplacements des agents encore fortement dépendants des énergies fossiles .....	35
Politique de prévention et valorisation des déchets issus des activités du Département .....	37
La commande publique, levier majeur pour des marchés responsables .....	41
L'optimisation des politiques départementales par le contrôle de gestion et la mobilisation des fonds européens .....	43
<b>BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES CONDUITES EN DIRECTION DES TERRITOIRES .....</b>	<b>44</b>
1,4 MILLION DE SEINE-ET-MARNAIS : UN CAPITAL HUMAIN À FAIRE FRUCTIFIER .....	45
Le Département, chef de file de l'action sociale, des solidarités et de l'autonomie .....	45

Une politique de cohésion sociale orientée sur la lutte contre la pauvreté des familles et les jeunes en grandes difficultés.....	47
La prévention des risques maternels et infantiles et l'accueil généralisé et de qualité pour les jeunes enfants : un enjeu d'avenir .....	48
La politique d'aide sociale à l'enfance accompagnant près de 6 800 enfants .....	50
Une politique en faveur du bien vivre pour les personnes âgées et en situation de handicap.....	51
La politique du « Juste Droit », un accompagnement vers le retour à l'emploi .....	53
LE CADRE DE VIE : UN FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ DE LA SEINE-ET-MARNE .....	55
Une politique contractuelle et le GIP ID77 pour atténuer les disparités territoriales .....	55
Le Département, acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne.....	57
Une politique pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et vernaculaire de la Seine-et-Marne .....	59
Le plan départemental de l'eau : une politique concertée et installée pour une gestion qualitative et quantitative de l'eau .....	62
Des actions de prévention et de sensibilisation contre les dépôts sauvages .....	64
Une éducation au développement durable touchant de plus en plus de collégiens .....	65
Une politique en faveur d'une offre culturelle équitable contribuant à l'épanouissement de tous .....	67
Une politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables .....	70
L'habitat, une action du Département menée en lien avec sa politique sociale .....	72
Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes territoriaux et des besoins de la population .....	75
L'ÉCONOMIE AU COEUR DE TOUTES STRATÉGIES .....	79
L'attractivité territoriale, au coeur de l'action départementale en faveur du développement économique.....	79
Le développement de la fibre, vecteur d'attractivité du territoire .....	80
Le soutien à une économie verte pour une activité agricole et sylvicole viable et engagée dans la transition agro-écologique et énergétique .....	81
Le Département, catalyseur du développement d'une économie circulaire .....	83
L'offre culturelle, une contribution à l'économie des territoires .....	85

O k

y

### Une obligation réglementaire d'analyse des politiques départementales au regard des 5 finalités du développement durable

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement (dite loi « Grenelle 2 ») soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation interne à l'institution et territoriale en matière de développement durable. L'article L. 110-1 du code de l'environnement définit le développement durable comme un développement visant concomitamment les 5 finalités suivantes :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- transition vers une économie circulaire – Consommation responsable.

L'objectif de ce rapport est d'analyser comment chaque politique agit concomitamment et avec quelle ampleur sur les 5 finalités du développement durable. Son contenu et modalités d'élaboration sont définis par le décret du 17 juin 2011 et précisés par la circulaire ministérielle du 3 août 2011. #

#

La loi prévoit que le rapport soit présenté préalablement au débat sur le projet de budget, de façon à pouvoir contribuer au débat sur les choix politiques et leur cohérence au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable (article L. 3311-2 du CGCT pour les Départements).

### L'Agenda 2030, une nouvelle approche pour le développement de projets territoriaux durables.

Le concept de développement durable a émergé il y a plus de 30 ans avec le rapport Brundtland (1987), produit dans le cadre des Nations Unies et appelant la mobilisation des États à cette fin. Il a conduit à placer le développement durable au cœur des débats du « Sommet de la Terre » de Rio, en 1992, qui a débouché sur la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et son plan d'actions : l'Agenda 21. La promotion du développement durable par les Nations Unies s'est précisée et poursuivie depuis, jusqu'au dernier « Sommet de la Terre » en 2012 (Rio+20). Il a lancé un processus ayant abouti à l'Agenda 2030, plan universel d'actions visant 17 objectifs de développement durable (17 ODD) adopté en 2015 par 193 pays dont la France.

Les ODD couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable ayant trait aux enjeux écologiques (climat, biodiversité, énergie, eau...), et également sociaux (lutte contre la pauvreté et la faim, égalité des genres, prospérité économique, paix, éducation...). Chaque objectif est décliné en cibles, 169 au total, qui apportent des précisions sur le contenu de l'objectif, son échelle (de l'international au local), les cibles

visées (tous les pays, pays en voie de développement, les milieux montagneux, désertiques...). Ils constituent la nouvelle grille de lecture de la contribution des politiques à un développement durable.

Le Ministère de la Transition écologique a produit en septembre 2019 la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030. Elle définit pour la France les 6 enjeux suivants, auxquels sont rattachées les priorités d'action :

- **l**utte contre les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous ;
- **u**ne transition écologique par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité ;
- **o**rganiser la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable ;
- **o**rganiser la production de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables ;
- **k**oncrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale ;
- **g**arantir la paix et la solidarité.

### Des 5 finalités du développement durable inscrites dans la loi aux 17 objectifs de développement durable (ODD)

Si les 5 finalités du développement durable sont inscrites dans la réglementation nationale, les ODD ne font pas l'objet en tant que tels d'obligations réglementaires. Les États seront néanmoins redevables des engagements pris.

La France s'est particulièrement engagée sur l'atteinte des ODD, s'étant proposée avec 22 autres nations pour présenter devant les Nations Unies (Forum politique de haut niveau pour le développement durable) un point d'étape annuel sur sa démarche nationale de mise en œuvre de l'Agenda 2030. L'enjeu de leur diffusion et appropriation large a notamment été souligné lors de la Conférence environnementale de 2016. Leur atteinte à horizon 2030 implique la mobilisation de tous, l'État, les collectivités, les entreprises, les citoyens..., dans une logique de co-responsabilité, de gouvernance ouverte et de partenariat.

En outre, certains ODD s'inscrivent en filigrane dans les lois, à l'exemple de l'ODD 7 « Energie propre et à un coût abordable », auquel répond règlementairement la loi de Transition écologique pour une croissance verte de 2015 (dite loi TECV) qui fixe des obligations en matière de sobriété énergétique, de réduction des gisements des déchets... Enfin, l'actualité montre aussi, au-delà des lois et en dépit des progrès déjà accomplis, l'urgence à poursuivre et intensifier les actions, en Seine-et-Marne comme ailleurs : dérèglement climatique (canicule, inondations...), érosion de la biodiversité, aggravation de la précarité sociale...



## Une structuration du RADD pour mieux rendre compte de l'ampleur, de la cohérence et de la transversalité des politiques du Département au regard du développement durable

Le RADD est constitué de deux grandes parties distinctes :

- une première partie traitant des actions conduites par le Département au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et de ses activités internes, et qui n'était que partiellement abordées dans les RADD antérieurs, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources humaines,
- une seconde partie traitant des actions menées envers les territoires (politiques territoriales).

L'organisation de cette seconde partie s'appuie sur les 3 grands enjeux identifiés par le Livre blanc Seine-et-Marne 2030 – L'Île-de-France des possibles, déclinés en orientations stratégiques.

Cette structuration offre une meilleure mise en perspective des actions et politiques menées par le Département, et permet de rendre compte de la cohérence et transversalité des politiques mises en œuvre au regard des ODD et répondant aux enjeux du territoire.



ville du futur.

Le Livre blanc est suivant l'édito « un document stratégique pour l'essor durable de la Seine-et-Marne ». Par ses 3 grands enjeux, il s'inscrit pleinement dans les 3 dimensions du développement durable :

- **Capital humain** : un capital humain à faire fructifier : La dynamique démographique exceptionnelle de la Seine-et-Marne en fait une richesse et une force inépuisable. Le Département doit envisager les solutions d'avenir pour ces familles, ces étudiants, ces retraités, avec une offre de services adaptée.
- **Qualité de vie** : La Seine-et-Marne réunit des conditions de vie privilégiées : patrimoine prestigieux, espaces naturels protégés, vie culturelle dense, équipements sportifs, que le Département entend préserver, promouvoir et développer. La qualité du logement et de la mobilité constituent une nécessité pour tous, et une priorité pour l'avenir dans un contexte de transition énergétique.
- **Innovation** : Par sa situation géographique et son héritage industriel et agricole, la Seine-et-Marne offre toutes les composantes pour innover et créer. Outre ses filières d'excellence (industrie, agroalimentaire, logistique, commerce, grands sites touristiques...), le territoire dispose également d'un potentiel majeur dans les domaines de l'économie verte (écoconstruction, filière bois, production d'énergies renouvelables et de matériaux recyclés...), et du numérique, une formidable source d'emplois.

Le Livre blanc fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle par des cahiers thématiques : / mars 2018, et « Mobilité » septembre 2018.

## La collecte des informations s'est appuyée sur un réseau composé de 14 référents, avec un niveau de représentation différent suivants les DGA : 1 référent par Direction pour la DGAA et la DGAR, 1 ou 2 référents d'échelle DGA pour la DGAE et la DGAS.

Le RADD est un document qui, en conformité avec les principes du développement durable, s'inscrit dans un principe d'amélioration en continu. Ainsi, le Comité de pilotage, constitué des Vice-présidentes-ts, de la Direction générale des services, des DGA et des SGA, fixe les orientations pour le RADD à venir.

Lors du Comité de pilotage de septembre 2019, le rôle du RADD, document concret, transversal, synthèse des politiques publiques et de leur relation au développement durable a été confirmé. Afin de faire du RADD, un document d'appui pour la définition des politiques publiques, et dont l'élaboration doit dépasser la seule obligation réglementaire, il a été convenu de mieux faire apparaître les marges de manœuvre et faire émerger par le biais des directions des propositions aux élus. Dans le rapport, cette demande a été traduite par une relation suivant 3 niveaux :

V	k	k
0		la politique du fait de son objectif, son périmètre, ses modalités potentielles de mise en œuvre ne permet pas d'agir sur cet ODD.
1		un impact positif de la politique est possible (dans des limites de moyen raisonnable), mais l'objectif n'est aujourd'hui pas traité à travers les modalités de mise en œuvre
3		la politique a un impact positif, direct ou indirect, sur l'ODD

Il a également été demandé :

- de suivre la contribution de l'action du Département à l'atteinte des ODD par des indicateurs,
- de viser autant que faire se peut l'exhaustivité des politiques et programmes menées par le Département.

Par ailleurs, le RADD 2019 a fait l'objet d'une communication et diffusion élargie : distribution à tous les élus, à tous les DG (DGS, DGA), SG et Directeurs-trices, mise en ligne du RADD dans SESAME, et sur le site du Département (effectif sur la nouvelle version du site actuellement en cours de refonte).

### Des compléments apportés aux politiques traitées

L'élaboration du RADD 2020 a été conduite en régie sur la période avril à septembre 2020, en collaboration de toutes les Directions du Département. Cette implication permet de sensibiliser les Directions aux enjeux du développement durable, et de dresser un tableau le plus complet possible, sans pouvoir en garantir l'exhaustivité, des principales politiques et actions structurantes mises en œuvre

Pour le présent rapport, la politique en faveur d'une relation à l'usager modernisée, a été ajoutée. La politique liée à la « Protection maternelle et infantile » a été développée, sur demande de la DGAS, afin de mieux rendre compte de l'importance du volume d'activités tant en actions qu'en personnels mobilisés.

### Une réflexion amorcée pour définir des indicateurs de suivi

Une réflexion a été amorcée au printemps 2020 avec l'Observatoire du Département et la DCGAE pour suivre la contribution de l'action du Département sur les ODD par des indicateurs. Elle s'appuie d'une part sur une sélection parmi les 98 indicateurs de suivi des ODD identifiés à l'échelle nationale par le Conseil



national de l'information statistique (CNIS, 2018), et d'autre part sur les indicateurs déjà existants et suivis au sein du Département.

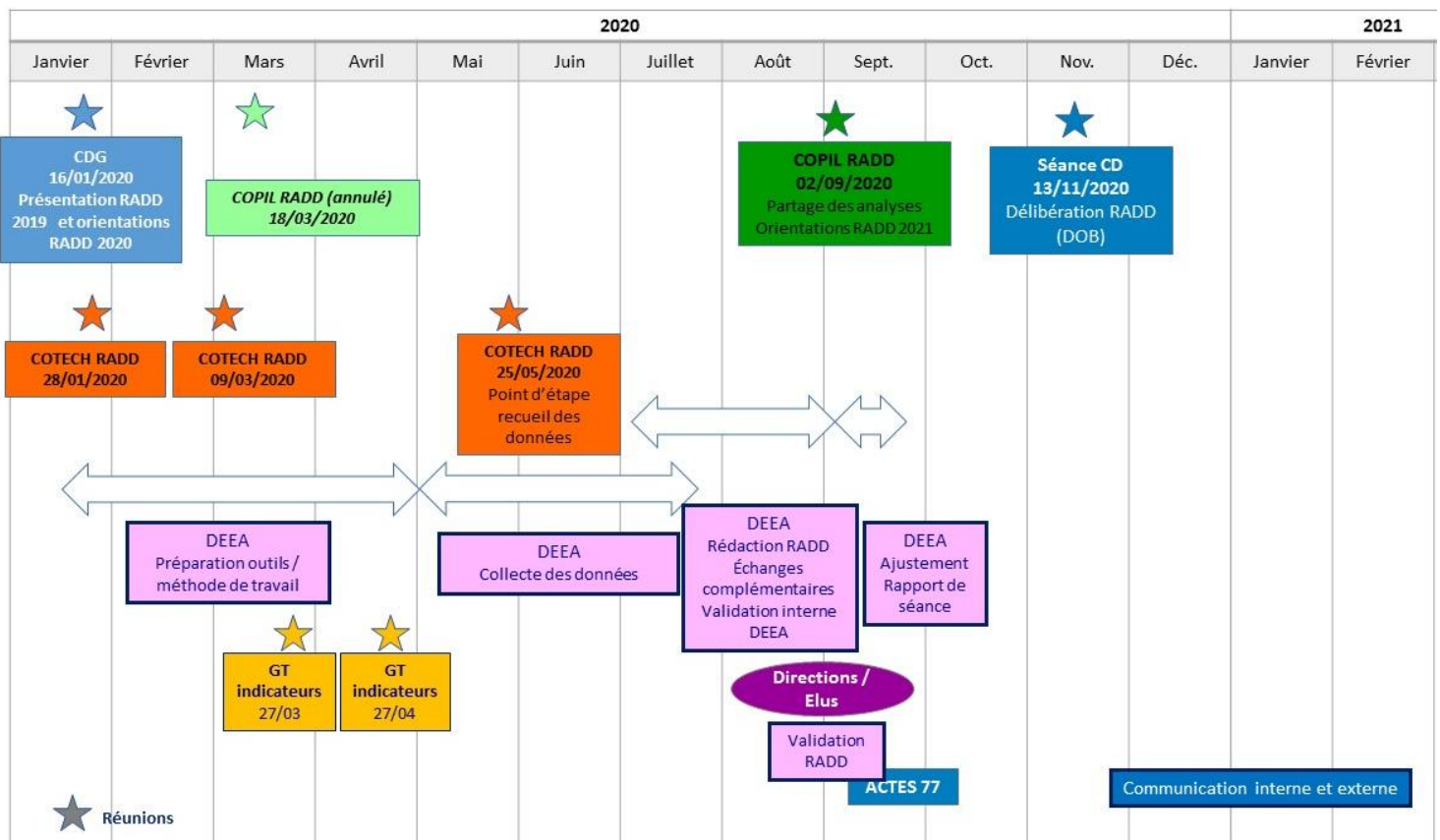
Les premières réflexions ont fait apparaître la pertinence d'une double approche :

- approche territoriale, pour objectiver le constat et permettre d'apprécier si l'action départementale répond bien aux enjeux : à partir des indicateurs CNIS principalement ;
- approche politique publique, sur l'action départementale : à partir d'indicateurs propres au Département.

L'objectif est de pouvoir intégrer ces indicateurs dans le prochain RADD 2021.

Le Comité de pilotage s'est réuni en septembre 2019, pour partager le résultat de l'analyse des politiques au regard des ODD, afin de faire du RADD un outil d'aide à la décision pour les élus et leur permettre ainsi de s'en saisir préalablement au débat d'orientation budgétaire de novembre.

Le COPIL prévu en mars 2020 n'a pu se tenir en raison du contexte sanitaire lié au COVID-19.



## # Les ODD

Les ODD sont au nombre de 17. Les réflexions préalables à la rédaction du RADD ont conduit à en retenir 16. Le choix des ODD à retenir tient aussi compte des impacts indirects de l'action départementale, et qui engage donc sa responsabilité (cas de l'ODD14, qualité des milieux marins, en lien indirect avec la politique de l'eau et la lutte contre les dépôts sauvages de déchets). L'ODD17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs », qui traite des politiques en faveur des pays en voie de développement, a été exclu, car il ne s'agit pas aujourd'hui d'un levier d'actions retenu par l'exécutif.

Sur les 169 cibles, 100 ont été conservées, compte-tenu de l'action départementale. Les cibles non retenues peuvent être regroupées en 4 familles :

- des problématiques spécifiques qui ne concernent pas le contexte territorial et sociologique de la Seine-et-Marne, telles que les enfants-soldats, la désertification...
- les marchés mondiaux : grands accords commerciaux, marchés financiers mondiaux, flux financiers illicites, trafic d'armes...
- les cibles s'appliquant à des milieux hors contexte Seine-et-Marne : milieux désertiques, montagneux...
- la coopération internationale à destination des pays en voie de développement.

Ci-après, la liste des 16 ODD considérés, avec leur libellé et les cibles retenues.

Icone	Libellé de l'ODD	Cibles retenues
	Éliminer l'extrême pauvreté	Accès aux ressources et aux services de base - Protection sociale - Vulnérabilité et résilience des plus pauvres
	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Faim – Alimentation saine - Malnutrition - Productivité et petits exploitants - Agriculture performante, viable et résiliente - Marchés de denrées alimentaires – Diversité génétique
	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	Mortalité maternelle, prénatale et infantile - Maladies transmissibles et non transmissibles - Risques professionnels - Santé sexuelle et procréative - Conduites addictives - Santé - environnement - Services de santé - Accidents de la route
	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Éducation scolaire pour tous - Soins et éducation préscolaires - Formation professionnelle - Compétences et accès à l'emploi - Éducation pour le développement durable - Egalité des chances - Apprentissages fondamentaux – Connaissances sur développement durable pour tous
	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Lutte contre les discriminations – Lutte contre les violences faites aux femmes et filles - Politique d'égalité - Participation et accès aux postes de directions - Santé sexuelle et procréation
	Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau	Accès à l'eau potable, aux services d'assainissement et d'hygiène à un coût abordable - Qualité de l'eau - Gestion durable et intégrée des ressources en eau - Protection et restauration des écosystèmes
	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et moderne, à un coût abordable	Accès aux services énergétiques à un coût abordable - Énergie renouvelable et de récupération - Efficacité énergétique
	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Productivité économique - Développement des TPE et PME – Croissance économique durable - Plein emploi et travail décent - Accès des jeunes à l'emploi et la formation - Droit et sécurité au travail - Tourisme durable - Mise en valeur culture et produits locaux – Accès aux services bancaires, financiers et assurances
	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Infrastructures de transport, réseaux et industrialisation durables, résilientes et accessibles - Accès aux technologies de l'information et des communications
	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Évolution des revenus des plus pauvres - Autonomisation et intégration sociale, économique et politique de tous - Egalité des chances
	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Accès à un logement décent - Transports sûrs, accessibles et viables - Urbanisation durable - Préservation du patrimoine culturel et naturel mondial – Réduction exposition aux catastrophes naturelles - Développement des villes moins impactant (air, déchets) - Espaces verts et espaces publics sûrs pour tous
	Établir des modes de consommation et de production durables	Gestion durable de ressources naturelles - Gaspillage alimentaire – Gestion écologique des déchets et des produits chimiques -

		Réduction des déchets - Marchés publics durables – Information et connaissance sur le développement durable pour tous
<b>13</b> LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Résilience - Adaptation - Atténuation - Politiques climatiques
<b>14</b> VIE AQUATIQUE	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	Réduction de la pollution en mer (déchets, nutriments)
<b>15</b> VIE TERRESTRE	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en les exploitant durablement, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Préservation des écosystèmes terrestres - Gestion durable des forêts – Préservation des sols - Biodiversité et espèces menacées - Espèces envahissantes
<b>16</b> JUSTICE ET PAIX	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques ouvertes à tous aux fins du DD, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	Maltraitance et exploitation des enfants - Institutions efficaces, responsables – Participation et représentation de tous les niveaux dans les décisions – Accès public à l'information et protection des libertés fondamentales

## y . . . . . \))

Les résultats de l'analyse sont présentés sous 2 formes :

- une approche par l'entrée ODD sous la forme d'une synthèse, présentant les grands constats,
- une présentation au fil des chapitres et du texte des relations avec les ODD par :
  - o un encart (cf. ci-dessous) au niveau de chaque grande politique (niveau de titre bleu) indiquant pour chaque ODD le type d'impact (sans objet, potentiel ou positif) accompagné de mots-clefs pour préciser la relation avec l'ODD ; ces mots-clefs ont été pour l'essentiel transmis par les référents RADD à l'aide des fiches de recueil de données,
  - o le contenu rédactionnel qui explique plus précisément le lien.

Libellé problématisé de la politique

Orientations du Livre Blanc auxquelles répond la politique

Type d'impact par ODD

Mots-clefs des liens entre les ODD et la politique

### Une politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :  
 - soutenir et développer une offre d'équipements culturels et sportifs remarquables

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Soutien au sport vecteur de santé et bien-être - Activités sportives et loisirs inclusives (handicap, jeunes ruraux) - Soutien aux associations sportives et acteurs porteurs de projet d'accueil et d'animation pour les jeunes - EDD - Soutien au BAFA - Activités sportives et de loisirs éco-responsables (CDESI, Charte des 15 engagements)															

Les ODD sont reportés dans la marge, avec leur numéro et libellé succinct, de façon à pouvoir s'y reporter facilement.

Par ailleurs, la synthèse de l'analyse des politiques au regard des ODD est précédée d'une présentation de l'analyse des politiques au regard des 5 finalités du développement durable, qui constitue aujourd'hui une obligation réglementaire. Elle prend la forme d'un tableau, croisant les politiques départementales et les 5 finalités.

) . . . . . )

Des encarts sont rédigés, offrant, en deuxième niveau de lecture, des précisions sur certains sujets :

) . . . . . U . . . . . h



7

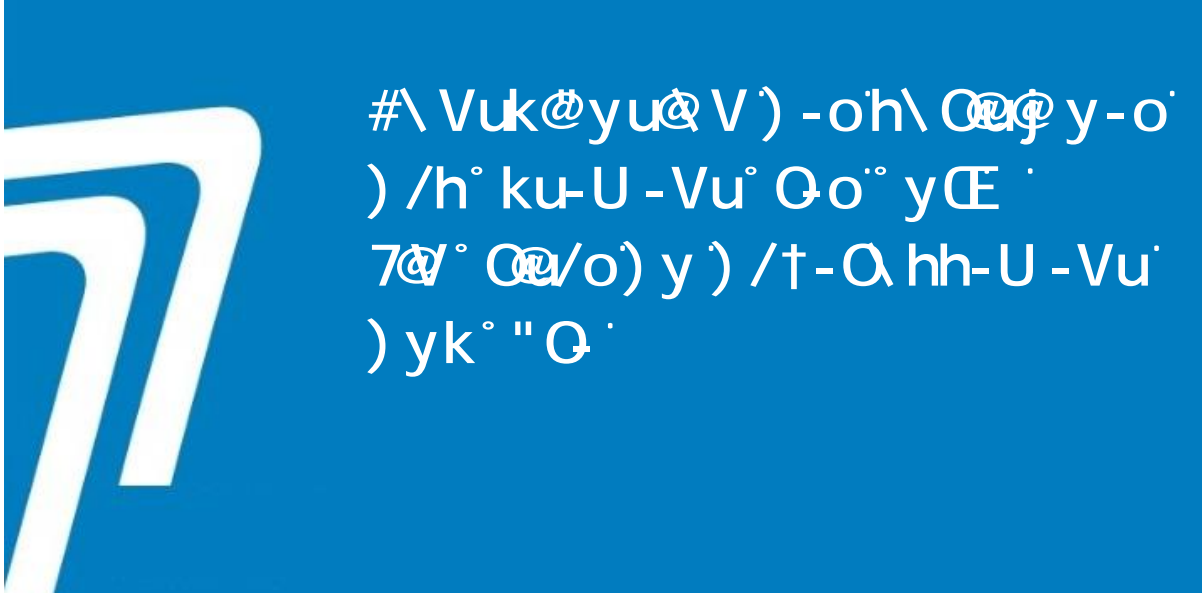
, illustrant la façon dont la politique s'est déployée



@



pour inviter à se reporter à d'autres parties du RADD dans laquelle la relation aux ODD pointés dans l'encart « ODD » est traitée (afin d'éviter les redites)



Comme cela a été évoqué dans le préambule du présent rapport, l'analyse des politiques au regard des 5 finalités du développement durable est une obligation réglementaire.






Afin de répondre à cette obligation, sans avoir à conduire un double travail d'analyse des politiques, d'une part à partir des ODD, suivant la demande du Comité de pilotage, et d'autre part des 5 finalités suivant la réglementation, un travail de transposition ODD / 5 finalités du développement durable, a été réalisée.

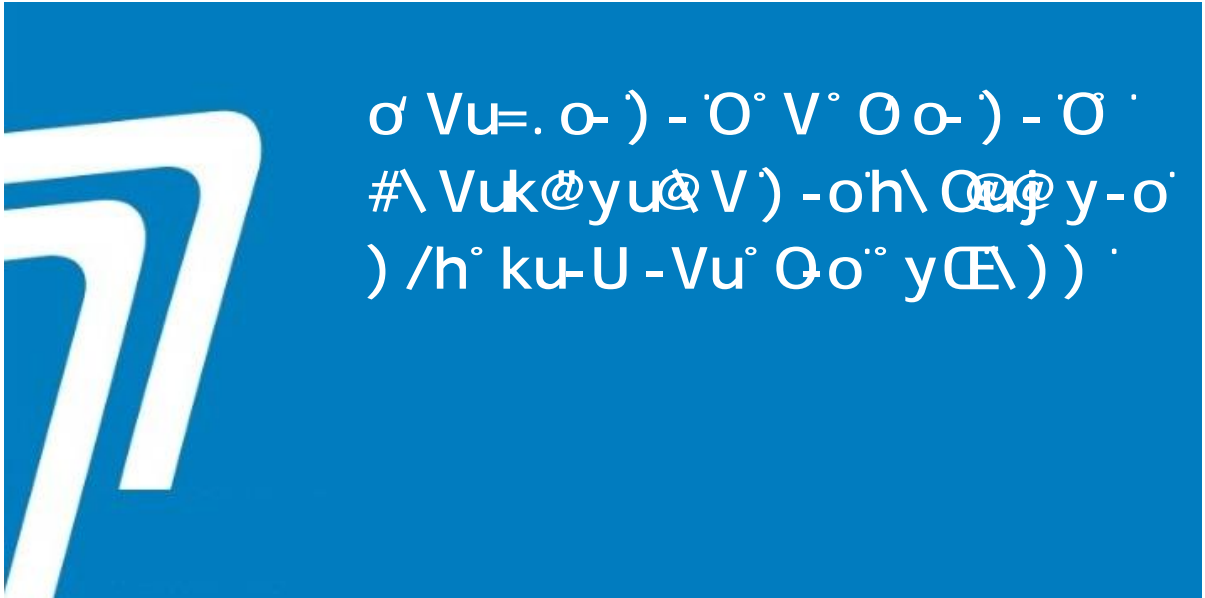
Cette transposition s'appuie sur une grille de concordance, entre les 5 finalités et les 16 ODD retenus, produite par le Ministère de la transition écologique et solidaire. Elle permet ainsi de rapporter pour chacune des finalités les ODD qui s'y rapportent.

o								
h								
/								
#								
u							#	

Le tableau ci-après présente les croisements entre les différentes politiques du Département et les 5 finalités du développement durable :

- en vert les finalités impactées par les politiques et programmes du Département,
- en gris, les croisements sans objet (aucun impact possible),
- en blanc, les impacts potentiels.

	O	h		#	u
					
<b>" @ V ) - o h \ O @ y - o # \ V ) y @ - o " y u @ k - ) - O ' 8 - ou @ V ) y h " uk @ \ @ - ) y 7 V # u @ V V - U - Vu - u ) - o " # u @ @ - o @ u - k V - o ) y ) - h " ku - U - Vu</b>					
<b>O ' 8 - ou @ V ) - ok - o \ y k # - o = y U " @ - o</b>					
Egalité des droits au travail					
Une politique formation adaptée aux besoins des agents					
Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement					
<b>O k - ) y # u @ V ) - o @ h " # u - V \ @ \ V V - U - Vu " y @ - O " # u @ @ - ) y ) - h " ku - U - Vu - u O " ) " hu " u @ V " y # = " V 8 - U - Vu # @ " u @ y -</b>					
Une relation à l'usager en cours de modernisation					
Patrimoine bâti progressivement moins énergivore, plus sain et moins vulnérable au changement climatique					
Des déplacements des agents dépendants des énergies fossiles					
Politique de prévention et valorisation des déchets issus des activités du Département					
La commande publique, levier majeur pour des marchés responsables					
L'optimisation des politiques départementales par le contrôle de gestion et la mobilisation des fonds européens					
<b>" @ V ) - o h \ O @ y - o h y " O @ y - o # \ V ) y @ - o - V ) @ - # u @ V ) - o u - k k @ @ - o</b>					
<b>U @ @ Vo ) - o @ - - u U " k V " @ " y V # " h @ O = y U " @ " 7 @ - 7 ky # u @ @ k</b>					
Le Département, chef de file de l'action sociale, des solidarités et de l'autonomie					
Une politique de cohésion sociale orientée sur les jeunes en grandes difficultés et la lutte contre la faim					
La prévention des risques maternels et infantiles et l'accueil généralisé et de qualité pour les jeunes enfants : un enjeu d'avenir					
La politique d'aide sociale à l'enfance accompagnant 6800 enfants					
Une politique en faveur du bien vivre pour les personnes âgées et en situation de handicap					
La politique du « Juste Droit », un accompagnement vers le retour à l'emploi					
<b>O # " ) k - ) - \ @ " y V 7 " # u - y k ) " u k " # u @ @ - ) - O " o @ - - u U " k V -</b>					
Une politique contractuelle et le GIP ID77 pour atténuer les disparités territoriales					
Le Département acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne					
Une politique pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et vernaculaire de la Seine-et-Marne					
Le PDE : une politique concertée et installée pour une gestion qualitative et quantitative de l'eau					
Des actions de prévention et de sensibilisation contre les dépôts sauvages					
Une éducation au développement durable touchant de plus en plus de collégiens					
Politique en faveur d'une offre culturelle équitable contribuant à l'épanouissement de tous					
Politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables					
L'habitat, une action du Département menée en lien avec sa politique sociale					
Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes territoriaux et des besoins de la population					
<b>O - # \ V \ U @ " y # g y k ) - \ u y u - o O o a k " u - 8 @</b>					
L'attractivité territoriale, au cœur de l'action départementale en faveur du développement économique					
Le développement de la fibre, vecteur d'attractivité du territoire					
Soutien à l'économie verte pour des activités agricoles / sylvicoles viables, engagées dans la transition agro-écologique et énergétique					
Le Département, catalyseur du développement d'une économie circulaire					
L'offre culturelle, une contribution à l'économie des territoires					





L'analyse suivante constitue une approche de la contribution des politiques et programmes déployés par le Département au développement durable, avec une entrée par les ODD.

## h

Les relations sont plus particulièrement nombreuses avec 6 ODD :



Le , au cœur des compétences du Département, se retrouvent dans les ODD où les croisements sont les plus nombreux. Les relations sont moins nombreuses avec des ODD sectoriels (eau, énergie, biodiversité...), mais les croisements s'opèrent très souvent avec des où le Département joue un rôle essentiel : politique de l'eau, Espaces naturels sensibles, déploiement de la rénovation énergétique des bâtiments, soutien à la méthanisation, égalité entre les sexes (en interne).

## )

Les principales politiques ayant un impact positif sur les ODD sont listées ci-dessous (classement suivant l'importance du nombre de croisements), quelques mots-clefs apportant des précisions sur l'action menée, les publics cibles.



)

- Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Politique interne RH de formation des agents (développement des compétences, agents les plus vulnérables)
- Formation, autonomisation, insertion professionnelle des publics en difficulté / vulnérables
- Conditions et accès à l'éducation pour tous : collèges, transports, très haut débit
- Éducation au développement durable
- Soutien au développement des formations aux métiers de la santé
- Formation des acteurs sur démarches pilotes / innovantes mises en œuvre



) k

## k

- Accompagnement des agents et du public en difficulté / vulnérables (social, handicap...) : emploi (insertion, maintien, retour), aides sociales, accès à un logement décent, santé et développement de tous les enfants
- Culture de l'égalité femme-homme

## k

- Accès équitable de tous les Seine-et-Marnais à des services et équipements publics :
  - o soutien financier et technique pour les collectivités (politique contractuelle, assistance à maîtrise d'ouvrage, ID77),
  - o o relais locaux de l'action sociale (Maisons départementales de solidarité -MDS, Pôles autonomie territoriaux -PAT),

) o U  
k)) h

- Accès à la culture pour tous (publics éloignés ou empêchés),
- mobilité inclusive (personnes âgées et handicapées, ruraux),
- réduction de la fracture numérique



11 VALÉES ET COMMUNITÉS DURABLES

- Logement décent : Politique sociale interne et territoriale (parc social, logement réservé, Fond solidarité logement –FSL, adaptation des logements)
- Gestion des déchets issus de l'activité
- Territoires plus résilients : méthanisation (autonomie énergétique), plateforme circuits courts et soutien à l'agriculture (autonomie alimentaire), politique de l'eau (prévention du risque inondation et réduction de la vulnérabilité des bâtiments du Département)
- Préservation et valorisation des patrimoines naturels et culturels : Espaces naturels sensibles, réserve de biosphère, politiques « culture » et sports et loisirs (valorisation et prise en compte du patrimoine)
- Transports pour tous : route, transports en commun, transport adapté...



8 ACCÈS À DES EMPLOIS DÉCENTS

- Politiques RH interne : maintien dans l'emploi des plus vulnérables, bien-être au travail (prévention des risques professionnels et psycho-sociaux, actions sociales)
- Soutien à l'emploi / économie local(e) et pour tous : commande publique (marchés réservés, clauses d'insertion sociale, accès aux TPE), développement de filières répondant aux enjeux de la Seine-et-Marne (attractivité territoriale, activité agricole viable et productive : méthanisation, plateforme circuits courts), sylviculture, bâtiments (rénovation énergétique), tourisme culturel
- Accompagnement pour le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle des publics vulnérables / fragiles



1 PAS DE PAUVRETÉ

- Politique sociales interne RH et à destination du public en difficulté (chômeurs, jeunes...) ou vulnérables (personnes âgées, handicapés...) pour sortir de l'état de pauvreté et le prévenir : accès aux aides, à un logement décent, aux soins et à l'accueil des jeunes enfants (Protection maternelle et infantile -PMI), permettre le retour dans l'emploi et le maintien de l'employabilité (reclassement, « Juste droit », crèche à vocation d'insertion professionnelle - AVIP)...
- Politique d'aide sociale à l'enfance répondant aux 5 engagements de la stratégie nationale contre la pauvreté



3 ACCÈS À LA SANTÉ

- Politique interne RH santé-emploi : aptitude, maintien de l'employabilité, prévention des risques professionnels
- Politiques en lien avec l'action sociale : actions de prévention et d'accompagnement en faveur des familles, des enfants et adolescents, des femmes (PMI- et Aide sociale à l'enfance -ASE), des personnes âgées et en situation de handicap, de retour à l'emploi (maintien de la couverture santé)
- Politiques de l'eau pour une ressource en eau compatible avec l'usage eau potable
- Politique sports et loisirs, pour la bonne santé de tous les Seine-et-Marnais y compris les personnes en situation de handicap



## 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

- Politique de prévention et valorisation des déchets et consommation responsable dans le fonctionnement de l'administration : « full démat' » (dématérialisation des procédures de marchés publics, dossiers ASE...), imprimerie labélisée, gestion du matériel numérique en fin de vie, entretien des routes départementales...
- Politiques pour une gestion durable des ressources naturelles : politique de l'eau, politique en faveur d'une économie circulaire
- Promotion des Eco-gestes vers les agents (journée de l'agent), dans l'organisation des grands événements sportifs et loisirs



## 13 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Département, membre actif de la Communauté départementale de la transition énergétique (CDTE)
- Engagement du Département de politiques :
  - o pour l'atténuation du changement climatique : performance énergétique des logements, énergies / matériaux renouvelables), entretien des routes (matériaux recyclés), politiques déplacements (soutien / aménagement pour les modes actifs et modes alternatifs à la voiture solo), clauses environnementales dans les marchés publics
  - o dans une moindre mesure pour l'adaptation : principalement en lien avec la préservation des ressources en eau et le risque inondation (politique de l'eau, résilience des territoires et des bâtiments du Département) et la prévention des épisodes de canicule (rénovation thermique des logements, crèches).



## 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

- Politique pour un déploiement durable des infrastructures de transport terrestre (actions innovantes pour l'entretien des RD, transports en commun en site propre), des réseaux d'eau (potable, usée) plus résilients et performants
- Accès aux technologies de la communication et de l'information : Mise en ligne des archives départementales, développement du très haut débit pour toute la Seine-et-Marne



## 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

- Politique de l'ASE contre la maltraitance et l'exploitation des enfants
- Politiques avec une démarche de co-construction installée : stratégie pour la transition énergétique (CDTE)
- Accès public à l'information : site et observatoire de l'eau (politique de l'eau)
- Principes d'une Collectivité responsable : commande publique, outils de pilotage et de suivi des politiques (reporting mensuel)



## 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE

- Principalement politiques territoriales en faveur de la rénovation énergétique (Service unique pour la rénovation énergétique et réhabilitation du parc HLM)

- Politique de soutien à la production de biogaz par méthanisation : charte CapMétha77, financement de la Chambre d'agriculture



\)) · h

- Politique à finalité environnementale, en lien avec la gestion des espaces naturels sensibles, le développement des itinéraires de promenades et randonnées, le plan départemental de l'eau (préservation des milieux aquatiques et humides), le soutien à la profession agricole pour des pratiques favorables à la biodiversité



\)) · h

- Politique pour l'égalité Femme-Homme en interne et dans les territoires (Mission dédiée).
- Politique territoriale en lien principalement avec la planification et l'éducation familiale, la lutte contre les violences conjugales, la place des femmes et leur soutien dans l'action culturelle (médiathèque)



\)) · 8

- Politiques à finalité environnementale en lien avec la préservation des milieux aquatiques et humides, et la gestion durable des ressources en eau (politique de l'eau, espaces naturels sensibles).



\)) · /

- Politiques d'aides au public en difficulté à destination des agents (attribution de secours, subvention à la restauration) et des habitants (soutien aux associations caritatives orientées pour grande partie sur l'aide alimentaire).

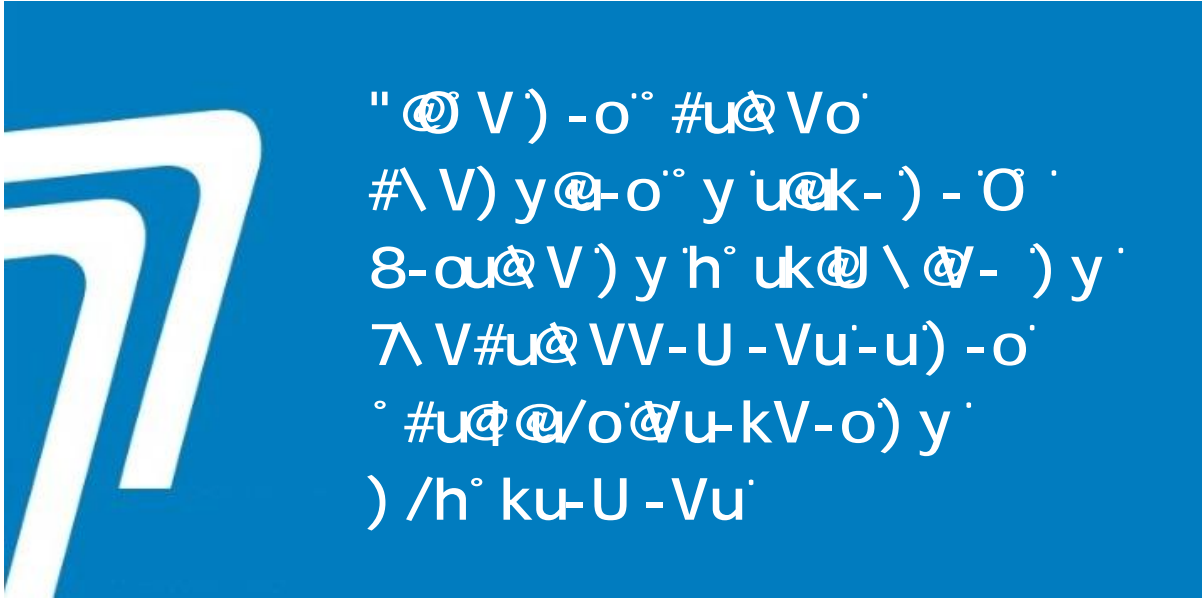


\)) · #

- Préservation des milieux aquatiques et des continuités écologiques (politiques de l'eau et ENS), lutte contre les dépôts sauvages pour limiter les déchets dans les océans, EDD, aide à l'évolution des pratiques agricoles pour réduire l'usage des intrants contribuant à la dégradation de la qualité des rivières et au final des mers et océans.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	1 PAS DE PAUVRETE	2 LUTTE CONTRE LA FAIM	3 ACCES A LA SANTE	4 ACCES A UN ENVIROMENT DE QUALITE	5 EGALITE ENTRE LES SEXES	6 ACCES A L'ENERGIE ET AL'ASSAINISSEMENT	7 RESOURCES EN ENERGIES RENOUVELABLES	8 ACCES A DES EMPLOIS DECENTS	9 INNOVATION ET INFRASTRUCTURES	10 REDUCTIONS DES INEGALITES	11 SURETE ET COMMUNICATON DIGITALE	12 CONSOMMATION RESPONSABLE	13 BTEI CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	14 PROTECTION DE LA MER ET DE LA COTE ADAPTEES	15 PROTECTION DE LA TERRE, ET DE LA LIAISON TERRESTRE	16 JUSTICE ET PAIX
<b>" @ V ) - o h \ O @ y - o # A V ) y @ - o " y u @ k - ) - O ' 8 - ou @ V ) y h ' uk @ \ @ - ) y 7 V # u @ V V - U - Vu - u ) - o " # u @ - o @ u - k V - o ) y - h " ku - U - Vu</b>																
<b>O ' 8 - ou @ V ) - o k - o \ y k # - o = y U " @ - o</b>																
Egalité des droits au travail																
Une politique formation adaptée aux besoins des agents																
Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement																
<b>O ( k - ) y # u @ V ) - o @ h " # u @ - V \ @ V V - U - Vu - u ) y @ - O " # u @ - o ) y - h " ku - U - Vu - u O " " hu " u @ V " y # = " V 8 - U - Vu # O @ " u @ y -</b>																
Une relation à l'usager en cours de modernisation																
Patrimoine bâti progressivement moins énergivore, plus sain et moins vulnérable au changement climatique																
Des déplacements des agents dépendants des énergies fossiles																
Politique de prévention et valorisation des déchets issus des activités du Département																
La commande publique, levier majeur pour des marchés responsables																
L'optimisation des politiques départementales par le contrôle de gestion et la mobilisation des fonds européens																
<b>" @ V ) - o h \ O @ y - o h y " O @ y - o # A V ) y @ - o - V ) @ - # u @ V ) - o u - k k @ \ @ - o</b>																
<b>U @ @ V o ) - o @ - - u U " k V " @ y # h @ O = y U " @ " 7 @ - 7 k y # u @ k</b>																
Le Département, chef de file de l'action sociale, des solidarités et de l'autonomie																
Une politique de cohésion sociale orientée sur les jeunes en grandes difficultés et la lutte contre la faim																
La prévention des risques maternels et infantiles et l'accueil généralisé et de qualité pour les jeunes enfants : un enjeu																
La politique d'aide sociale à l'enfance accompagnant 6800 enfants																
Une politique en faveur du bien vivre pour les personnes âgées et en situation de handicap																
La politique du « Juste Droit », un accompagnement vers le retour à l'emploi																
<b>O # ) k - ) - \ @ y V 7 # u - y k ) " u k " # u @ - o - O o @ - - u U " k V -</b>																
Une politique contractuelle et le GIP ID77 pour atténuer les disparités territoriales																
Le Département acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne																
Politique pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et vernaculaire de la Seine-et-Marne																
Le PDE : une politique concertée et installée pour une gestion qualitative et quantitative de l'eau																
Des actions de prévention et de sensibilisation contre les dépôts sauvages																
Une éducation au développement durable touchant de plus en plus de collégiens																
Politique en faveur d'une offre culturelle équitable contribuant à l'épanouissement de tous																
Politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables																
L'habitat, une action du Département menée en lien avec sa politique sociale																
Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes territoriaux et des besoins de la population																
<b>O - # A V \ U @ " y # g y k ) - \ u y - o O o a u k " u - 8 @ o</b>																
L'attractivité territoriale, au cœur de l'action départementale en faveur du développement économique																
Le développement de la fibre, vecteur d'attractivité du territoire																
Soutien à l'économie verte pour des activités agricoles / sylvicoles viables, engagées dans la transition agro-écologique et énergétique																
Le Département, catalyseur du développement d'une économie circulaire																
L'offre culturelle, une contribution à l'économie des territoires																

Impact positif effectif
  Absence de lien possible
  Impact positif potentiel







# Le budget de fonctionnement du Département en 2019

L'année 2019 traduit une augmentation de 1,8 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget du Département.

Les dépenses réelles de fonctionnement présentent une augmentation de + 1,8 %, alors que les recettes réelles de fonctionnement ont progressé plus rapidement, sans hausse fiscale, de + 3,6 %. Dès lors, l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement progresse encore pour atteindre 225,7 M€ contre 199,3 M€ en 2018. Le taux d'épargne brute se situe à 17% en 2019.

La durée de couverture des dépenses réelles de fonctionnement par les recettes réelles de fonctionnement fin 2019 puisqu'il s'établit à 2,9 ans, contre 3,6 ans à fin 2018. L'amélioration de la situation financière du Département, amorcée en 2015 se trouve encore consolidée à l'issue de la gestion 2019.

A fin 2019, le stock de dette à long terme s'établit à 657,4 M€ par rapport à son niveau à fin 2018, les remboursements (113,7 M€) étant supérieurs aux mobilisations d'emprunts à long terme (45 M€). Le stock de dette à long terme (bancaire et obligataire) s'établit à 657,4 M€ à fin 2019 (contre 726,1 M€ à fin 2018). Depuis 2015, le stock de dette a ainsi diminué de plus d'un quart.

Comme il s'y était engagé, le Département a poursuivi sa politique de maîtrise des dépenses.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 1,8 % au total en 2019, avec des dépenses opérationnelles (hors fonds de péréquation et frais financiers) qui ont évolué de 1,5 %.

La mission solidarité présente une progression de ses dépenses par rapport à celles de 2018 (+ 13,5 M€), marquée par une augmentation des dépenses d'allocations RSA (+ 3,5 %, soit + 6 M€) ainsi que celles liées aux secteurs des personnes âgées (+ 4,7 %) et handicapées (+ 2,3%). Deux autres secteurs ont également progressé : les dépenses de l'éducation (+ 4,4 %) mais également les versements de fiscalité pour + 18,9 % pour atteindre le montant de 36,8 M€.

Face à ces augmentations, de légères diminutions sont à relever sur l'ensemble des dépenses de personnel (- 1,6%). De plus grâce à la gestion active mais prudente de la dette et au maintien des taux d'intérêts bas, les frais financiers ont diminué de 2,4 M€ pour atteindre 14,4 M€ (contre 16,9 M€ en 2018).

S'agissant de l'évolution des recettes en 2019, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 3,6 % par rapport à 2018, principalement sur les produits de la fiscalité indirecte + 4,7 % grâce à la poursuite du dynamisme du marché immobilier, qui a encore fait progresser le produit des droits de mutation, mais également sur les produits de la fiscalité directe (+4%).

A l'inverse, les dotations et participations stagnent sous l'effet de la baisse des dotations et participations de l'Etat de 2,7 M€ (soit -2%).

En investissement, l'année 2019 marque un nouveau palier avec des réalisations de 212,1 M€ (+ 23 %), les dépenses en faveur de l'éducation demeurant le premier poste (39 %) avec 81,6 M€ de réalisations (56,5 M€) et la dotation de l'Etat (28,8 M€). Cet effort doit être poursuivi en 2020 et 2021 conformément aux engagements pris par l'Exécutif départemental.





# 0 8-ou@ V) - o'k-ool yk#-o'=yU ° @-o'

\))																
0 \))	k					u		h		/					U	
	0							7								

8ukho'

En matière d'égalité femme-homme, le Département agit à la fois en tant qu'employeur dans la définition des orientations de la gestion des ressources humaines, des parcours de formation et de mobilité professionnels, et en tant que porteurs de politiques publiques, garantes de l'intérêt public local.

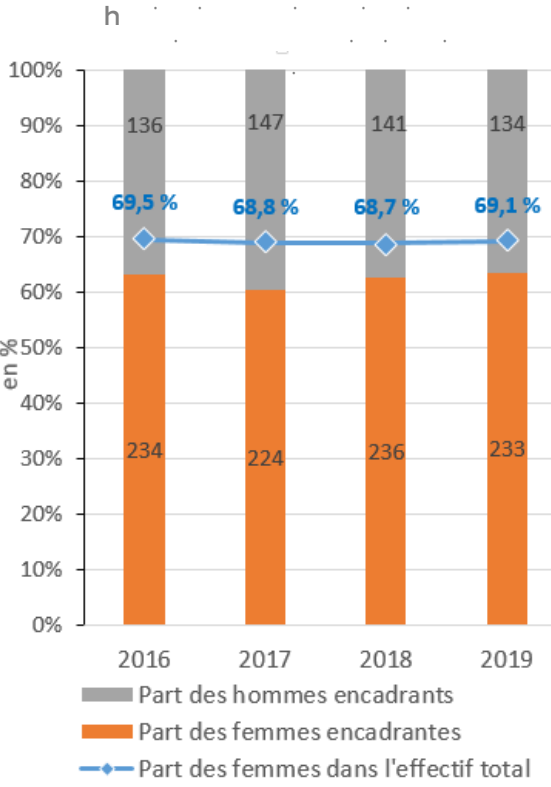
### Des femmes bien représentées dans les postes de catégorie supérieure et d'encadrement

Le Département compte 4 775 agents « en position d'activités » au 31 décembre 2019, un effectif en diminution de 1,7% par rapport à 2018. Parmi eux, 3 955 occupent un emploi permanent. Parmi les non-permanents, les femmes sont très largement représentées (83%) en lien avec le type d'emplois dominants (assistants familiaux pour 61% des emplois non permanents), soit une exposition plus fréquente à une situation de précarité.

La part des femmes dans les emplois permanents (69%) est stable. Suite à la revalorisation de B à A de certaines professions, la répartition des agents a évolué par rapport à 2018. Les femmes occupent 83% des postes de catégorie A (76% en 2018), conséquence de métiers très féminisés représentés au Département, en lien avec la filière médico-sociale.

Cela souligne aussi la faible mixité dans les filières (plus de 90% de femmes dans les filières sociales et médico-sociales, et 55% dans les filières techniques) pouvant notamment s'expliquer par des choix de formation initiaux générés et qui s'observent en conséquence, dès le recrutement, entre les postes offerts et les candidatures reçues.

63% des femmes occupent un poste d'encadrement, 60% des fonctions d'encadrement supérieur, soit une sous-représentation au regard de leur part dans l'effectif permanent. Il est cependant nettement plus important que ce qui peut être observé à l'échelle nationale dans la fonction publique territoriale (52%).



Toutefois, au Département, plus le poste de direction est élevé (DGS, DGA, SG) et moins les femmes sont représentées.

L'attribution de prestations sociales pour garde d'enfants, le télétravail... contribuent aussi à concilier vie professionnelle et vie familiale, ce qui bénéficie en général plutôt à l'activité des femmes.

### Un écart de salaire légèrement en hausse, mais toujours très inférieur à la moyenne nationale

En 2019, le montant de la masse salariale des agents départementaux (hors assistants familiaux) est de 180,3 millions d'euros. Le coût moyen d'un agent (salaire brut et charges patronales) est de 44 576 euros, soit une augmentation de 0,4% en lien avec l'évolution de carrières des agents, la revalorisation des salaires pour certaines catégories d'agents (passage au RIFSEEP, révision de l'IFSE), prime de pénibilité pour les agents des collèges.

L'écart de salaire entre les hommes et les femmes, qui depuis 2015 était en diminution, est en augmentation par rapport à 2018 (2,1% contre 2,5% en 2018). Malgré cette hausse, la situation reste bien plus favorable que la moyenne dans la fonction publique territoriale (10,2%), ce qui peut s'expliquer par un taux d'encadrement féminin plus important, une part importante des femmes dans les postes de catégorie A (83%) et une ancienneté des femmes également plus importante avec un possible effet de déroulement de carrière plus avancé (12 ans et 7 mois contre 9 ans et 6 mois pour les hommes).

### 2019, 1<sup>ère</sup> année d'exercice de la mission dédiée à l'égalité femmes-hommes

La mission dédiée à l'égalité femmes-hommes, créée en 2018, souligne l'ambition du Département de sensibiliser ces agents aux enjeux de la mixité professionnelle et du développement des compétences, pour la diffusion d'une véritable « culture de l'égalité ». L'angle d'analyse choisi est celui du développement des compétences (mobilité interne, formation, évolution...).

Le rôle de coordination, d'information et de conseil de la mission, entend permettre à la fois un état de lieux de l'existant et une impulsion d'actions nouvelles, suivies et évaluées au regard d'indicateurs et d'objectifs. Une telle démarche permettra à terme, de mettre en œuvre une stratégie adaptée à la fois aux enjeux du territoire et de la collectivité.

En 2019, un travail a été notamment engagé sur une communication en interne et en externe des engagements de la collectivité et de ses réalisations. La poursuite de l'action en 2020 portera sur la sensibilisation des Directions, la rédaction du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique conformément à la réglementation et d'un plan de prévention des violences sexuelles et sexistes à destination des agents venant compléter les actions déjà mises en œuvre.



### O u

La loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 modifie un certain nombre de pratiques des collectivités territoriales allant vers une plus grande égalité des droits au travail : mise en place obligatoire d'un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique, ajustement des dispositions relatives aux nominations équilibrées, dispositions en faveur du congé parental (maintien des droits à avancement...).

### y

### Un taux d'emploi des personnes handicapées en baisse en lien avec le vieillissement des agents

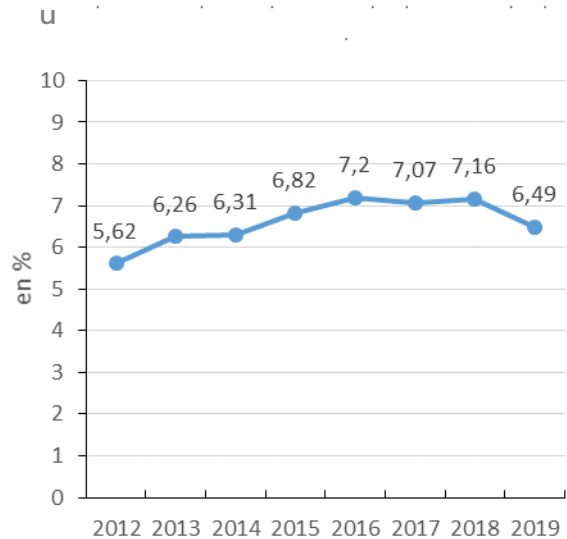
Le Département a décidé pour la troisième fois consécutive de réitérer ses engagements avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) dans la continuité d'une volonté décennale d'accueil et de maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap. Ce conventionnement lui permet notamment de bénéficier de financements importants qui impulsent de manière considérable la mise en œuvre de sa politique en faveur des personnes en situation de handicap (investissement total du FIPHFP sur les deux premières conventions de près de 2 millions d'euros, 500 000 € pour la 3<sup>ème</sup> convention prenant effet en 2018). De nombreuses actions sont réalisées portant sur le recrutement, la formation, le maintien dans l'emploi par le biais du reclassement ou de l'aménagement du lieu de travail, la communication envers les agents et encadrants valides.

) o U  
k)) h



Après 10 années de mise en œuvre de cette politique, le Département affiche un taux d'emploi direct des personnes handicapées de 6,5% au 31 décembre 2019 (290 personnes), se situant ainsi légèrement au-dessus des obligations réglementaires (6% de l'effectif total de l'entreprise). C'est la première baisse constatée depuis 2012, liée à des départs en retraite et décès d'agents en 2019. Au vu de la répartition par âge de ces agents (39% ont plus de 55 ans), cette tendance d'évolution pourrait se poursuivre les prochaines années.

Pour 2020, le Département souhaite développer de nouveaux axes tels que le recrutement d'apprentis en situation de handicap.

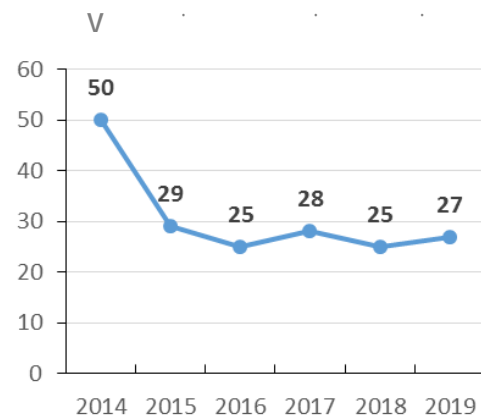


Par ailleurs, le Département s'est engagé depuis 2009 dans une politique volontariste de reclassement des agents déclarés inaptes à leur cadre d'emploi pour raisons médicales, pour leur maintien dans l'emploi. 14 agents, principalement issus des collègues, ont achevé en 2019 leur parcours de reclassement, accompagnés par les Conseillers en évolution professionnelle (CEP). 5 d'entre eux ont déjà été recrutés sur un poste vacant. Au total, 61 agents ont pu bénéficier de ce dispositif. Chaque année, le Département dépasse les objectifs fixés dans la convention avec la FIPHFP, aussi bien sur le recrutement que sur le maintien dans l'emploi.

L'accompagnement évoluera encore à compter de 2020 avec la mise en œuvre de la période de préparation au reclassement (PPR), telle qu'imposée par la nouvelle réglementation.

### De nouvelles clefs de financement à clarifier pour l'accueil des jeunes apprentis

Le Département contribue aussi à l'insertion professionnelle des jeunes en accueillant des apprentis (27 en 2019) et des stagiaires écoles (285 en 2019, dont 48 gratifiés), en visant plus particulièrement les métiers « sous tension » où il y a des difficultés de recrutement. Le nombre d'apprentis s'est stabilisé après une diminution importante en 2015. Toutefois, le manque de lisibilité des clefs de financement des frais de formation des apprentis, suite aux évolutions apportées par la loi de Transformation de la fonction publique de 2019 questionne les conditions de poursuite de l'action en 2020.



### Un dispositif d'accompagnement et d'information tout au long de la vie professionnelle de l'agent

Le Département poursuit sa politique d'accompagnement et d'information des agents tout au long de sa vie professionnelle, de son entrée dans la collectivité jusqu'à sa retraite. Il a ainsi mis en place tout un parcours jalonné d'accueils (nouveaux agents, nouveaux encadrants, nouveaux apprentis), de cérémonies et séminaires. Des réflexions sont menées chaque année afin de renouveler et dynamiser ce parcours d'intégration (journée de l'agent...). En 2019, un format renouvelé de la Journée de l'agent, salon professionnel permettant à chacun de trouver attiré 550 agents.

En 2019, l'unité d'intégration et d'information des personnels a organisé l'accueil de 223 agents.



La Journée de l'agent est un salon professionnel à destination de tous les agents du Département, permettant à chacun, tout au long d'une journée, de trouver l'information voulue en matière RH, santé et bien-être au travail. A l'occasion de sa 4<sup>ème</sup> édition, son format a été revisité pour lui donner un nouvel élan autour de différentes thématiques avec des ateliers de démonstrations, des stands originaux... Conviviale et multi formats, cet événement a été organisé en s'appuyant sur les bonnes idées et pratiques des directions départementales. La Journée de l'agent a accueilli 550 agents.

y

)																	
0	7																
)	#																

La formation professionnelle tout au long de la vie est un facteur de développement humain des agents de la collectivité. En valorisant leurs compétences et leur potentiel, elle constitue un levier qui permet à chacun d'accroître son niveau de qualification, d'élargir sa culture et de s'épanouir professionnellement.

y

Conscient de l'importance de la formation tout au long de la vie, le Département de Seine-et-Marne met en place chaque année un plan de formation ambitieux pour ses agents. Il leur permet de développer leur expertise et leur culture professionnelles, d'évoluer (préparation aux concours et examens, formations diplômantes), de diversifier leurs compétences et les partager par le biais de l'École des métiers. Cette dernière fait appel à des agents du Département (119 en 2019) pour la transmission de leurs connaissances et leurs expériences appliquées au territoire de Seine-et-Marne et à la culture de la collectivité. Cette ressource est unique car non disponible auprès de prestataires externes. 760 000 € ont été consacrés à la formation en 2019 (hors budget CNFPT).

68% des agents ont suivi au moins une formation en 2019, confirmant la tendance à la baisse constatée depuis 2017. En 2020, l'accès à la formation sera facilité par l'ouverture d'un portail dédiée à la formation permettant de consulter l'offre existante, les historiques de formation, le suivi des demandes...

Par ailleurs, le partenariat entre le CNFPT et le Département a été renouvelé en 2019. Les discussions entre les deux organisations ont débouché sur un engagement pluriannuel du CNFPT, au service des agents départementaux. Le nombre de jours de formations collectives pour les agents de la collectivité a été porté de 60 en 2018 à 128 en 2019, avec l'ambition de 200 jours en 2020.

Plusieurs types de formations sont privilégiés : formation des agents en reclassement dans le cadre de la Période préparatoire au reclassement (PPR), formations sur la culture territoriale et les pratiques administratives (marchés et finances publiques, écrits professionnels...), sur l'efficacité professionnelle (organisation du travail, prise de parole en public...), projets de services, nouveau plan de formation des assistants familiaux...

y

La collectivité s'est fortement engagée depuis 2011 dans la consolidation des savoirs de base de ses agents. Des formations sont organisées chaque année, en lien avec le CNFPT. En fonction de leur niveau, les agents bénéficient de formations aux compétences ou renforcement des savoirs de base (maîtrise de la langue française orale ou écrite, consolidation du niveau en mathématiques). La durée de la formation est

) o U  
k)) h

individualisée en fonction du besoin, et peut aller jusqu'à 40 jours. En 2019, 2 agents ont débuté leur formation.



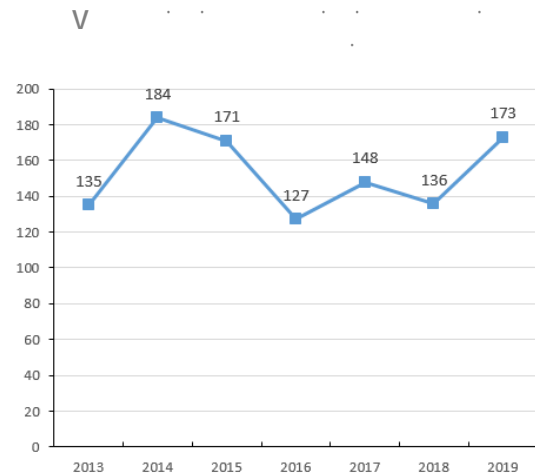
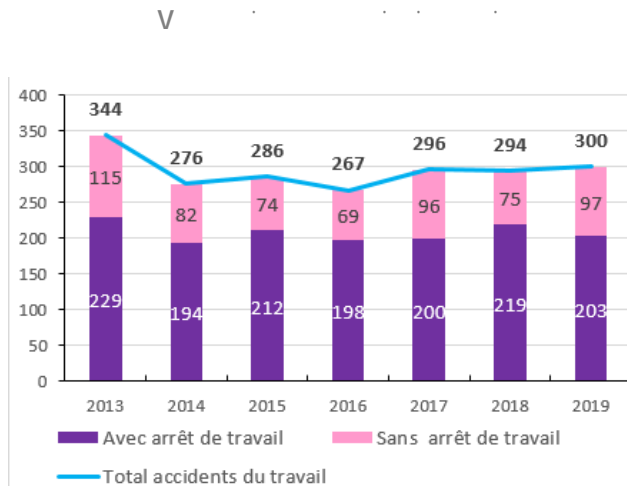
En 2019, 2 nouveaux parcours ont été mis en place : réunis sous forme de « promotion », et visant à harmoniser les pratiques de management, avec pour conséquence in fine l'amélioration de la qualité de vie au travail pour l'ensemble des encadrants et des équipes en vue d'accompagner le déploiement de la nouvelle politique achat de la collectivité, qui vise à mieux intégrer le développement durable dans la commande publique

\\)																		
o \\)																		

Le développement de la qualité de vie au travail et la prévention des risques professionnels est fondé sur 3 grands axes portés par les préventeurs :

- la formation des agents à la prévention des risques (gestes et postures, évacuation incendie, sauveteurs – secouristes du travail) : 1 350 agents ayant suivi un stage lié à la prévention des risques en 2019,
- l'ergonomie et les aménagements de postes : 203 aménagements de poste réalisés en 2019,
- la médecine professionnelle : 1 575 visites médicales en 2019 (- 24% par rapport à 2018 en lien avec le manque de médecins), reconnaissance des maladies professionnelles...

En 2019, le nombre d'accidents du travail reste stable. En revanche, le nombre de demandes de protection fonctionnelle suite à des menaces, agressions verbales ou physiques (plus particulièrement pour les agents au contact du public, la plupart des incidents se produisant dans les Maisons départementales de solidarités), qui avait diminué en 2018, repart significativement à la hausse (+27%). Des travaux associant les agents sous la forme de groupes de travail ont été menés sur les risques psycho-sociaux.



Un réseau de 35 assistants de prévention de proximité (11 nouveaux agents formés en 2019) relaie l'action du Service Prévention Hygiène et Sécurité.

L'année 2019 a été marquée par une grande avancée du projet risques psychosociaux, qui a permis les réalisations suivantes :

- la mise en place de groupes de travail, déployés dans le cadre de 4 conférences auxquelles 122 managers ont participé, et diffusés sur Sésame ;
- l'optimisation du circuit et de la fiche de signalement des risques psychosociaux physique ou verbale avec un usager ou un autre agent du Département ;
- la mise en place dans chaque direction de groupes de travail, en vue de l'élaboration d'un plan d'action. Ces groupes vont être animés par 28 animateurs formés par le SPHS pendant une journée, en 2020.

L'année 2019 a été marquée par une grande avancée du projet risques psychosociaux, qui a permis les réalisations suivantes :

### L'action sociale pour améliorer la condition de vie des agents, un budget orienté à la baisse

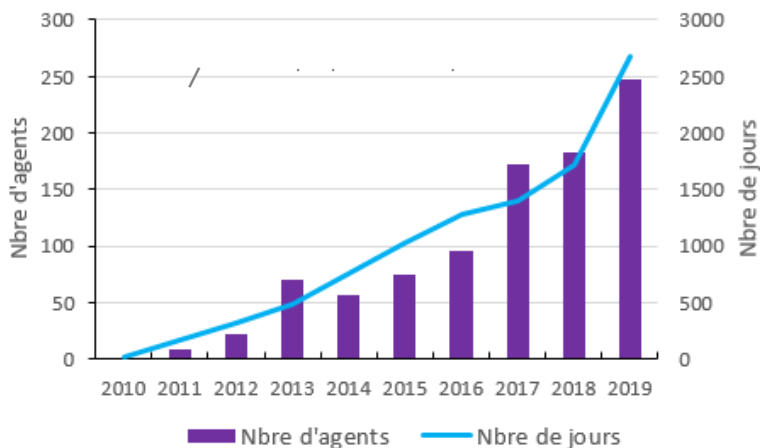
Afin de permettre aux agents de concilier au mieux la vie professionnelle et la vie personnelle, le Département a mis en œuvre une politique d'action sociale en faveur de son personnel regroupant l'attribution de prestations sociales, l'accompagnement social des agents en difficulté (256 agents en 2019), et le Comité des œuvres sociales (COS). Le Département dispose d'un contingent de logements dans le parc social de Seine-et-Marne dont il fait bénéficier ses agents.

En 2019, le budget consacré à l'action sociale s'est élevé au total à environ 3 684 000 €, dont 71% pour les prestations sociales et 29% pour le COS. La baisse de ce budget observé depuis 2017 se poursuit (2,7% par rapport à 2018), les prestations les plus impactées étant les CESU, la rentrée scolaire, l'accompagnement social individuel. En 2020, le Département a prévu l'augmentation de la contribution employeur à la restauration.

### Le télétravail en forte progression

Le télétravail est un dispositif mis en place en 2010 au Département afin de favoriser une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Il permet de réduire les déplacements domicile / travail (gain de temps, moins d'émission de CO2, moins de risque d'accidents de trajet...) et de limiter le stress des agents (fatigue du trajet...). Certaines catégories d'agents ne sont pas compatibles avec le télétravail, en raison des missions et tâches menés (agents des collèges, agents d'exploitation des services territoriaux d'aménagement, agents d'accueil). Par ailleurs, cela suppose le déploiement d'outils

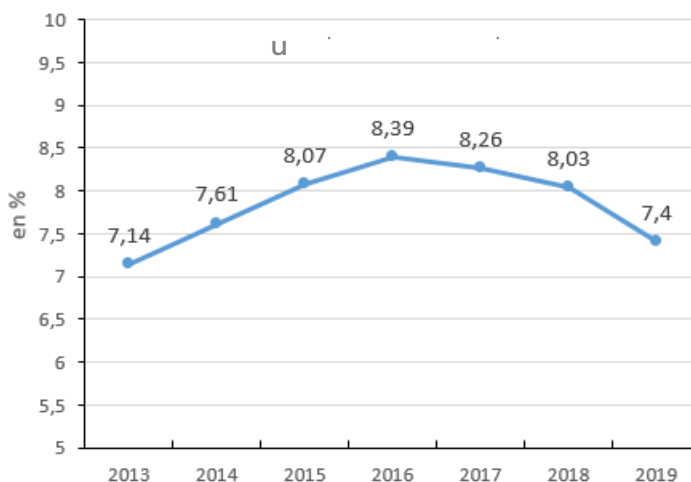
numériques tels que l'accès à distance au réseau, la mise à disposition des logiciels métiers, qui ne sont pas encore mis en place en 2019.



En 2019, le télétravail a pris un véritable essor avec +35% du nombre d'agents bénéficiaires et +56% du nombre de jours télétravaillés. 62% des agents bénéficient d'une convention, signe d'un dispositif qui tend à s'installer.

### Une baisse du taux d'absentéisme qui se poursuit

L'absentéisme peut constituer un indicateur du niveau de bien-être au travail. Le taux d'absentéisme en 2019, de 7,4 %, confirme la tendance à la baisse amorcée en 2017. Cette tendance s'explique notamment par la baisse du taux d'absentéisme pour maladie ordinaire. Son niveau est inférieur au taux moyen observé dans les collectivités territoriales en 2018 (9,2%).



k/) y@- · Qo° @h° #w° -V†@\\VV-U-Vu° y( ) -  
 O° #u@@/ · )y · )/h° ku-U-Vu° -u° O°) °hu-k° °y  
 #=° V8-U-Vu#Q° u@y-

- 1 PAS DE PAUVRETÉ
- 2 FAIM ZÉRO
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
- 13 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
- 14 VIE AQUATIQUE
- 15 VIE TERRESTRE
- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

y

\))	
o ))	U o

Autrefois très centrée sur l'accueil physique et l'accueil téléphonique, la relation à l'usager prend aujourd'hui une dimension plus complexe, du fait du maquis des aides d'une part, et de l'apparition de nouveaux usages d'autre part (services web, téléphonie mobile...), de demandes croissantes ayant conduit à l'allongement des délais de traitement. En lien avec la modernisation de l'action publique, c'est à la fois pour que les Seine-et-Marnais trouvent encore plus facilement réponse à leurs questions, fiabiliser l'accès public à l'information, rendre l'administration plus efficace en désengorgeant les services.

En 2019, l'action a été concentrée sur des expérimentations qui ont permis de valider les orientations de la collectivité en termes de relations usager : transfert des appels de la Maison départementales de solidarités (MDS) de Noisiel (~1 900 appels sur 6 mois), et de la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) vers la plateforme téléphonique. 50% des appels ont reçu directement une réponse sans transfert d'appel vers les services.

En 2020, les actions vont se déployer à partir de l'application Capdémat (mise en place d'un suivi des saisines, déploiement de l'outil sur les MDS), la prise en charge des appels de suivi de dossier directement sur la plateforme téléphonique d'accueil sur les sujets de l'autonomie.

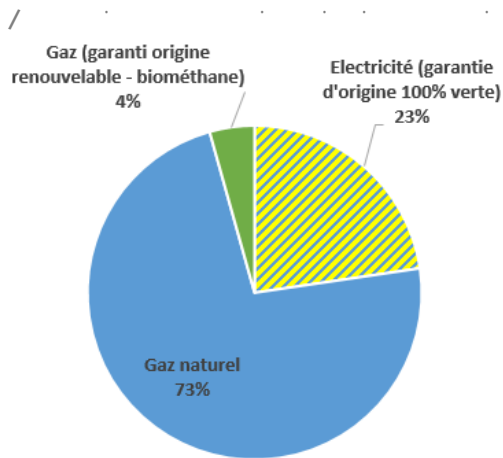
y

\))	
o ))	U # k # h k





## Vers une gestion efficace de l'ensemble des bâtiments départementaux



Le Département gère 200 bâtiments dont 128 collèges. La consommation d'énergie totale est estimée à 162 kwh ep<sup>1</sup>/m<sup>2</sup>. A titre comparatif le niveau Bâtiments Basse Consommation (BBC) exigé par la Réglementation thermique 2012 fixe pour le climat observé en Seine-et-Marne une consommation cible dans le neuf de 65 kwhep/m<sup>2</sup>.

Le gaz est la principale source d'énergie utilisée dans les bâtiments (plus de 75% des consommations), l'électricité occupant la part restante. 27% de l'énergie consommée dans les bâtiments est d'origine renouvelable, principalement de l'électricité verte (23%) et dans une moindre mesure du biométhane (4%), gaz produit à partir de matières organiques

Pour le neuf, le Département s'inscrit dans : certification « Haute Qualité Environnementale » (HQE), application de la charte « bois construction publique exemplaire ». La certification HQE consiste à atteindre, par un système de management opérationnel, des engagements sur un ensemble d'objectifs pour un « bâtiment durable », certifiés par un organisme accrédité. La charte « bois construction publique exemplaire », initiée par la Région Ile-de-France en 2015 et dont le Département est signataire, vise à promouvoir l'utilisation des produits bois et dynamiser la filière bois – construction.

En 2019, 6 bâtiments dont 5 collèges, sont certifiés HQE, et 6 autres bâtiments sont en cours de certification. La construction du collège Jacqueline de Romilly à Magny-le-Hongre, ainsi que la réhabilitation-extension du collège Le Grand Parc à Cesson ont été identifiées dans la Charte bois construction publique exemplaire.



Pour autant, et comme partout, c'est en agissant sur le bâti existant que les gains énergétiques sont les plus importants, du fait de leur nombre, et de leur date de construction où les obligations en matière de performance énergétique étaient moins poussées voire inexistantes pour les plus anciens. Le Département agit aujourd'hui principalement par à l'aide de contrats de performance énergétique (CPE) sur 55 bâtiments, un suivi des consommations et des équipements. Les CPE ont permis une réduction des consommations de gaz de 25%.

Dans le cadre des CPE, des actions de sensibilisation sont menées pendant toute la durée du contrat (10 ans) sur 25 collèges. Cette sensibilisation, sur le thème du développement durable, est à destination des collégiens et de l'ensemble des personnels éducatifs, administratifs, d'entretien, et de cuisine.

La plupart des bâtiments étant soumis au « décret tertiaire » de 2019, des actions massives seront à mettre en place afin de répondre

. Elles seront déployées suivant une stratégie d'investissement pour l'ensemble des bâtiments soumis au décret, inscrite dans un futur schéma directeur de l'énergie prévu en 2020. Ce dernier permettra,

<sup>1</sup> kwh ep = kilowatt/heure d'énergie primaire, unité de mesure utilisée dans la réglementation thermique et qui, pour l'électricité, tient compte du rendement de production et transport de l'électricité (1 kWh facturé correspond à 2,58 kwhep)

à l'aide de prédiagnostics, de définir des objectifs de performance énergétique du patrimoine et pour le confort d'été, répondant ainsi aux enjeux d'atténuation d'adaptation au changement climatique.



Le « décret tertiaire » découle de la loi ELAN de 2018. Il impose des objectifs de réduction des consommations énergétiques finales aux bâtiments à usage tertiaire d'une superficie de plus de 1 000 m<sup>2</sup> : 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à 2010. Ces objectifs peuvent être atteints par la mise en place d'un panel d'actions (changement des équipements, adaptation des usages et des comportements, etc.) et non plus seulement par des travaux de performance énergétique. Des décrets attendus pour 2020 préciseront les conditions de détermination du niveau des objectifs de consommation d'énergie à atteindre. A partir de 2021, les maîtres d'ouvrage de bâtiments tertiaires seront tenus, sous peine d'amende, de renseigner sur une plateforme nationale les données de consommation énergétique de leur parc de l'année précédente, afin d'inciter à une meilleure connaissance de leurs bâtiments et de leur consommation d'énergie.

Depuis 2019, les néons et ampoules hors d'usage sont systématiquement remplacés par des ampoules basses consommation (led ou fluo-compact). En 2020, il est prévu de conduire un suivi des consommations sur un bâtiment qui sera entièrement équipé d'ampoules basse-consommation.

Des actions sont aussi menées sur les serveurs informatiques pour les rendre moins énergivores (cold corridor pour leur climatisation, renouvellement du parc), sur certains équipements de chauffage (installation en 2018 avec système de gestion adaptée de ventilo-convecteurs dans les locaux des Archives départementales).

### L'alimentation par des énergies renouvelables

Tous les bâtiments sont alimentés par de l'électricité d'origine renouvelable. 4 bâtiments sont chauffés au biométhane garantie d'origine, soit 6% des consommations gaz. A noter que le précédent marché (2017-2018) permettait de couvrir 11% des besoins en gaz. La part du biométhane pourrait augmenter sous l'impulsion du soutien du Département à la méthanisation (politique CapMétha77).

En 2019, 3 collèges sont équipés d'une chaufferie biomasse et 1 collège est chauffé par de la géothermie. Ce dernier (collège Arche Guédon à Torcy) est en outre un collège à énergie positive (bâtiment BEPOS) car produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme. Particulièrement exemplaire, il devance en partie les objectifs de la Réglementation environnementale 2020 (RE2020), qui fera des bâtiments BEPOS la norme à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Par ailleurs, le Département favorise les solutions d'énergie renouvelable dans ses nouvelles constructions et lors des réfections de chaufferie, dans le cadre des CPE-MTI par exemple.

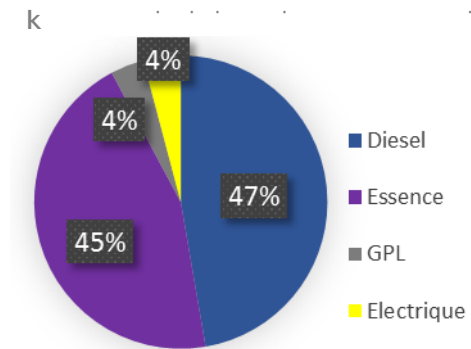
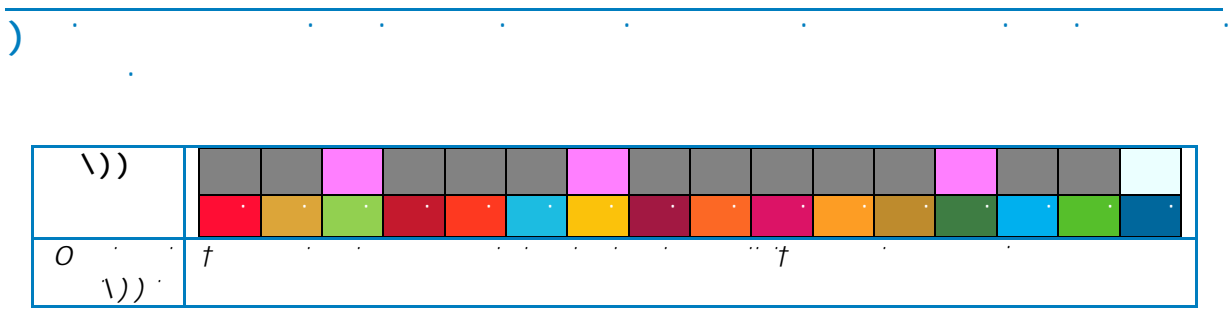
Le Département mène depuis quelques années une politique de raccordement aux réseaux de chaleur communaux et micro-réseaux de chaleur (HABITAT77, SDIS...), qui permettent un meilleur contrôle de la performance des équipements. L'alimentation des réseaux par des ressources d'origine renouvelable (biomasse, géothermie...) répond aux enjeux climat tout en permettant de bénéficier d'une TVA réduite à 5,5% pour tous les bâtiments raccordés (bâtiments publics, logements...). Le collège Robert Doisneau, à Dammarie-les-Lys est raccordé au réseau de chaleur urbain de la ville.

Suite aux épisodes de crue de ces dernières années, le Département a souhaité s'engager dans un programme d'actions pour des bâtiments moins vulnérables et plus résilients face au risque d'inondation. 16 bâtiments, dont 10 collèges, sont concernés. Le programme d'actions portent sur des actions préventives structurelles et organisationnelles pour limiter l'exposition du bâtiment, assurer la sécurité et la santé des usagers, faciliter le retour à la normale, prévenir le risque de pollution des milieux (eau, air, sols) par le biais notamment de préconisations pour placer les locaux de stockages hors zone inondable.

Des travaux ont déjà été réalisés lors de la remise en état des sites après les inondations de 2018. Le coût des travaux pour les 12 bâtiments encore à traiter est estimé à environ 762 000 € TTC, 51 000 € étant financés par le Programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes porté par l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grand Lac.

Afin de diffuser une culture du risque, des repères de crue ont été disposés sur les différents bâtiments départementaux et des campagnes de sensibilisation ont été réalisées auprès des usagers de 10 bâtiments dont 9 collèges, le programme devant se poursuivre en 2020 pour les 6 autres bâtiments.

Le lancement d'un Plan de continuité des activités du Département (PCA) est en projet pour 2020.

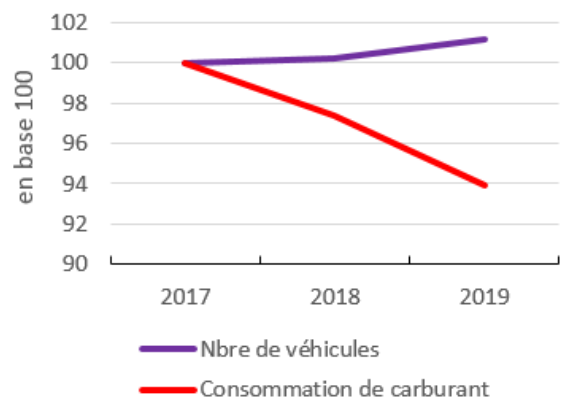


En 2019, la flotte de véhicules du Département est composée de 461 véhicules motorisés. La dominante de véhicules diesel tend à diminuer avec leur remplacement prioritaire par des véhicules à essence, voire électriques, pour une diminution des pollutions et nuisances associées. La prise en compte de la nouvelle norme WLPT (nouveau mode de calcul des consommations moyennes) permet d'orienter le choix des nouveaux véhicules sur des modèles moins émetteurs de gaz à effet de serre.

Le déploiement des véhicules électriques (19 en 2019, 9 en 2018) va se poursuivre en 2020 (véhicules légers et utilitaires légers). 5 nouvelles bornes de recharge électrique ont été installées en 2019 sur 2 bâtiments départementaux (Belle Ombre et Hôtel du Département), leur développement étant cependant limité par l'ancienneté des bâtiments et la puissance électrique disponible.



37% des véhicules du parc ont 3 ans ou moins, 48% 5 ans ou moins. La politique de renouvellement du parc mise en œuvre les 3 dernières années pour les véhicules légers et utilitaires léger conduit à une diminution rapide des consommations de carburant alors qu'en parallèle le nombre de véhicules reste globalement stable. Pour les véhicules lourds utilisés pour l'entretien des routes, les alternatives au diesel doivent intégrer les nécessités en matière d'autonomie et de puissance.



Le parc renouvelé et sa maintenance régulière contribuent à des déplacements plus sûrs pour les agents.

**O** La loi d'orientation des mobilités, promulguée en décembre 2019, vise à transformer en profondeur la politique des mobilités, pour des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres. Elle impose (article 76) aux collectivités gérant, directement ou indirectement, un parc de plus de vingt véhicules inférieur ou égal à 3,5 tonnes, qu'elles acquièrent ou utilisent lors du renouvellement annuel de leur parc, des véhicules à faibles émissions (60 grammes par kilomètre de CO2) dans une proportion minimale de 20 % de ce renouvellement jusqu'au 30 juin 2021, puis 30%. A compter du 1er janvier 2026, les véhicules à très faibles émissions (sources d'énergie : électricité et/ou hydrogène) devront représenter environ 37 % des véhicules acquis ou utilisés lors du renouvellement annuel.

En 2020, des actions sont prévues afin d'optimiser l'usage des véhicules légers (centralisation des véhicules melunais pour leur mutualisation, achat d'un logiciel de gestion de parc facilitant la réservation des véhicules de pool et un meilleur suivi du kilométrage) et réduire les besoins de déplacements des agents par le déploiement de moyens collaboratifs à distance (visio-réunions, outils pour la faisabilité du télétravail).

**y** Le Département est soumis à l'obligation de réaliser un Plan de mobilité de l'administration (PMA). Le PMA est un projet d'administration mobilisant tous les niveaux de la collectivité et de ses agents pour mettre en place des mesures permettant de :

- réduire l'utilisation de la voiture individuelle,
- promouvoir les transports alternatifs à la voiture (transports en commun, vélo, marche à pied ...), sans imposer de contraintes,
- limiter le nombre de déplacements liés aux activités de la Collectivité (visio et audio conférence, télétravail...).

Cette démarche doit être relancée, avec une gouvernance encore à définir.

**O h hU** Anciennement appelé Plan de déplacement de l'Administration (PDA). La Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) rend obligatoire la réalisation d'un plan de mobilité pour les entreprises de plus de 100 travailleurs sur site. Cette obligation a été étendue aux établissements publics par le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Ile-de-France, approuvé le 31 janvier 2018. L'échéance était fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2019.



h  
)

)	
o )	U h k) h 0 @ t h 7 U

)

Suivant la réglementation européenne transposée dans le droit français, la prévention et la réduction de la production et de la nocivité des déchets est prioritaire dans les politiques « déchets ». La prévention des déchets, qui permet de limiter l'utilisation des ressources et les pressions sur les milieux, est l'un des axes importants de l'économie circulaire. Ensuite, la gestion des déchets produits doit respecter la hiérarchie des modes de traitement : préparation en vue de la réutilisation, recyclage, autre valorisation notamment énergétique, élimination.



O h

En mai 2018, le Parlement européen a approuvé le Paquet économie circulaire, composé de 4 directives révisant la politique européenne en matière de déchets. Les évolutions portent notamment sur :

- un objectif de prévention avec la réduction de 50% des déchets alimentaires (notamment dans les services de restauration) d'ici 2030
- un objectif spécifique de recyclage des déchets municipaux : 55% en 2025 et 65% en 2035 (dans la loi TECV 55% de valorisation matière en 2020, 65% en 2025 des déchets non dangereux et non inertes, soit un périmètre plus large que les déchets municipaux)
- la collecte séparée qui devient la règle générale afin de favoriser le réemploi et le recyclage, notamment tri et recyclage à la source ou collecte séparée des biodéchets au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (2025 dans la réglementation française)

La directive doit être transposée dans le droit français au plus tard en 2020.

)

La réduction des gisements passe par deux familles d'actions : prévenir la production de déchets d'une part et allonger le cycle de vie des objets d'autre part pour retarder le plus possible leur entrée dans le statut de déchets.

Depuis 2017, le Département a passé un marché avec un prestataire spécialisé dans la récupération et le recyclage des déchets (papiers, cartons, plastiques, fer et métaux, bois, et autres déchets d'activités assimilables aux déchets ménagers). En 2019, 1 035 tonnes de déchets recyclables, dont 30 tonnes de papier ont ainsi pu être acheminés vers des filières de valorisation matière.

Une réflexion pour une stratégie d'achat a été lancée en vue du renouvellement du marché à échéance 2021. Il est notamment prévu au sein de cette stratégie l'instauration d'un tri à la source avant acheminement vers une filière de recyclage, avec la mise en place de bacs à déchets au sein des différents services du Département. Cette installation mise sur l'apport volontaire des agents qui ne disposeraient plus de poubelle individuelle, hormis pour le papier.

Un schéma de prévention et de gestion des déchets, engagé en 2017 par le Département, n'a pu encore aboutir faute de moyens humains.

)

k)) o U h

## Limiter l'impact des activités d'impression

Le papier est le premier consommable de bureau. Cette consommation a un coût environnemental (déforestation, émission de CO2 liées au processus de fabrication, produits pour le blanchiment du papier pouvant dégrader la qualité des eaux, des sols...), et économiques (10 000 à 25 000 euros HT par an pour la consommation de papier à usage interne pour une entreprise d'une centaine de personnes). La maîtrise de la consommation de papier est donc un enjeu important, pour lequel des objectifs réglementaires ont été fixés.



La loi relative à la transition écologique pour la croissance verte (LTECV) fixe un objectif de réduction de 30% avant 2020 de la consommation de papier bureautique des services de l'Etat et des collectivités territoriales. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, 25% du papier acheté doit être recyclé (au moins 50% de fibres recyclées) ou être issu de forêts gérées durablement, et 40% au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Un plan de prévention doit être mis en place.

En 2019, 57 tonnes de papier blanc ont été achetées par le Département, soit une hausse de 8% par rapport à 2018. 100% du papier blanc acheté répond aux obligations réglementaires (certification forestière PEFC ou FSC, et/ou écolabel).

3 millions de pages couleur et noir et blanc ont été imprimées. Afin de limiter les consommations de papier, deux grandes familles d'action ont été mises en place :

- la dématérialisation des procédures qui en outre limite les émissions de GES par la diminution des besoins de déplacement... : elle vise les procédures internes (gestion des personnels des collèges, la chaîne comptable et fascicules budgétaires, parapheur électronique...) et externes (dématérialisation des procédures pour les marchés publics quasi-totale en 2019, envoi des pièces au contrôle de légalité...) y compris dans les relations avec l'utilisateur (dématérialisation totale des dossiers de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) mise en place en 2019).
- la mise en œuvre d'un nouveau logiciel de pilotage des impressions par badges ou par code pour responsabiliser individuellement les usagers du parc d'impression (statistiques individuelles sur le nombre de feuilles consommées, les modes d'impression – couleur ou noir et blanc, recto-verso...) à déployer sur l'ensemble des sites.

En 2019, le renouvellement du marché d'impression a permis de rassembler les deux canaux d'acquisition et de maintenance de moyens d'impression (copieurs par la DMGS et imprimantes par la DSI), ce qui a permis d'appliquer une politique d'impression homogène à l'ensemble du parc de périphériques favorable à la diminution des consommations de papier (imprimantes multifonctions en réseau, impression en noir et blanc et en recto/verso par défaut).

Depuis 2013, le Département adhère à la marque Imprim'Vert®, qui regroupe plus de 1 800 imprimeurs. Elle témoigne de la démarche active conduite depuis plusieurs années pour réduire les impacts environnementaux liés aux activités d'impression et promouvoir le développement durable. L'attribution du label Imprim'Vert au service de l'imprimerie a été renouvelé en 2017 pour trois ans, justifiant des mesures pour diminuer l'impact environnemental de l'activité : gestion des produits dangereux, non utilisation de produits toxiques, sensibilisation des salariés (30 agents ont visité l'imprimerie lors de la journée de l'agent 2019), suivi des consommations énergétiques.

En 2020, il est prévu un renforcement de la sensibilisation des agents sur les engagements du Département par la création d'une page dédiée sur la future plateforme de commande Mozaïc77.

## Valoriser les anciens équipements électroniques

La production des matériels électroniques et numériques a une empreinte carbone particulièrement forte et est consommatrice de métaux rares extraits notamment en Afrique dans des conditions extrêmement difficiles, en ayant parfois recours à de la main d'œuvre infantile...

En 2019, sur 41 tonnes de déchets de matériaux électroniques, 75% ont été recyclés (26 tonnes) ou traités en vue de leur réemploi (5 tonnes). 10% ont fait l'objet d'une valorisation énergétique, 10% n'ayant fait l'objet d'aucune valorisation (acheminement dans un centre d'enfouissement).



## Une dynamique engagée pour une restauration collective responsable

Environ 760 tonnes de déchets alimentaires (préparation des repas, restes d'assiettes, pain) sont produits chaque année par les collèges dotés d'une restauration collective.

Afin de prévenir la production des biodéchets dans les cantines des collèges, ce qui constitue la priorité, le Département a mis en place en interne une formation « Restauration durable et responsable » à destination des chefs de cuisine et second de cuisine. En 2019, 13 agents ont bénéficié de cette formation.

Le Département a engagé des travaux en 2018 afin de rattraper son retard dans la mise en place d'une solution de valorisation de ses biodéchets produits par la restauration des collèges. Ces derniers sont en effet, pour la plupart, équipés de tables de tri permettant de séparer les déchets alimentaires (biodéchets) et non-alimentaires. Quelques collèges sont équipés de composteurs rustiques, mais pour la plupart, les déchets triés sont évacués et traités avec les ordures ménagères. Pour rappel, le tri des biodéchets et leur valorisation dans une filière adaptée (compostage, méthanisation) est obligatoire depuis 2016 pour les productions supérieures à 10t/an de biodéchets et 60 l/an pour les huiles alimentaires, soit 11 collèges publics concernés. Tous les collèges y seront soumis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 d'après le nouveau Paquet économie circulaire européen.

Une solution progressive est en cours de mise en place incluant pour chacune d'elle la sensibilisation et formation des agents : prestation de collecte en porte à porte pour 13 collèges approchant ou dépassant les 10 tonnes, installation de composteurs sur une dizaine de collèges pilote, en testant différents types d'équipements (composteurs électromécaniques, rotatifs et rustiques) avec un suivi intégrant à la fois la performance en matière de gestion des biodéchets que l'impact sur le travail des agents (organisation, pénibilité...).

Enfin, conformément à la loi dite EGALIM d'octobre 2018, interdisant à compter de 2020 l'usage d'ustensiles et contenant jetables en plastique, le Département a travaillé en 2019 sur un groupement de commande pour des denrées alimentaires (bio et menus végétariens), et pour de la vaisselle jetable biodégradable (notification prévue en 2020). Le projet de plateforme de regroupement, transformation et conditionnement de produits agricoles de proximité pour l'approvisionnement de la restauration scolaire, portée par le Département, contribuera à satisfaire le volet approvisionnement local de la loi.



La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, dite loi Egalim, d'octobre 2018, fixe des prescriptions à l'attention du secteur de la restauration collective. Elle vise à la préservation de la capacité de production agricole et la juste rémunération des agriculteurs, et au renforcement de la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits pour une alimentation saine, de qualité et durable, à laquelle elle entend favoriser un accès pour tous.

Elle impose notamment pour la restauration collective :

- un approvisionnement en denrées alimentaires pour 50% constituées de produits sous signes de qualité ou locaux, avec un minimum de 20% de produits issus de l'agriculture biologique,
- l'obligation de proposer un menu végétarien au moins une fois par semaine pendant une période test de 2 ans, au plus tard 1 an après la promulgation de la loi, soit en octobre 2019,
- interdiction au plus tard le 1er janvier 2020 de l'utilisation de bouteilles d'eau plate et de petits matériels jetables en plastique (couverts, pots à glaces, plateaux-repas, pots à glace, saladiers, boîtes et bâtonnets mélangeurs pour boissons...), ainsi qu'au plus tard en 2025, des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique.



## Un entretien des locaux moins impactant pour l'environnement et la santé des agents

Tous les produits utilisés pour le nettoyage des sites départementaux sont écolabellisés.

Dans les collèges, le Département met en place des méthodes et outils plus écologiques, économiques, ergonomiques, réduisant ainsi les pressions sur l'environnement (réduction des consommations en eau et détergents, diminution des déchets, les lavettes étant lavées sur site) et améliorant les conditions de travail des agents (réduction des troubles musculo-squelettiques, plus grande efficacité) : méthode de pré-impregnation mise en place dans 26 collèges, matériel mécanisés (aspirateurs, autolaveuses, monobrosses) équipant 21 collèges (investissement de 117 500 € en 2019).

Dès 2010, le Département s'est engagé pour ses travaux routiers dans la voie de la transition écologique. Ainsi, il a signé avec ses partenaires d'Ensemble77, regroupement d'acteurs autour d'une vision partagée des travaux publics, la déclinaison locale de la Convention d'engagement volontaire nationale (CEV). Celle-ci constitue la feuille de route permettant de structurer et d'amplifier les actions menées en intégrant les objectifs de la transition écologique. En 2013, la CEV locale a fait l'objet d'un avenant, afin de prendre en compte l'expérience des 3 premières années, dans une démarche d'amélioration en continu.

L'incorporation depuis 2013 d'un cahier des clauses environnementales (CCE) dans les dossiers de consultation des entreprises pour les marchés passés par la Direction des Routes est un outil essentiel au respect des engagements du Département (voir [O](#)). Il intègre la démarche de Schéma d'organisation environnementale (SOE) dont le Schéma d'organisation et de suivi de l'évacuation des déchets (SOSED), précise les obligations des parties prenantes (maître d'ouvrage, maître d'œuvre et entreprises) et assure par la production d'une fiche de suivi la traçabilité des matériaux issus du chantier ou importés sur le chantier (nature et quantités des matériaux, provenance ou destination). En 2019, 215 fiches récapitulatives ont été produites par les agences routières départementales.

Ces actions ont permis au Département d'atteindre et même de largement dépasser la plupart des objectifs fixés par la loi TECV de 2015, y compris certains à échéance 2020.



La loi TECV de 2015 fixe pour les déchets issus des activités du BTP les objectifs suivants :

- valorisation de 70% des matériaux / déchets produits lors des travaux de construction et entretiens routiers d'ici à 2020
- à partir de 2017, 50% de l'ensemble des matériaux utilisés issu du réemploi, 10% pour les couches de surface et 20% pour les couches d'assise. A partir de 2020, 60% de l'ensemble, 20% pour les couches de surface et 30% pour les couches d'assise (justification annuelle)

Fort de ces années d'expériences, le Département diffuse ces bonnes pratiques de démarches environnementales par des formations auprès des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre (EPAMARNE en 2019). Il travaille notamment en partenariat avec Ensemble77, groupe de travail multi-acteurs engagés pour la promotion du développement durable dans les travaux publics, pour poursuivre les réflexions et améliorer les outils déjà mis en place, à l'exemple du chantier expérimental RECYCLEAN® mené en 2017. Solution de rénovation « zéro déchets », il s'appuie sur un processus de réemploi des chaussées polluées notamment par des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

En 2020, le Département engagera un nouveau chantier expérimental RECYTAL® utilisant des enrobés sans apport de bitume, ce qui contribue à la réduction de l'empreinte environnementale des travaux de voirie.







0

))																			
0	#																		#

0

La commande publique du Département représente chaque année environ 200 millions d'euros. La commande publique responsable s'articule autour de deux axes : les démarches socio-responsables et éco-responsables.

La dimension durable de la commande publique a été intégrée dans la nouvelle politique d'achats votée en 2018, qui poursuit trois axes : obtenir le meilleur rapport qualité/coût, favoriser le développement économique local, durable et social, garantir la sécurisation juridique et la qualité des procédures. Depuis 2019, les élus sont associés dès l'amont des procédures afin de valider les stratégies d'achat. Par ailleurs, tous les agents de la DAP sont aussi formateurs internes, la formation d'initiation aux marchés publics comprenant un volet achat durable (165 agents prescripteurs formés en 2019). Des systèmes alternatifs aux formations à destination des agents prescripteurs sont en cours de développement pour 2020 (ex : journée d'information, rencontres...).

Une programmation des achats 2020-2022 a été définie en lien avec toutes les directions du Département en 2019 afin d'avoir une visibilité de l'ensemble des achats et de faciliter la mise place de stratégies achats et contractuelles, contribuant à une action publique plus efficiente.

)

### Les clauses d'insertion sociale

Les clauses d'insertion sociale ont pour principal objectif d'intégrer des considérations liées à la lutte contre le chômage et fait de la commande publique un levier de progrès social et économique. Elle consiste à réserver au moins 5 % du nombre d'heures de travail liées à un marché à des personnes éloignées de l'emploi. Sont concernés les marchés de travaux supérieurs à 221 000 € HT et certains marchés de services (nettoyage des locaux, traiteurs, maintenance préventive ...).

Le Département mène depuis plusieurs années des réflexions afin de développer ce dispositif juridique au sein de ses marchés publics, ayant débouché fin 2016, sur la mise en place d'un dispositif partenarial unique en France, le Comité départemental pour l'insertion pérenne par les clauses sociales. Présidé par le Département, il associe la Préfecture, la Chambre syndicale des travaux publics de Seine-et-Marne, le MEDEF77, Initiatives 77, la Mission emploi insertion de Melun-Val de Seine. Il a pour objet de réunir un maximum d'acteurs afin de partager leurs retours d'expérience sur la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale. En 2018, plusieurs Comités techniques ont été mis en place. En 2019, le 1<sup>er</sup> Comité de pilotage a fixé le cadre opérationnel : objectifs annuels, outils et méthodes validés en comités techniques, actions de communication...

L'intégration de clauses d'insertion sociale se développe dans les marchés. En 2019, une telle clause a été mise en place dans le marché « Fourniture de micro-ordinateurs ainsi que de prestations associées pour le Département de Seine-et-Marne ». Ainsi, en 2019, 16% des marchés publics passés par le Département comprenaient une clause d'insertion sociale (11% en 2018).

### Les marchés réservés

Le Département applique sa politique d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (voir 0) également à ses marchés publics.



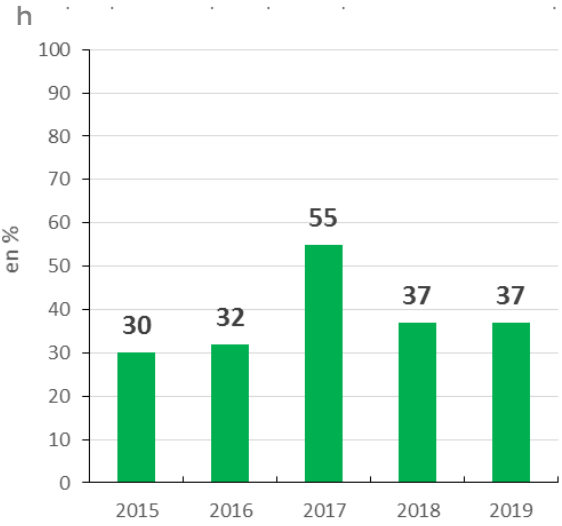
Ainsi, il poursuit l’attribution de marchés publics aux structures ESAT (Établissements et service d’aide par le travail) et EA (entreprises adaptées). Il s’appuie depuis 2012 sur le réseau GESAT, association qui joue un rôle de facilitateur auprès du Département dans les démarches de sourcing (identification des achats réservés, information sur les savoir-faire des ESAT/EA, mise à disposition de bases de données fournisseurs accessibles depuis intranet du Département). En 2019, environ 32 500 heures de travail ont bénéficié au public éloigné de l’emploi.

**Le développement d’actions pour l’accès des petites et moyennes entreprises aux marchés publics**

La commande publique constitue un des leviers essentiels au développement des entreprises. Pourtant, de nombreuses sociétés éprouvent encore aujourd’hui de grandes difficultés à y accéder. Dans ce cadre, le Département instaure une politique de soutien aux moyennes et petites entreprises, et notamment celles de Seine-et-Marne, incarnée par la mise en place de mesures concrètes dans une logique de travail partenarial. Les travaux menés en 2017 se sont traduits en 2018 par la signature d’une charte de bonnes pratiques, afin de favoriser l’accès des entreprises aux consultations du Département en les rendant plus « attractives ». Co-rédigée entre le Département et l’OPH77, elle associe également les chambres consulaires, les représentants des professionnels du bâtiment et des travaux publics. Des « conventions fournisseurs » sont prévues afin d’informer les entreprises des programmes de commande publique à venir. Leur mise en place, prévue initialement en 2019, a été reportée temporairement au profit du déploiement du processus achat en interne.

En 2019, 37% des marchés publics passés par le Département comprenaient une clause environnementale, soit un taux stable par rapport à 2018.

Les clauses environnementales sont particulièrement utilisées par le Département dans des marchés stratégiques comme les groupements de commande relatifs à la fourniture de denrées alimentaires au bénéfice des collègues comme ce fut le cas en 2018 pour la viande (et à venir en 2019 pour le marché relatif au nettoyage des locaux). 87 collègues adhèrent au groupement de commande.



La politique liée aux aménagements routiers est particulièrement engagée ces dernières années. Elle incorpore depuis 2013 dans ses consultations un cahier des clauses environnementales (CCE) auquel l’entreprise doit répondre. Il intègre : la gestion des déchets de chantier et l’utilisation de matériaux recyclés, la pollution atmosphérique, la gestion des eaux de chantier, l’insertion du chantier dans le site, les émissions sonores.

La construction des bâtiments HQE fait l’objet de Marché Public Global de Performances (MPGP) dans lequel la certification HQE rentre en compte dans les critères environnementaux (voir O...).

En 2019, le Département a engagé la réalisation d’une cartographie détaillée des clauses environnementales.



\\))																						
0																						
\\))																						

Le contrôle de gestion mis en place au sein du Département vise à :

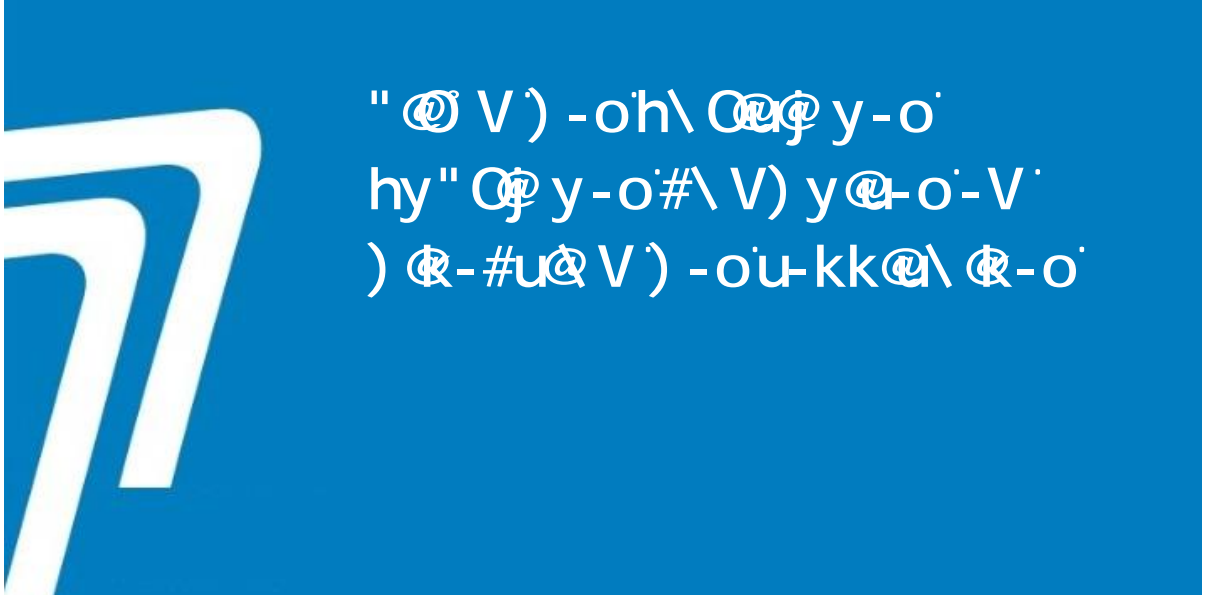
- développer des outils de pilotage et de suivi des priorités, avec notamment la production de reportings mensuels s'appuyant sur de nombreux indicateurs autorisant un recul sur 10 ans ;
- contribuer à l'élaboration des prévisions budgétaires, notamment par la préparation de scénarii comme outil d'aide à la décision ;
- identifier et analyser l'ensemble des risques juridico-financiers inhérents aux relations partenariales établies entre le Département et ses organismes associés et partenaires (y compris les Délégations de service public) ;
- diffuser la culture de gestion par des formations délivrées aux encadrants sur le contrôle de gestion
- mobiliser les financements européens au service des projets du Département (Pôle fonds européens de la DCGAE).



o U  
Soucieux de favoriser l'emploi et l'inclusion active, le pôle fonds européens du Département de Seine-et-Marne gère une subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) de plus de 16M€ sur 6 ans. Cette enveloppe permet de cofinancer des actions d'accompagnement des publics les plus démunis qui vont au-delà du droit commun. Grâce au FSE, 20 000 Bénéficiaires du revenu de solidarité active ont déjà pu profiter d'un suivi personnalisé et de proximité avec un conseiller référent pour les aider dans leurs démarches d'insertion socio professionnelles. Le fonds a également financé la plateforme JOB77 ouverte en 2018.

Le Département mobilise également le Fonds européen de développement régional (FEDER): il a permis de cofinancer la construction d'un collège à énergie positive (collège Arche Guédon, à Torcy).

Les fonds européens permettent également de répondre à des problématiques d'urgences climatiques. Suites aux crues dévastatrices qui ont touché à plusieurs reprises la Seine-et-Marne depuis 2016, le FEDER a permis de financer en 2017/2018 l'étude pour la résilience des bâtiments départementaux exposés au risque inondation.



# U @ @ V ) - o @ - - u U ° k V ° @ y V # ° h @ O = y U ° @ ' " 7 @ - 7 ky # u @ @ k'



o U

#

U h o

@ ) )

o U O )

V \ uk

h )

o U

@ o U

8

O )

h O

o U

8

\))																										
O \))	o	U) o	h° u'																							

## y

Réaffirmé par les récentes lois relatives à la décentralisation, dans son rôle de chef de file des solidarités, le Département de Seine-et-Marne définit, pilote et met en œuvre des politiques d'aide et d'action sociale et médico-sociale.

La construction d'un schéma des solidarités s'inscrit dans les grandes orientations 2015-2021. Il définit les orientations politiques et stratégiques du Département en matière de solidarités pour les 5 ans à venir : insertion professionnelle et sociale, protection de l'enfance, protection maternelle et infantile et petite enfance, autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Construit dans une logique qui s'articule avec le développement durable, le schéma permet d'avancer en termes de représentation des usagers, d'autonomisation des publics mais aussi de refonte de l'offre institutionnelle, tant du Département que de ses opérateurs.

Le schéma des solidarités 2019-2024 obéit à 2 grands objectifs des politiques de solidarités :

) o U

k°)) h

- l'autonomie du citoyen, acteur de son propre parcours.
- la co-responsabilité autour de l'action du Département, de ses partenaires, mais aussi des usagers

Il est construit autour de 3 axes stratégiques déclinés en orientations et actions :

- Axe 1 : Observer, analyser, piloter - Un Département alerte et vigilant pour piloter les politiques publiques dont il est chef de file
- Axe 2 : Accueillir, informer - Un Département présent au plus près des seine-et-marnais pour faciliter l'accès aux droits
- Axe 3 : Prévenir, protéger, accompagner - Un Département agile et innovant pour accompagner les parcours de vie



14 Maisons départementales des solidarités (MDS), réparties sur plus de 60 lieux d'accueil de proximité en Seine-et-Marne, mettent à disposition des habitants les prestations du Département. Au sein de ces structures, 1 100 agents orientent, conseillent, protègent et accompagnent les personnes sur l'ensemble des domaines de la solidarité : accès aux droits, insertion, éducation et santé des enfants et des adolescents et aide aux futurs parents et parents (service de PMI), personnes âgées et handicapées.

Les MDS mettent également en place des actions de sensibilisation collectives à destination de leur public, généralement en difficultés sociales. Pratiques et participatives, ces actions contribuent aussi au développement du lien social. Elles peuvent porter sur la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie pour les ménages, le logement (recherche de logements, dette de loyer et risque d'expulsion), la lutte contre la pauvreté et l'exclusion (préparation à la retraite des bénéficiaires du RSA, autonomie des jeunes en difficultés, atelier budget, les loisirs partagés...).

En 2019, les MDS ont reçus 39 747 ménages (+8% par rapport à 2018), avec un taux de 24% de nouveaux ménages reçus et accompagnés.



En 2019, les MDS se sont particulièrement mobilisées contre les violences intrafamiliales et/ou faites aux femmes :

- MDS de Melun : création d'un groupe de travail, d'un vade-mecum et d'une grille d'entretien.
- MDS de Tournan-en-Brie : co construction de rencontres professionnelles avec des brigades de gendarmerie pour améliorer et renforcer la prévention et la prise en charge des victimes.
- MDS de Provins : en collaboration avec le Tribunal de grande instance de Melun et des structures hospitalières, rencontres de 240 travailleurs médico-socio-judiciaires du territoire à l'occasion de la journée nationale de lutte contre les violences faites aux femmes pour faire évoluer le positionnement et les pratiques professionnelles, et partager une culture commune.

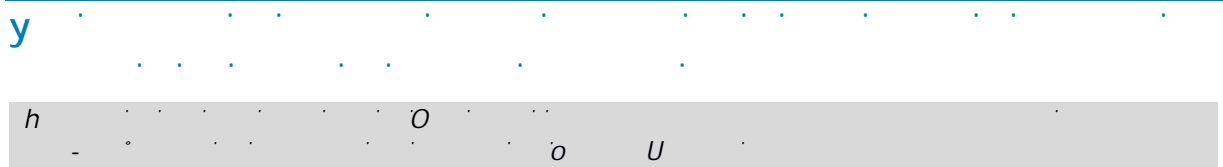
6 pôles autonomie territoriaux (PAT) ont été mis en place en 2018. Ils visent à assurer un accueil de qualité et de proximité pour les publics âgés et/ou en situation de handicap. En 2020, ces PAT seront complétés dans chaque MDS de services « personnes âgées et personnes handicapées », afin d'accroître la proximité de l'accueil de ce public.

Le travail d'amélioration de la qualité de la relation au public prévu en 2019 (rappel de rendez-vous afin de réduire le nombre de rendez-vous non honorés, homogénéisation et mise en cohérence des différents niveaux et modalités d'accueil) a été reporté à 2020.

En 2018, la Seine-et-Marne occupait l'avant-dernière place des départements français pour la densité des médecins généralistes par habitant. 41% des médecins généralistes libéraux auront atteint ou dépassé les 60 ans en 2020. Cette situation n'est pas limitée à la médecine générale. Le territoire est aussi inégalement desservi, avec une densité et un dynamisme médical très hétérogène suivant les bassins de vie (secteurs sud et ouest plutôt défavorisés).

Ce déficit de professionnels de santé a des conséquences déjà perceptibles sur l'accès aux soins des habitants, avec des impacts sur leur état de santé, la qualité de vie des soignants mais également sur l'ensemble de la chaîne de soins ainsi que sur les dépenses générales du système (engorgement des urgences, dégradation de la prévention, augmentation des coûts des soins et des risques pour les patients car retardés...). C'est également un enjeu d'attractivité territoriale, tant pour les nouveaux habitants que pour les médecins notamment en termes de structures de soins, de réseaux numériques performants (très hauts débit).

En 2019, le Département a renforcé son action, en s'appuyant sur la nouvelle loi Santé, promulguée en 2019 et qui offre de nouveaux leviers d'action, croisée avec les compétences du Département (attractivité des territoires, communication, action sociale lui donnant une connaissance des publics vulnérables et précaires, de leur accès aux soins et aux professionnels de santé). Le plan d'action « Présence Médicale » repose sur la promotion du territoire, l'innovation (télésanté, très haut débit...), l'accueil des professionnels de la santé, la fédération des acteurs notamment en devenant signataire des contrats locaux de santé, le développement des filières de formation et la sensibilisation des jeunes aux métiers de la santé.



\\))															
0	o														
\\))															

La conjoncture économique et ses impacts sociaux rendent toujours plus nécessaire l'intervention de l'ensemble des acteurs locaux contribuant à l'insertion des populations fragiles au plus près des territoires. Chef de file de l'action sociale, le Département peut garantir la complémentarité de leurs interventions afin de répondre au mieux aux besoins existants. Les différentes associations disposent d'une expertise et d'une capacité d'action au plus près des Seine-et-Marnais qui complètent de façon pertinente l'action du Département.

Selon cet objectif, le Département poursuit son soutien aux associations caritatives apportant un service de proximité auprès des personnes et des familles en grande difficulté, en lien avec les MDS, ou œuvrant dans des domaines plus spécifiques.

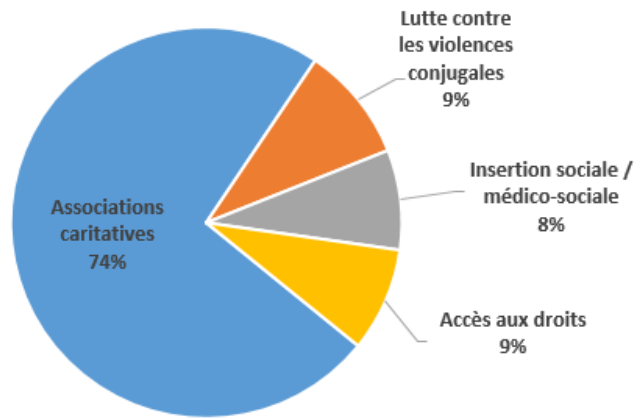
En 2019, le Département a apporté une aide d'un montant total de 529 312 € (- 2% par



) o U  
k\*)) h



rapport à 2018). L'aide est allouée pour près des trois quarts à 5 grandes associations caritatives agissant contre la pauvreté des familles (aides alimentaire, vestimentaire et financière, logement, santé, vacances, culture), la part restante ayant été attribuée en proportion égale à des associations d'insertion sociale et médico-sociale, de lutte contre les violences conjugales, et pour l'accès aux droits. Ce partenariat fait l'objet d'une convention triennale qui sera reconduite en 2020.



Le déploiement de la politique égalité femmes/hommes suite au Grenelle des violences conjugales a produit une meilleure coordination locale des acteurs de cette problématique. En 2020, il est prévu un déploiement de permanences téléphoniques et visio pour les femmes et familles qui ne pourraient pas se déplacer suite à des violences ou le déclenchement de droits.

Le Département octroie également des aides afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, via le Fond d'aides aux jeunes (FAJ) destinés aux jeunes en grandes difficultés sociales, le soutien aux missions locales et aux structures de l'École de la 2<sup>ème</sup> chance. En 2019, environ 707 000 € d'aides ont ainsi été apportées à ce public (-1% par rapport à 2018).

Dans le cadre de sa politique de soutien aux familles de collégiens, le Département accorde depuis 2016 une aide à la restauration scolaire (CantiNéo77) pour favoriser l'accès des enfants des familles les plus modestes à la restauration scolaire. Dans certaines situations sociales particulièrement difficiles, le repas à la cantine peut constituer le seul repas de la journée de l'enfant. Plus de 8 000 collégiens bénéficient de ce dispositif chaque année.

Le nombre de bénéficiaires pour l'année scolaire 2018-2019 est en hausse (+4%) sous l'effet de l'action du Département pour mieux faire connaître le dispositif et faciliter les demandes (campagnes de communication, sensibilisation dans les collèges, meilleure intégration des demandes en cours d'année, demande en ligne).



\\)	
o \\)	h . . . . . hU@ . . . . . #
o \\)	o . . . . . 7 . . . . . o . . . . . -°K )
	- . . . . . -°K . . . . . o . . . . .

y . . . . . Le service de protection maternelle et infantile (PMI) est un service départemental, placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental. Il est chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. La PMI est un service public d'accueil, d'écoute, de conseils personnalisés et de consultations pour les



jeunes parents et leurs enfants ainsi qu'un acteur de prévention sur le terrain (grossesses non désirées, infections sexuellement transmissibles, planification et éducation familiale...).

La PMI intervient également en autorisation, soutien, contrôle et évaluation des actions dans le domaine des modes d'accueil du jeune enfant : équipements d'accueil collectif du jeune enfant (EAJE), assistants maternels et familiaux.

En 2018, les PMI du département ont conduit 14 800 consultations pré et post-natales, 19 000 consultations infantiles (6 600 enfants vus). Elles ont animé 833 séances d'informations collectives sur la vie affective et sexuelle, principalement auprès des collégiens.



y . . . . . hU@  
L'arrêté du 26 février 2019 relatif au calendrier des examens médicaux obligatoires de l'enfant a impacté le nombre d'exams obligatoires à réaliser pour les enfants suivis en PMI : soit 14 examens avant l'âge de 3 ans, 17 avant l'âge de 6 ans contre 20 examens de 0 à 6 ans auparavant.  
La loi n° 019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance vient repréciser le rôle essentiel de la PMI dans le bilan de santé des enfants en école maternelle, avec l'appui de l'Éducation nationale, dès lors que l'école devient obligatoire pour tous dès 3 ans.

Afin d'apporter un service de qualité, des actions sont menées en faveur de la formation des intervenants :

- mise en œuvre en 2019 de la dernière étape du plan de déploiement d'un réseau de personnes relais autour de la « Prévention des grossesses non désirées et des IST – pour un message efficient », et qui vise à compléter le spectre des professionnels volontaires formés (dans les établissements d'accueil, centres sociaux, missions locales) l'objectif étant d'aller au contact de la cible ;
- promotion de la formation continue par le biais du schéma départemental des services aux familles et la formation obligatoire des assistants maternels.



y . . . . . hU@

En 2020, le Département sera un des 30 Départements pilote pour la contractualisation Préfecture/ARS/Département dans le cadre de la stratégie de la prévention et de la protection de l'enfance 2020-2022. Cette nouvelle gouvernance impactera fortement l'organisation des missions de la PMI.

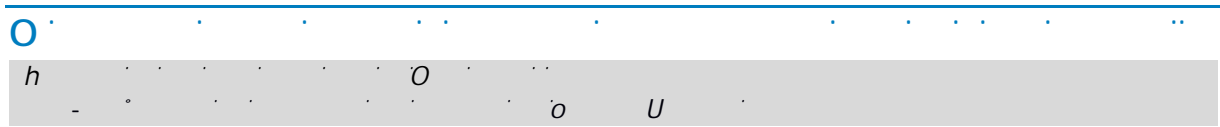
y . . . . . Dans le cadre de sa politique de soutien volontariste aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), le Département développe des actions spécifiques en faveur :

- de la lutte contre la malnutrition et la promotion de l'agriculture durable : accompagnement de la création de potager au sein des équipements, sensibilisation sur la mise en place de cuisine pédagogique lors de la création d'accueils de loisirs, accompagnement sur l'équilibre alimentaire des gouters dans les accueils de loisirs maternels ;
- de la lutte contre le changement climatique : diffusion du guide « canicule » élaboré en 218 et étendu en 2019 aux Accueils de loisirs et aux maisons d'assistants maternels (diffusion aux assistants maternels à domicile en 2020), mise en place de protocole sur la qualité de l'air lors de la concrétisation d'équipement à destination des enfants de moins de 6 ans, création systématique de « pièce froide » afin de permettre aux enfants et aux professionnels d'avoir des espaces de répit dans la journée en cas de canicule ;
- de la santé : production de documents par le biais de groupes de travail professionnel et interinstitutionnel sur l'usage des produits d'entretien adaptés aux structures d'accueil de l'enfant et sur la consommation des produits issus des potagers
- de l'égalité des sexes avec des réflexions sur le genre au sein des structures et des services proposés aux jeunes enfants.

Par ailleurs, le Département vise à des EAJE plus inclusifs. En 2019, l'action s'est orientée sur l'accueil des enfants porteurs d'un handicap dans des EAJE volontaires. En 2020, la mise en œuvre de crèches AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) permettra aux familles en démarche d'insertion de pouvoir surmonter l'obstacle que représente le mode d'accueil dans la recherche d'emploi. Cette action aura également un impact sur l'inclusion des enfants et l'égal accès aux structures d'accueil.



Dans le cadre de l'activité de prévention et de protection des enfants accueillis en PMI et dans un contexte de forte pénurie médicale, une expérimentation de consultations de puéricultrices a été mise en place sur la MDS de Melun Val de Seine. La consultation de puéricultrice est considérée comme un outil majeur de prévention. L'objectif de cette expérimentation est d'assurer un suivi régulier et qualitatif du développement de l'enfant en libérant les créneaux de consultations médicales incontournables à certains âges clé des enfants. L'égalité de l'accès aux soins dans les zones désertifiées en médecins en est renforcée, et les compétences des infirmières-puéricultrices valorisées. Les familles bénéficient d'un accompagnement préventif précoce, d'un soutien de proximité, d'une réponse adéquate et adaptée aux besoins et questionnements des parents. Elles sont orientées vers le médecin ou autre professionnel de santé en cas de besoin. La reconnaissance de cette consultation est source de groupes de travail en cours et à venir et est au cœur d'échanges organisationnels entre les différentes MDS et professionnels concernés.



\))														
O \))	h U h # o h													

La protection de l'enfance est une compétence obligatoire des Départements, depuis 1982. Ils interviennent pour tout mineur sur le territoire dont la santé, la sécurité, la moralité sont en danger ou dont les conditions d'éducation sont compromises.

En 2019, le Département a pris en charge 6 769 enfants. 55% sont placés, pour près des deux-tiers dans un établissement habilité et financé en majorité par le Département, et pour un tiers dans une des 100 familles d'accueil rémunérées par le Département. 45% font l'objet d'un suivi en milieu ouvert. Les actions menées répondent aux 5 engagements de la stratégie nationale contre la pauvreté : égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté, garantie au quotidien des droits fondamentaux des enfants, un parcours de formation garanti pour tous, des droits sociaux plus accessibles, équitables et incitatifs à l'activité, un accompagnement de tous vers l'emploi. Les jeunes sont sensibilisés aux éco-gestes. Les actions cherchent à favoriser une sortie positive de l'ASE.

Conformément aux orientations législatives, visant à préserver le lien parent-enfant, et l'enfant dans son environnement (scolaire, affectif...), le Département développe des actions afin d'éviter le placement (lorsque cela est possible toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant), ou sinon, le plus court possible (actions éducatives à domicile renforcées, accueil modulable).

En 2019, le protocole avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) a été reconduit, pour une ouverture de droits pour les enfants accueillis, assurant ainsi l'accès aux soins. Ce protocole est enrichi d'actions de sensibilisations à la santé à partir de 17 ans. Des actions sont inscrites pour les jeunes majeurs afin de préserver la continuité de prise en charge pour la CPAM dans un objectif de maintien de la santé essentiel à sa poursuite de vie d'adulte. Les actions sont poursuivies pour une sortie de l'ASE en autonomie : accompagnement vers des formations qualifiantes, l'apprentissage... sans distinction de genre. La sensibilisation aux éco-gestes font partie des actions éducatives menées auprès des jeunes.



4,25 millions d'euros ont été consacrés à des actions de prévention spécialisée (stable par rapport à 2018), en partenariat avec des associations intervenant en milieu scolaire, dans les grands ensembles urbains.

Le nombre de mineurs non accompagnés (MNA), est en forte hausse : 922 enfants en 2019 (716 en 2018, +28%). Il s'agit de mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille. Ces mineurs, qui relèvent du droit commun de la protection de l'enfance sans tenir compte de tout critère de nationalité et d'origine, intègrent obligatoirement l'aide sociale à l'enfance. L'arrivée de MNA a conduit le Département à adapter sa politique d'aide sociale à l'enfance pour d'une part mieux contrôler les flux de MNA et d'autre part les accueillir dans des conditions tenant compte de leur parcours. Des structures plus adaptées ont été ouvertes spécifiquement pour les MNA, permettant ainsi de libérer des places dans les accueils d'urgence et les maisons d'enfants à caractère social (MECS) pour les enfants accueillis à l'ASE et nécessitant une prise en charge adaptée à leurs situations diverses (âge, projet éducatif).

Les assistants familiaux sont des professionnels de l'accueil familial. Le Département a développé une politique de réelle intégration des assistants familiaux au sein de la collectivité, avec la mise en œuvre de dispositifs de recrutement, de formation et d'accompagnement professionnel par le service Départemental de l'accueil familial. Les assistants familiaux rendent compte lors d'entretiens et de réunions de la bonne exécution du travail mené dans la prise en charge de ou des enfant(s) confié(s). Ils font part de leurs observations et sont à même de faire des propositions afin d'améliorer l'accompagnement de l'enfant. Depuis 2018, des plans de formation, via le CNFPT, sont proposés aux assistants familiaux.



h o U

\\))																		
o \\))	h	U																

Dans un territoire marqué par une population en croissance constante et par l'allongement de la durée de vie, le Département favorise l'autonomie et le maintien des personnes âgées et en situation de handicap à leur domicile. Cette action est favorable à leur bien-être et contribue à la qualité de vie (maintien des habitudes, des repères, de l'environnement social...). Le Département joue un rôle central pour le soutien

des personnes âgées et handicapées, via l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la Prestation de compensation du handicap (PCH). La politique d'aide à domicile bénéficie directement à 9 000 Seine-et-Marnais.

y

En 2019, la politique de l'autonomie s'est tournée davantage vers ses publics et ses opérateurs de service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) afin de mieux faire connaître son action, échanger avec les opérateurs et répondre aux attentes des personnes en perte d'autonomie et de leurs proches aidants : stand mobile « mieux vivre à domicile » qui a présenté les aides techniques individuelles au grand public sur des lieux de grand passage (gares, centres commerciaux), organisation du SAAD Tour (rencontre de près de la moitié des services d'aide à domicile), participation au Forum des Établissements à Hautefeuille, édition de 3 nouveaux guides (guide des Séniors, guide du handicap, guide du proche aidant, ce dernier ayant été bâti plus particulièrement avec des usagers). Pour mieux répondre aux demandes, la délégation de service public de la Téléassistance a été remise en concurrence en 2019.

En 2020, des services « personnes âgées et personnes handicapées » seront ouverts dans chaque MDS, afin d'accroître la proximité de l'accueil de ce public en complément des Pôles d'autonomie territoriaux.

Le Département finance 80% du budget de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), soit plus de 5 millions d'euros, la part restante étant à la charge de l'Etat. La MDPH a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil pour les personnes handicapées et leurs familles, et est également en charge de l'évaluation et de la reconnaissance du handicap. Son activité augmente de 10% chaque année. Elle facilite la scolarisation de plus de 7 000 enfants en situation de handicap par des mesures d'aménagement de la scolarité (suivi spécifique, assistance par une auxiliaire de vie scolaire, matériel pédagogique adapté...) définies dans un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Enfin, depuis le vote du dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat en 2017, 199 ménages répondant aux critères d'âge et de ressources ont pu bénéficier d'un financement, dont 81 en 2019 pour un montant de 67 400 €. Pour rappel, la subvention est égale à 20% de l'aide de l'ANAH.

y

Le Département a poursuivi le travail d'outillage des opérateurs : signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les 23 SAAD historiques afin de garantir une accessibilité financière pour les familles, CPOM avec des établissements EHPAD, modernisation et professionnalisation des métiers de l'aide à domicile avec le renouvellement de l'accord-cadre CNSA. Le déploiement d'outils communs permet de mieux échanger entre professionnels au profit des usagers.



**O** Le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, orientation prioritaire reprise dans le schéma des solidarités, est accompagné depuis plusieurs années par un soutien financier de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). En 2019, le Département et la CNSA ont signé le renouvellement de la convention sur la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile et l'accompagnement des proches aidants, traduction de la politique volontariste du Département autour de la qualité de la prise en charge, d'actions de formation, de modernisation des services et de soutien concret auprès des proches aidants, en lien avec les services et les fédérations nationales. Les attentes et projets du Département, à ce titre, seront cofinancés par la CNSA à hauteur de 60%. Pour les actions à destination des proches aidants, 80% du coût de ces actions sera supporté par la



CNSA. D'une durée de 4 ans (2019 à 2022), la nouvelle convention assurera un financement identique à celui de la précédente convention, d'un montant de 1,9 M€.

Le Département a poursuivi ses actions partenariales via la Conférence des financeurs qui a pour mission de structurer et financer un programme d'actions, individuelles et collectives, favorisant le maintien à domicile le plus longtemps possible des personnes âgées de plus de 60 ans : réalisation d'événements comme les Disco Soupe, ateliers sur les nouvelles technologies, visites d'ergothérapeutes à domicile... Il s'est engagé également dans la transformation de l'offre médico-sociale en menant à bien l'appel à manifestation d'intérêt sur le handicap (13 dossiers retenus) et en préparant celui sur le grand âge en Seine-et-Marne, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Pour 2019, le Département a voté un budget total de 1,15 M€ pour les actions collectives et forfait en résidence autonomie.



h u

O K )

h o u

\\)																		
O \\)																		

y

Le Département de Seine-et-Marne s'inscrit dans un rôle de chef de file de l'action sociale et plus particulièrement de la gouvernance et de la coordination de la politique du Revenu de solidarité active (RSA). Cette politique de financement du RSA répond à deux objectifs qui se complètent mutuellement : accompagner les personnes les plus démunies dans un processus de responsabilisation appelé « Juste droit » et répondre à leurs besoins indispensables en tant qu'êtres humains en leur accordant une priorité.

Le dispositif mis en place en 2018 pour orienter les bénéficiaires du RSA vers la structure la plus adaptée à leurs besoins (MDS pour l'accompagnement social, Pôle Emploi pour l'accompagnement professionnel, ou structure alliant accompagnement social et retour vers l'emploi - AAVE) a pu bénéficier à 10 659 nouveaux entrants dans le dispositif RSA, en 2019. Depuis le début de ce nouveau dispositif, 26 000 bénéficiaires soumis aux droits et devoirs, ont été orientés, pour moitié vers Pôle emploi, l'autre moitié se partageant entre MDS et AAVE. Par ailleurs, 171 bénéficiaires du RSA ont trouvé un emploi (CDI, CDD, missions d'intérim, contrats aidés) grâce aux deux dispositifs innovants développés en 2018, JOB77 (financement européen FEDER) et la méthode I.O.D (Intervention sur l'offre et la demande), ce qui correspond à 16% des offres d'emploi déposées (3 212 bénéficiaires inscrits, 1 038 offres d'emploi déposées). Pour le retour à l'emploi, le Département s'appuie aussi sur INITIATIVES77, son agence départementale d'insertion intervenant tout à la fois sur les champs de l'insertion professionnelle et de l'insertion par le logement. INITIATIVES77 développe également des actions de formations collectives dans les secteurs en pénurie de main d'œuvre.

) o U

k)) h

53

L'enjeu de l'accès au soin se traduit par un accompagnement des bénéficiaires pour faire valoir leur droit à la Protection universelle médicale (PUMA).

En 2020, des réunions d'information collectives obligatoires seront mises en place en réponse à l'augmentation des demandes de RSA faites en ligne, afin d'assurer un même niveau d'information pour tous. Les convocations seront automatisées pour faciliter le travail des agents.

Par ailleurs, un dispositif « RSA culture » est en cours de mise en œuvre pour le retour à l'emploi par la culture. Il vise à accompagner les personnes allocataires du RSA souhaitant se réorienter sur les métiers de la culture. Pour se faire, le Département associé à Pôle emploi construit avec les têtes de réseau un répertoire recensant les partenaires du champ culturel et les métiers pouvant donner lieu à un stage. Le « RSA culture » pourrait être élargi en 2020 à un projet Lien culture et social, au cœur duquel le fait culturel interviendrait comme vecteur de bien être pour les publics éloignés de la culture et en situation d'isolement social.

Afin de rendre efficace l'action au quotidien de la politique du juste droit, le Département s'appuie sur différents partenaires institutionnels afin d'agir en toute équité en respectant la réglementation qui évolue régulièrement.

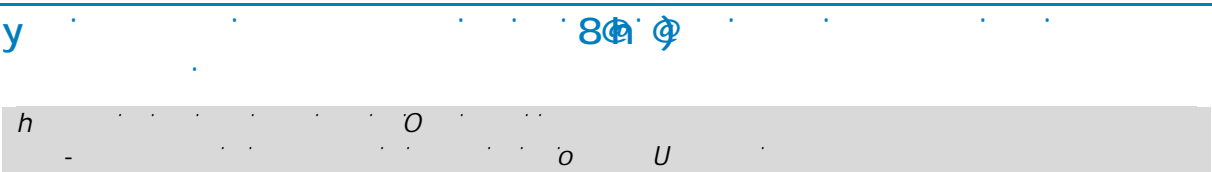
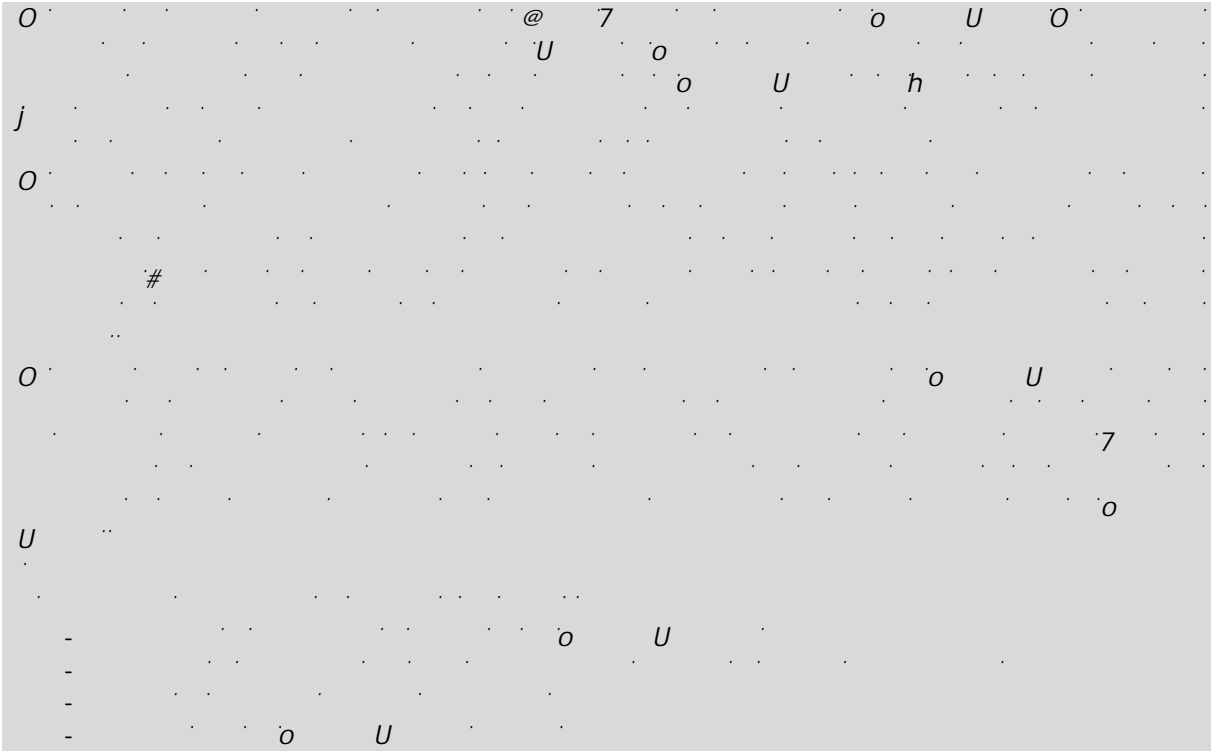
Ainsi des rencontres ont lieu toutes les six semaines entre le Département et les différentes branches de prestations de la Caisse d'allocation familiale (CAF), afin d'optimiser les échanges d'informations et d'agir plus rapidement sur certaines situations complexes ou litigieuses. En 2019, une permanence téléphonique a été mise en place à raison d'une demi-journée par semaine au sein des deux entités et des interlocuteurs directs ont également été désignés pour répondre aux différentes sollicitations dites « urgentes ». Le partenariat avec la CAF sera encore renforcé en 2020.

Un travail de partenariat avec Pôle Emploi a également été mis en œuvre afin de fiabiliser les orientations des bénéficiaires relevant de l'emploi mais non-inscrits auprès de cet organisme. Une fiche de suivi a été mise en place afin de suivre l'inscription ou non de l'utilisateur et le cas échéant d'envisager une suspension en cas d'absence de démarche de sa part. En 2020, la collaboration sera encore renforcée avec des participations réciproques à certaines réunions et entretiens.

De nombreuses actions de promotion de JOB77 auprès du grand public, du secteur économique local et des acteurs de l'emploi du territoire ont été menées par les différentes parties prenantes du projet (Initiatives 77, Seine-et-Marne Attractivité, AAVE, MDS, Pôle emploi). Elles ont permis aux bénéficiaires du RSA de se saisir d'une solution nouvelle pour leur recherche d'emploi, et aux entreprises du département peinant à recruter et tenant à favoriser une main d'œuvre locale, de trouver les candidats répondant aux besoins de leur activité. 3 secteurs d'activité sont fortement représentés dans les offres déposées sur la plateforme: les services à la personne et à la collectivité, l'hôtellerie et la restauration, le transport et la logistique.



# Le Département et les communes




La politique contractuelle du Département, voté en 2015, a installé une relation de partenariat privilégié avec les communes et des intercommunalités, en les accompagnant au quotidien pour atténuer les disparités territoriales, économiques, sociales, numériques ou culturelles et pour renforcer les solidarités. Ce soutien financier et technique contribue à faire émerger des actions, dont les finalités peuvent être en lien avec le développement durable : promotion des énergies renouvelables, développement des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre, amélioration du cadre de vie, protection de l'environnement...

Suite à la démarche d'évaluation conduite en 2018, la politique contractuelle a évolué en 2019 avec 2 créations : le Fonds d'Aménagements Communal (FAC) pour les projets d'investissement des communes de plus de 2 000 habitants, et le Fonds d'Aménagement pour les projets structurants d'intérêt supra-local. Le Contrat Intercommunal de Développement (CID) est désormais dévolu aux projets strictement intercommunaux. Le Fonds d'Équipement Rural (FER) et le Contrat Rural (CoR) cofinancé avec la Région, deux outils à destination des communes et syndicats ruraux sont maintenus.

Enfin, le Département soutient également les projets d'investissement engagés par le Parc Naturel Français du Gâtinais français, ainsi que son fonctionnement, dans le contrat de Parc, permettant de mettre en œuvre les orientations de la charte de Parc.

En 2019, 223 dossiers de FER, 49 CoR et 9 FAC ont été adoptés. 16 CID de 1ère génération étaient en cours de validité et 4 CID de 2ème génération ont été adoptés. 1 subvention a été attribuée au titre du Fonds d'Aménagement et 8 actions, comprenant plusieurs projets, ont été approuvées dans le cadre du contrat du PNR du Gâtinais français.

En 2020, la politique contractuelle s'attachera à accompagner les territoires et leurs actions, notamment lors de la mise en place de nouvelles équipes municipales et communautaires, suite aux élections. La politique contractuelle s'attachera également à prendre en compte le schéma de la lecture publique, prévu pour 2020 (financement prioritaire et bonification financière).





# La commune de Chanteloup-en-Brie connaît une hausse importante de sa population. Afin d'améliorer la qualité des services à la population, la Commune a souhaité construire un nouveau centre technique municipal, à la place des "Ateliers municipaux" devenus vétustes.

Les atouts du projet, en lien avec le développement durable : implantation du bâtiment selon ensoleillement, récupération et infiltration des eaux de pluies, végétalisation du sol, utilisation du bois comme matériaux de construction (hangars, garages, atelier, bureaux, menuiseries), utilisation de la paille comme isolant (atelier et bureaux), créations de bassins ou noues végétalisées pour la récupération et l'infiltration des eaux pluviales, réutilisation de l'eau de pluie pour le nettoyage des véhicules de service et l'arrosage des plantes.



Le Département, Act'Art, Aménagement 77, CAUE 77, Initiatives 77, Seine-et-Marne Environnement et Seine-et-Marne Attractivité se sont rassemblés sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), afin de mutualiser les compétences des différents organismes au sein d'une offre en ingénierie pluridisciplinaire : ID77.

L'offre d'ID77 prend la forme d'un catalogue de prestations techniques détaillées, accessible par Internet, afin d'apporter une aide concrète aux collectivités Seine-et-Marnaises dans tous les domaines couverts par les organismes associés et les compétences des services du Département (environnement, bâtiments, routes, culture, patrimoine...). Il identifie pour chaque prestation un chef de file, afin d'organiser et optimiser les interventions des différents acteurs sur une même demande.

Fin 2019, près de 300 collectivités avaient adhéré à ID77 ou étaient en cours d'adhésion, et 52 offres avaient été activées sur 130 offres de service.



O ) U

h O o U



\))	k	j	@	k	#)	u-	h#° -u
-----	---	---	---	---	----	----	--------

O ) #

Installée depuis le 3 février 2017, à la demande du Préfet de Région, la Communauté départementale de la transition énergétique (CDTE) est la communauté de travail départementale pour la transition énergétique en Seine-et-Marne. Elle rassemble de nombreux partenaires publics aux compétences multiples (énergie, environnement, climat, agriculture, industrie, artisanat...) d'échelle régionale et départementale, parmi lesquels le Département. Ensemble, ils agissent pour définir et animer la stratégie en matière de transition énergétique pour la Seine-et-Marne, et appuyer et coordonner la mise en œuvre de la transition énergétique par les collectivités.

L'engagement des membres de la CDTE s'est traduit dans la signature d'une feuille de route 2018-2020, qui a été signée par le Département et 6 partenaires (l'Etat, l'ADEME, la Région, l'Union des Maires et des Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne, la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France, et le SDESM) en 2018. Le Département a en charge le pilotage de plusieurs actions, pour lesquelles des travaux sont en cours :

- animation d'un groupe de travail sur l'adaptation au changement climatique en Seine-et-Marne,
- accompagnement des EPCI, en partenariat avec Seine-et-Marne Environnement, dans la mise en place de Plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE) de l'habitat,
- schéma de développement de la méthanisation,
- matériaux recyclés pour la gestion des matériaux des voiries (démarche SOE avec Ensemble 77).

C'est aussi dans ce cadre que le Département accompagne, en assistance à maîtrise d'ouvrage, trois EPCI dans l'élaboration de leur Plan climat air énergie territorial (PCAET). L'ingénierie ainsi mise à disposition par le Département contribue aussi à la réduction des inégalités territoriales.

) O U  
k°)) h



Les CTE visent à accompagner les collectivités dans tous les aspects de la transition écologique, y compris les mutations économiques et sociales. Ces contrats, négociés entre l'Etat, des collectivités territoriales et des entreprises, ont une durée de trois à quatre ans. Les partenaires signataires du contrat jouent un rôle de facilitateur et d'accompagnement du porteur du CTE. Il n'y a pas de financement spécifique, les aides mobilisables s'appuyant sur les dispositifs déjà en place.

Le CTE de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud est le premier CTE signé en Ile-de-France. Le Département est signataire du CTE Grand Paris Sud actant ainsi son engagement auprès des EPCI en faveur de la transition écologique. Un 2<sup>ème</sup> CTE est en cours d'élaboration par la Communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire, auquel le Département participe également. Fin 2019, l'Ile-de-France était concernée par 3 CTE, signés ou en préparation.



Contrat de Transition Écologique



La rénovation énergétique est un levier majeur pour l'atteinte des objectifs de réduction des consommations énergétiques, l'adaptation au changement climatique, et pour l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages. La massification des opérations est une opportunité pour consolider et renforcer l'économie locale du bâtiment et les filières de production et transformation de matériaux biosourcés (bois, chanvre).

Le Département s'est engagé en faveur de la massification énergétique en développant avec 7 partenaires un outil clef en main à destination des EPCI pour qu'elles puissent répondre à l'obligation réglementaire mise en place d'une Plateformes territoriale de rénovation énergétique (PTRE). Ce dispositif nommé Service unique pour la rénovation énergétique (SURE), lorsqu'il s'appuie sur l'Agence locale énergie-climat (ALEC) Seine-et-Marne environnement a fait l'objet fin 2018 et en 2019 d'une information auprès de tous les EPCI. Fin 2019, 2 EPCI ont ouvert ce service à leurs habitants (Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et Communauté de communes Moret-Seine-et-Loing), 7 autres EPCI étant lancés dans la phase de préparation à son installation à des stades plus ou moins avancés.

Par ailleurs, afin d'accélérer encore le processus de massification des opérations de rénovation énergétique, le gouvernement a mis en place pendant l'été 2019 un nouvel outil : le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE). Ce nouveau service fait appel à une gouvernance spécifique, dont l'identification d'un porteur associé, en charge notamment de reverser aux opérateurs territoriaux les aides financières de l'État issus des Certificats d'économie d'énergie (CEE), de suivre l'exécution financière et opérationnel du programme, et plus globalement d'assurer la réussite du programme à l'échelle de son territoire. Fin 2019, le Département s'est positionné favorablement pour tenir ce rôle pour toute la Seine-et-Marne.

y

o

U

h

O

o

U

\\))	[A decorative row of 15 colored squares: red, orange, green, purple, red, orange, yellow, blue, purple, orange, purple, green, blue, green, blue]
O \\))	# # @ † k h



Les espaces naturels offrent à tous des services tels que l'épuration de l'eau et de l'air, la régulation des inondations... Ils sont le support indispensable de nombreuses filières d'excellence en Seine-et-Marne : agriculture et agroalimentaire (pollinisation par les insectes), écotourisme, cosmétique (molécules extraites des végétaux). La présence d'espaces verts et d'espaces naturels joue un rôle psychosocial de premier plan dans la santé et le bien-être humain.

### ) Des sites ambassadeurs et un développement des ENS communaux

La politique Espaces naturels sensibles est une compétence obligatoire des Départements. La politique du Département a permis d'engager la préservation des paysages et des milieux naturels de 98 sites. Ces ENS doivent répondre à un double enjeu : une biodiversité riche à préserver et des espaces de ressourcement et à vocation pédagogique à valoriser pour le grand public. Le Département gère 63 sites, dont 22 sont aménagés pour l'accueil du public. 10 sites sont gérés par l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV) et 25 par des communes. Les gestionnaires de ces 98 sites disposent d'une maîtrise foncière inégale et, malgré un niveau d'acquisition disparate, ce sont plus 7 000 hectares d'espaces naturels qui sont ainsi protégés en Seine-et-Marne.

Le Département a adopté sa nouvelle politique ENS en 2017. Elle s'articule suivant deux axes : d'une part la valorisation des ENS départementaux (amélioration qualitative et quantitative de l'accueil du public, diversification des activités, gestion et entretien) et d'autre part l'accompagnement des territoires pour le développement des ENS communaux et intercommunaux.

)  
k\*)) h U



En 2019, le Département poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de revalorisation des 10 ENS dits ambassadeurs, définie pour la période 2019-2021 : renforcer la visibilité des ENS et de l’action départementale, diversifier les usages pour attirer de nouveaux publics à l’intérieur des sites et favoriser l’augmentation de la fréquentation.

Les travaux ont été réalisés dans 5 ENS ambassadeurs, l’année 2020 devant porter sur l’aménagement des 5 autres.

Pour les 12 autres ENS, des actions sont mises en œuvre pour améliorer leur visibilité et leur accès : signalétique routière et nouvelle charte graphique pour les panneaux d’accueil (3 sites en 2019, 6 prévus en 2020).

Les partenariats se développent pour élargir les publics cible et les activités proposées :

offre touristique (partenariat avec Seine-et-Marne Attractivité et les offices de tourisme), culturel (partenariat avec les musées départementaux, participation au Festival « Emmenez-moi... »), solidarité (partenariat avec les MDS avec 6 sorties nature organisées en 2019 pour un public en situation sociale défavorisée) et sports/loisirs (autorisation d’évènements sportifs et de loisirs dans les ENS).



Depuis 2018, le Département anime le Festival « Emmenez-moi... », créé pour mettre en valeur le patrimoine local Seine-et-Marnais. C’est dans ce cadre que le public a pu découvrir, en 2019, sous un autre jour l’ENS du marais d’Episy, à travers le thème de la libellule. Petits et grands ont été guidés par des artistes et des naturalistes et sensibilisés à la nature à travers une démarche poétique, ludique, au croisement de l’art et de la connaissance naturaliste.

Le vendredi, tous les enfants de l’école d’Episy ont été accueillis pour un atelier « gastéropodes ». Ils ont été guidés pour découvrir les merveilles faunistiques et floristiques du marais, en particulier les odonates (libellules et demoiselles). Cet évènement a rassemblé 200 participants dont 80 enfants de l’école d’Episy.

26 communes et EPCI sont concernés pas un ENS communal. La 1<sup>ère</sup> rencontre technique départementale (RTD) des ENS communaux s’est déroulée en 2019, à Blandy-les-Tours. Son objectif était de diffuser les bonnes pratiques de prise en compte des milieux naturels dans la gestion des territoires, le dispositif départemental d’aide aux Communes, les stratégies foncières au sein des ENS, les outils de gestion et de valorisation des ENS, et enfin les perspectives pour l’animation du réseau des ENS de Seine-et-Marne. 9 communes ont été accompagnées en 2019 pour le développement d’un ENS communal.

### Une gestion durable des ENS

Sur les milieux ouverts (prairies, zones humides, friches...), le Département cherche à développer des alternatives aux engins mécaniques pour l’entretien de ces milieux, et notamment le pâturage extensif favorable à la diversité floristique. La présence d’animaux dans les ENS renforce en outre la dimension pédagogique. En partenariat avec la Maison de l’Élevage de l’Île-de-France dont le siège est en Seine-et-Marne, le Département met en place des conventions avec des éleveurs pour du pâturage ou du fauchage de prairies ou marais. En 2019, elles concernent 83 ha (68 ha en 2017).



Le bois issu de l'entretien des boisements est utilisé en interne par l'équipe de gestion des ENS comme bois d'œuvre pour la fabrication de mobilier d'accueil destinés aux sites (6 m<sup>3</sup> valorisés en 2019).

## O h

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est une compétence obligatoire des Départements. Le Département a approuvé par délibération son premier PDIPR en 2011. Le PDIPR garantit une pérennité et continuité des sentes et chemins ruraux, utilisés pour les randonnées de loisirs, les promenades familiales, favorisant la découverte du patrimoine naturel et vernaculaire.

Depuis 2010, le Département pratique une politique d'aides aux collectivités pour le maillage de ce réseau, avec bonification lorsque les communes incluent dans leur projet des actions favorables à la biodiversité (réouverture de chemins, restauration de mares, milieux humides, plantation de haies....) ou quand elles mettent en œuvre leurs projets en partenariat avec des chantiers d'insertion ou les enfants de la commune (taux de base de 30% pouvant être bonifié jusqu'à 80%).

En 2019, les critères d'attribution ont été élargis à des actions en faveur du climat ou à de nouveaux enjeux biodiversité (érosion des sols, désimperméabilisation, pollution lumineuse notamment).

## h

Le linéaire de sentiers inscrits au PDIPR continue d'augmenter : 6 551 km en 2019 (+ 151 km par rapport à 2018), composés d'itinéraires de Petite Randonnée (PR) et de Grande Randonnée (GR) créés par le Coderando77 sur plus de 4 000 km de chemins, et également les chemins non balisés. 8 dossiers de subvention ont été acceptés, pour un montant de 236 000 euros. Tous les dossiers ont pu bénéficier de taux bonifiés, 3 à hauteur de 60% et 5 à hauteur de 80% soit le maximum, reflétant l'engagement des territoires en faveur du développement durable.



## O 7

La réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais est située à cheval sur les départements de Seine-et-Marne (environ deux-tiers de sa surface) et de l'Essonne. Situé près de Paris, ce territoire concentre de forts enjeux de biodiversité dans des écosystèmes variés et une zone urbanisée, en faisant un territoire d'expérimentation du développement durable.

Désignée en 1998, elle fait partie des 14 réserves de biosphères désignées en France, pour y exercer le programme scientifique intergouvernemental l'Homme et la Biosphère, lancé en 1971 par l'UNESCO. Comme ses homologues, la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais a un rôle d'information, d'animation et de coordination des différents acteurs locaux aux intérêts parfois divergents : agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, collectivités locales, entreprises, population, associations...

Le Département est membre des conseils scientifique et administratif, et un des principaux financeurs de la réserve (73 600 € en 2019), participant ainsi à la définition des orientations.

Les axes de travail définis pour la période 2011-2019 portent sur 4 axes : la mise en place d'une agriculture locale et responsable, le développement d'un écotourisme périurbain, la participation à la conservation de la biodiversité, l'étude des effets locaux des événements climatiques. Elle est aussi un acteur de la coopération et expertise internationale.

Le renouvellement du label Réserve de biosphère, examiné en 2019, n'a pas été validé. Le dossier sera resoumis ultérieurement.

O

h o u

\))																																				
o \))	j		o								8				ou-h @						8					u									-h	

y

Le Département a engagé depuis 2006 une démarche innovante et concertée ayant permis d'obtenir des accords consensuels sur les solutions techniques, les financements et les actions régalienues associées, en lien avec les enjeux « eau » pour la Seine-et-Marne, dans toutes leurs dimensions (alimentation en eau potable, assainissement, milieux aquatiques, et risque inondation). Elle s'est traduite concrètement dans le Plan départemental de l'eau (PDE), associant le Département, l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), l'Agence régionale de santé (ARS), l'Union des Maires et des Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne, la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France, et la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne, ainsi que 14 autres partenaires dont l'action est territorialisée ou relative à une thématique particulière. Pour rappel, la Région Ile-de-France s'est désengagé des aides à l'assainissement et se limite aux milieux aquatiques et la Trame verte et bleue, seuls l'Agence de l'eau et le Département disposant de programmes de soutien financier couvrant la quasi-totalité des actions menées par les collectivités dans le domaine du petit et du grand cycle de l'eau.

Le PDE connaît aujourd'hui son troisième cycle de vie (PDE 3 2017-2021). En 2019, la décision a été prise de le proroger jusqu'en 2024, pour sa bonne articulation avec le XI<sup>ème</sup> Programme 2019-2024 de l'AESN, qui en est le principal financeur. En outre, la prorogation assurera une meilleure poursuite des actions et garantira un outil efficient pour les nouveaux élus en 2020, qui auront potentiellement de nouvelles compétences à assumer dans le domaine de l'eau.



y h) - u

Afin de valoriser les actions du PDE et renforcer l'engagement des acteurs du Plan qui se sont tous accordés pour une prorogation du PDE jusqu'en 2024, une conférence de presse a été co-organisée par le Département et la Préfecture le 23 octobre 2019 en mairie de Villemer. Elle a rassemblé le Département, l'Etat représenté par la Préfète et le sous-préfet, l'AESN, les maires des communes accueillant les visites de sites, l'EPAGE du Bassin du Loing, Eau de Paris et la société la SAUR. La conférence a été suivie d'une visite d'installations aménagées ou à créer dans le cadre du PDE : unité de traitement pour la potabilisation de l'eau de Villemer, rivière de contournement pour la restauration de la continuité écologique du Loing à Nemours, station d'épuration de Larchant.



Les schémas départementaux assainissement (SDASS EU) et eaux pluviales (SDASS EP), outils opérationnels du PDE, constituent une particularité de l'action départementale. Ce sont des outils stratégiques qui priorise les efforts d'investissement à mener d'une part pour la mises aux normes des systèmes d'assainissement collectif sous maîtrise d'ouvrage publique et d'autre part pour la gestion des rejets par temps de pluie. Le SDASS EU n°2 a été approuvé par le Département en 2018. Il cible 45 systèmes d'assainissement prioritaires dont les travaux de mises aux normes devront être initiés au plus tard en 2022. En 2019, seulement 20% des projets restaient encore à initier, témoignant d'une bonne dynamique. Le SDASS EP cible 28 communes prioritaires.

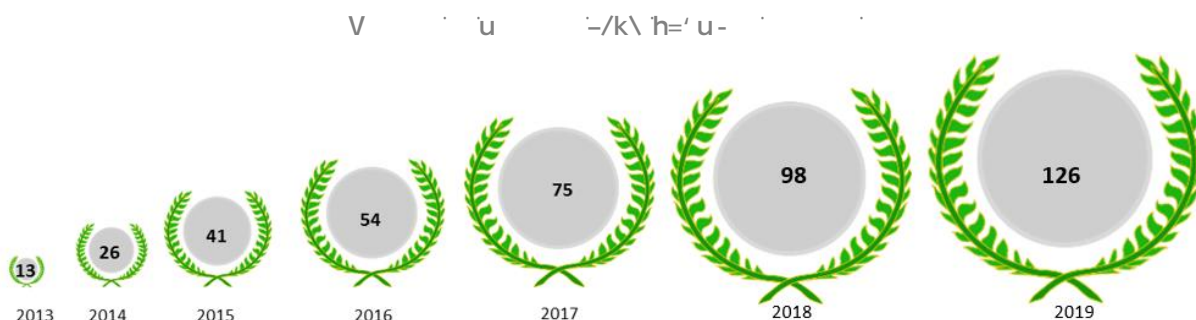
La poursuite de la déclinaison du schéma départemental d'alimentation en eau potable a permis à 3 communes de retrouver une eau potable conforme et d'opérer le choix des entreprises pour 3 projets majeurs sur le département (Montereau-Fault-Yonne, Coulommiers, Provins).

En 2019, 41,7 millions d'euros d'aides, tous financeurs confondus, ont été allouées, soit +3% par rapport à 2018.



Le décret du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les Départements à certaines communes et à leurs groupements pérennise les possibilités d'assistance auprès des collectivités éligibles en augmentant le seuil d'éligibilité pour les EPCI (40 000 hab. au lieu de 15 000 hab.). Ce décret pérennise les actions d'assistance technique du Département dans le domaine de l'eau.

Des actions sont menées pour la préservation des ressources en eau : assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des actions agricoles sur les aires d'alimentation de captage, promotion du Zéro phyto (59% communes engagées dans la démarche, 28 nouvelles communes récompensées par le trophée ZERO PHYT'Eau –maintien du zéro phyto depuis au moins 2 ans) portant son total à 126.



Un site internet grand public « relooké » en 2019 et un observatoire dédiés à l'eau

Mis en place dans le cadre du PDE 1, le site de l'eau a pour objectif de faciliter la diffusion et la compréhension par les Seine-et-Marnais des informations sur l'eau afin de les inciter à modifier leurs comportements. En 2019, le site a connu une reprise graphique et une migration vers une plateforme plus ergonomique, qui se veut plus simple d'utilisation pour les lecteurs. 33 actualités ont été rédigées et envoyées à l'ensemble des collectivités Seine-et-Marnaises et aux abonnés de la newsletter du site, dont le nombre augmente régulièrement depuis cette migration.

Le site de l'eau donne accès à l'Observatoire de l'eau qui a pour objectif d'une part de développer et diffuser la connaissance sur l'eau en Seine-et-Marne (qualité, quantité, rivières, nappes phréatiques, réglementation, sécheresse, inondation, prix de l'eau...), et d'autre part de suivre le PDE (mise en place et suivi d'indicateurs pertinents).

### Une ingénierie départementale pour le suivi de la qualité des eaux

Le Département apporte aux collectivités un conseil technique et une expertise en lien avec l'eau au sens large, afin de les accompagner dans leurs projets. Ce service d'ingénierie territoriale, intégré à l'offre de services proposée par le GIP ID 77, propose un appui dans le contrôle de la qualité de l'eau (souterraine,



superficielle, baignade, eau potable, eaux chaudes sanitaires, rejets des stations d'épuration), les analyses étant réalisées par le Laboratoire d'analyse départementale. Le laboratoire suit également la qualité des eaux de consommation et des eaux chaudes sanitaires dans les bâtiments du Département (surveillance des légionnelles). Un bilan à 1 an sera conduit en 2020.

Cette animation territoriale participe à la préservation de la ressource en eau et des milieux, et s'inscrit également dans des démarches d'accompagnement des collectivités en matière de gouvernance et d'organisation territoriale des services d'eau et d'assainissement.

Par ailleurs, le Département coordonne un réseau de suivi des petits cours d'eau (Réseau d'intérêt départemental –RID-), se positionnant ainsi en complémentarité des réseaux sous maîtrise d'ouvrage de l'État suivant les grands cours d'eau. C'est un outil d'aide à la décision pour la définition du contenu des plans et schéma stratégique, et notamment le PDE, en permettant d'en assurer le suivi et l'application concrète au sein des territoires. Ce suivi fait aussi l'objet d'une communication auprès des Seine-et-Marnais via le site de l'eau.

Les missions d'animation nécessitent un grand nombre d'Équivalents temps plein (ETP). En 2019, 39 ETP ont été soutenus financièrement par l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour toute la Seine-et-Marne. Ce soutien qui reste élevé chute par rapport aux 2 années antérieures (~50 ETP), en lien avec la mise en œuvre du XI<sup>ème</sup> programme de l'AESN qui a fait évoluer ses règles.



h

))	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
o	#	)	)	)	)	)	)	)	)	)	)	)	)	)	)	)	)	)	)
))	#	)	)	)	)	)	)	)	)	)	)	)	)	)	)	)	)	)	)

Depuis plusieurs années, le Département a fait de la lutte contre les dépôts sauvages un axe de sa politique en matière de préservation et reconquête du cadre de vie des habitants, et de prévention des pollutions. Celles-ci concernent les milieux continentaux (terrestres et aquatiques) et également les milieux marins, étant aujourd'hui reconnus qu'une très grande partie des déchets polluant les océans ont une origine terrestre.

En 2016, le Département a adopté un programme triennal (2017-2019) dans le cadre du Fonds propreté découlant du plan régional « Ile-de-France Propre », bénéficiant d'une aide de près de 700 000 €. L'objectif est de réduire de 20% sur cette période les dépôts collectés sur le domaine public départemental (routes et espaces naturels sensibles) par des actions de prévention, répression et communication. Le dispositif prévoit également des moyens afin d'optimiser et sécuriser les opérations de collecte et de tri par les agents de la Direction des routes.

L'action du Département sur les accotements des routes départementales a permis de collecter sur les 3 ans 4 800 tonnes de déchets, pour un budget de 3,2 M€ (collecte, évacuation, traitement), l'année 2017 ayant été marquée par la résorption d'un point noir d'enjeu supra-local. Le temps passé par les agents des routes équivaut à 11 ETP. Des dépôts sauvages sont également collectés sur les espaces naturels sensibles du Département, en majorité des déchets d'activités non dangereux et non inerte, du bois non traité et des gravats (7 tonnes en 2018).

)



La problématique des dépôts sauvages est devenue sociétale. En réponse à l'enjeu de sensibilisation et communication à destination du grand public, le Département soutient les acteurs engageant des actions de cette nature, notamment les opérations de « nettoyage de la nature ».

En 2019, le Département a contribué aux financements de 11 actions pour un montant total de 18 000 €. Il s'est associé au Lion's Club, initiateur de la démarche, pour organiser « Seine-et-Marne Propre – Défi pour l'environnement » (campagne de communication sur 800 abribus des RD, coordination des acteurs, sécurisation des sites longeant les RD). L'opération a rassemblé sur un week-end de mars 4 000 volontaires sur 85 opérations de nettoyage, pour 610 m<sup>3</sup> de déchets collectés.

Le Département a également établi des partenariats par des conventions, signatures de Charte afin de marquer son engagement avec les acteurs mobilisés contre ce fléau : signature de la Charte Propreté en Forêt et lisière initiée par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, convention avec l'ONF pour le financement d'actions dont la lutte contre les dépôts sauvages, participation aux travaux de la Charte du projet agricole et forestier du Grand Roissy (Communauté d'agglomération Roissy Pays de France), et de la Charte de l'Arc boisé (Département du Val-de-Marne).



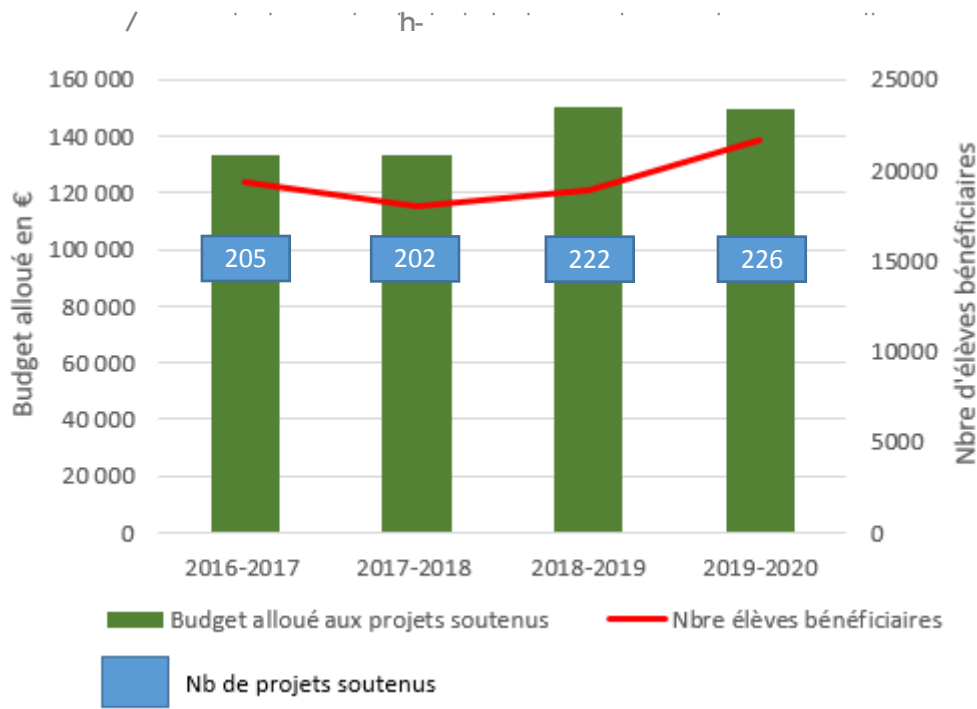
## y

h

h	o	o	U
\))	#	V	#
O	\))	h	\))

La sensibilisation du jeune public, futurs citoyens et vecteur de sensibilisation de la famille, est un levier important pour l'amélioration des comportements. Dans ce contexte, le Département a mis en place deux dispositifs à l'attention des collégiens, en lien avec sa compétence en matière de gestion des collèges publics.

Le dispositif Projets éducatifs 77 (PE 77) permet à des projets présentés par les collèges d'être financés par le Département. La mise en œuvre de ces projets contribue à l'éducation des collégiens. En outre, ils abordent pour la plupart d'entre eux des sujets en lien avec les ODD : environnement (biodiversité, déchets, énergies renouvelables...), éducation à la citoyenneté, éducation à la santé et au vivre ensemble, éducation artistique et culturelle, découverte des métiers. Pour l'année scolaire 2019-2020, le nombre de projets soutenus et le budget alloués sont restés stables par rapport à 2018-2019. En revanche, le nombre d'élèves bénéficiaires a augmenté significativement (21 600 élèves, +15%).



Le dispositif « Collège nature » a été mis en place à la rentrée 2018-2019, après une année test avec 5 collèges. Il vise à renforcer le rôle des ENS dans leur rôle de support d'actions éducatives, à sensibiliser les collégiens à l'environnement (biodiversité, déchets, changement climatique...) et à favoriser leur découverte active des ENS. Il repose sur un accompagnement technique d'un projet pédagogique mené par les professeurs. Il donne accès au concours « Collège nature », qui récompense l'engagement des collégiens dans le dispositif et valoriser leurs actions réalisées. En 2019-2020, les 13 collèges ont participé au dispositif qui a impliqué 483 élèves (394 élèves en 2018-2019).

Des campagnes d'animation sont aussi proposées chaque année aux collégiens en matière de santé : bien-manger dans les cantines.



Le Département a organisé, en décembre 2019, le premier hackathon impliquant des collégiens pour répondre à des problématiques du collège de demain. Cette démarche a permis de travailler en direct avec les élèves dans un esprit participatif et démocratique, dans un objectif de développement citoyen. Les besoins exprimés par les collégiens autour du développement durable ont été travaillés lors d'un hackathon et ont permis l'émergence de projets, comme l'application de formation aux gestes de premiers secours, la plateforme d'accompagnement scolaire, la découverte des métiers et la recherche de stages sur le territoire par des applications accessibles à tous. Les résultats du Hackathon alimenteront l'offre du « parcours collégien » à définir en 2020.





y

## Des outils pour valoriser le patrimoine local et la création locale



Pour développer une dynamique touristique et culturelle grand public, le Département a mis en place un festival du patrimoine local en Seine-et-Marne, alternatif aux grands sites déjà très connus (Provins, Fontainebleau, Vaux-le-Vicomte). Il propose chaque année une programmation artistique et culturelle sur des sites patrimoniaux remarquables, témoins de la richesse culturelle du département, de sa diversité, de son histoire. Le Château départemental de Blandy-les-Tours, axe incontournable de la découverte de nouveaux itinéraires du patrimoine en Seine-et-Marne, s'inscrit comme le point d'ancrage et la porte d'entrée privilégiée du Festival du patrimoine.

En 2019, le Festival a mis à l'honneur les villages remarquables et pittoresque de Larchant et St-Loup-de-Naud, le site archéologique de Brie-Comte-Robert, le Château de Montceaux-lès-Meaux, la ville historique de Moret-sur-Loing avec un nouveau regard sur le Marais d'Episy. Le Château s'est aussi impliqué dans la

construction partenariale d'un projet d'Education Artistique et Culturelle, avec des collégiens, et des activités et animation à destination des publics spécifiques (situation de handicap, difficultés sociales, des plus jeunes aux plus anciens...).

2019 est la 1ère année d'expérimentation du dispositif Éducation artistique et culturelle (EAC), fruit d'un partenariat entre le Rectorat de Créteil, la DRAC et le Département. 4 collèges se sont engagés dans une démarche de mise en œuvre d'un parcours de présence et de pratique artistique au sein de l'établissement, en créant des liens entre des collégiens, une compagnie artistique et des ressources culturelles du territoire. Cette année a mis en lumière la nécessité de repositionner l'engagement de l'ensemble des partenaires, et d'accompagner les enseignants au travers d'une formation au projet.

Dans le cadre de la prévention des risques auditifs, le Département soutient les actions du RIF (Réseau des musiques actuelles en IDF) qui anime des ateliers « Peace and Love », dédiés aux collégiens et aux lycéens.

Le dispositif de valorisation des Musiques actuelles, Prix départemental de la chanson, évolue sur la forme, changement de nom, et devient Tremplin#77, et sur le fond, se dote d'un nouveau volet d'action d'éducation artistique et culturelle : mise en place d'ateliers de création artistique dédiés aux collégiens, assurés par les lauréats des éditions précédentes.

L'action du Département pour faciliter l'accès à la culture pour tous (personnes fragilisées socialement, handicapées ou situées sur des territoires éloignés d'une offre culturelle), à travers la convention triennale signée entre le Département et le Musée du Louvre, en 2017, se poursuit pour sa dernière année.



Poursuivant son objectif de renforcement de la présence artistique sur son territoire, la Communauté de Communes du Val Briard a lancé en 2019 un appel à projet de résidence artistique d'implantation pour 3 ans en partenariat avec la DRAC et le Département. La Compagnie des Souffleurs a été retenue pour développer un projet artistique et culturel rayonnant sur l'ensemble du territoire. Cette compagnie reconnue pour ses actions dans l'espace public, propose, pour les 3 ans à venir, de mener un travail de « poétisation du territoire » à travers l'animation du tissu associatif, et par des interventions insolites dans les écoles et les collèges. Les créations de la compagnie seront présentées dans le cadre d'évènements ponctuels (Festival Briard, fêtes locales) et dans le cadre de la saison annuelle de la CCVB. La présence de cette compagnie en Seine-et-Marne permet de renforcer l'attractivité territoriale, en valorisant les espaces ruraux enrichis d'une offre culturelle de qualité et accessible à tous.

En 2020, de nouvelles actions sont prévues à destination des publics éloignés de la culture (développement des présences artistiques), et pour soutenir et les enseignements artistiques dans un objectif de rééquilibrage territorial au profit des territoires ruraux.



) o U  
k°)) h



Le projet scientifique et culturel des Archives départementales de Seine-et-Marne, adopté pour la période 2015-2020, a mis l'accent, de manière volontariste, sur l'offre éducative et culturelle, ainsi qu'une approche favorisant les échanges avec l'Éducation Nationale, les structures culturelles du Département ainsi que les partenaires associatifs. Les Archives départementales se positionnent d'une part comme un acteur majeur des commémorations départementales, et d'autre part comme contributeur d'une diversification de la programmation culturelle pour toucher de nouveaux publics.

Des outils, rencontrant un succès grandissant auprès du public qui se confirme encore en 2019, sont développés pour valoriser le patrimoine et l'histoire de la Seine-et-Marne et en faciliter l'accès, et pour les outils itinérants et en prêt, déployer une activité culturelle dans des territoires éloignés et ruraux :

- prêt gratuit du Mobil'Histoire77, espace de découverte de l'exposition itinérante sur l'histoire du département « Nous les Seine-et-Marnais, histoire d'une population en mouvement », destiné aux collégiens (1 400 élèves en 2019), et également empruntable par d'autres structures (maisons de retraite, associations, bibliothèques... ;
- prêt de malles et d'expositions itinérantes sur l'histoire (dont nouvelle exposition en 2019 : « 1944 – La Seine-et-Marne libérée »), l'art ou la géographie, à destination des scolaires et d'un public adulte (21 prêts de malles et 25 expositions itinérantes ayant permis de toucher environ 12 800 élèves et 1 900 adultes en 2019) ;
- 10 ateliers pédagogiques proposés sur la découverte de l'histoire à l'attention du jeune public avec une forte participation des scolaires, des ateliers « familles » pour les vacances scolaires (60 ateliers scolaires, 1582 élèves accueillis en 2019), et un nouvel atelier en 2019 « Aide à la recherche » pour la généalogie ;
- conférences historiques (Les Rendez-vous du mardi, les Rendez-vous de l'histoire) à l'attention du grand public (368 personnes en 2019), sur le site des Archives départementales, avec un partenariat avec la Médiathèque de Meaux et depuis 2019 avec le musée de Provins pour un service élargi au nord et à l'est Seine-et-Marne.

Les ressources des Archives départementales sont mises en ligne sur un site internet dédié, archives-en-ligne.seine-et-marne.fr, avec chaque année de nouvelles mises à disposition. En 2019, plus de 5,5 millions de documents sont ainsi accessibles, avec comme nouveautés des documents liés à la conservation des hypothèques de Provins, Melun et Fontainebleau, et aux états-civils). Le site répond à plusieurs objectifs : accès au plus grand nombre, soutien aux territoires (informations pratiques et réglementaires...), conservation des documents anciens et/ou très consultés. La fréquentation du site est stable (177 300 visiteurs en 2019).



5 musées départementaux (Musée des peintres de Barbizon, Musée-jardin Bourdelle, Musée de Préhistoire d'Ile-de-France, Musée de la Seine-et-Marne, Musée Stéphane Mallarmé) forment un ensemble d'une grande richesse et d'une grande diversité de collections : Beaux-arts, Préhistoire, musée de société, maison d'écrivain, jardin de sculptures.

Les musées sont ouverts à la création contemporaine, au spectacle vivant et aux questions de société à travers une programmation artistique variée : expositions temporaires, conférences, animations, lectures..., et participent aux grands événements nationaux : Nuit des musées, Journées européennes du patrimoine...

Les musées se positionnent comme des équipements de proximité dans des territoires souvent ruraux où il y en a peu, et complémentaires à l'école. Ainsi, les scolaires peuvent représenter jusqu'à 70% du public accueilli au Musée de la Seine-et-Marne. Ils développent de plus en plus des animations en matière



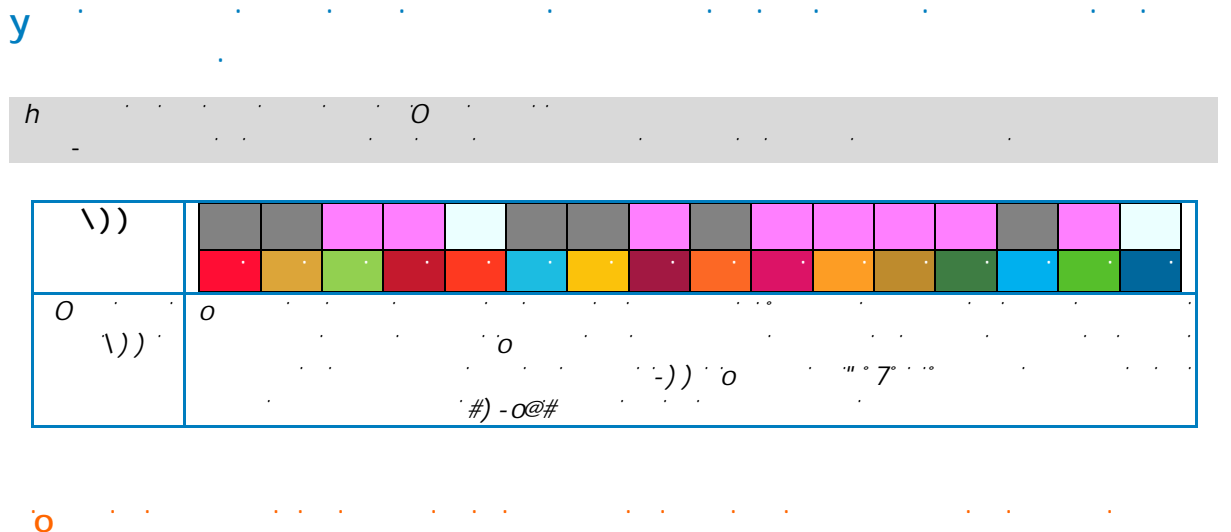
d'Éducation à l'environnement et au développement durable : potager pédagogique dans le jardin du Musée de la Seine-et-Marne, animations sur les thèmes du changement climatique, la consommation responsable, la biodiversité... dans les Musée de Préhistoire et de la Seine-et-Marne, avec de nouveaux projets en 2019 (exposition sur les matériaux recyclables au Musée de la Seine-et-Marne).

Certains mettent en place de façon plus ou moins installée et étendue des éco-gestes et bonnes pratiques dans la gestion de leurs parcs et jardins (paillage des parterres, économies d'eau, gestion des déchets verts, lutte contre les espèces invasives, nichoirs à oiseaux, produits « bio »...) ou dans le choix de leurs consommables (gobelets « DD »).

Inclusifs, ils sont gratuits pour une grande partie du public accueilli, et dotés d'outils de visites adaptés aux personnes en situation de handicap : ils bénéficient tous du label « Tourisme et handicap ». Le Musée de la Seine-et-Marne est particulièrement exemplaire, ayant atteint en 2019 le 4<sup>ème</sup> label (accessible aux 4 familles de handicap).

En 2020, les visites virtuelles accessibles en ligne et sans contrainte, seront développées ouvrant les expositions au public éloigné ou empêché (Musée de la Préhistoire)

Le Musée de Préhistoire d'Ile-de-France, situé à proximité de l'Eurovéloroute n°3, dit Scandibérique, est labellisé « Accueil vélo », qui garantit un accueil et des services de qualité le long des itinéraires cyclables pour les cyclistes en itinérance.



La politique « Sport et territoire » propose des soutiens financiers permettant l'organisation de nombreuses manifestations sportives et actions en faveur de la jeunesse sur l'ensemble du département (subventions d'aide en fonctionnement), ainsi qu'un accès aux équipements sportifs de qualité (subvention d'aide à l'investissement).

L'ambition du Département se traduit notamment dans la nouvelle opération «Paris 2024 – Team 77», initiée en 2019, destinée à fédérer les forces vives Seine-et-Marnaises en vue des Jeux Olympiques 2024 de Paris pour faire émerger des projets favorisant l'accueil dans le département de centres d'entraînements préolympiques et paralympiques ou l'organisation de compétitions internationales pour les disciplines olympiques et paralympiques.

Cette opération contribuera, avec la notion d'héritage pour le territoire après Paris 2024, à assurer un maillage territorial cohérent et adapté, objectif des aides déjà mises en place à destination des associations sportives et pour les travaux d'équipements sportifs. Ce maillage est en effet essentiel à une pratique sportive diversifiée, accessible géographiquement et économiquement, pour tous les niveaux de pratique,

participant à lutter contre toute forme d'exclusion et favorable à l'épanouissement de tous les êtres humains.

Le dispositif d'animation Boost T Vacances, à destination des enfants des zones rurales qui ne peuvent pas partir pendant les vacances scolaires, confirme son succès avec une hausse des inscriptions de 40% en 2019 par rapport à 2018 (2 364 jeunes inscrits). Ce dispositif poursuit son amélioration en continu, pour une interaction plus forte entre les territoires et le mouvement sportif tout au long de l'année, afin de créer des liens durables.

Le Département apporte également une aide pour le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ; avec 300 jeunes soutenus en 2019. Enfin, le dispositif départemental « Appel aux projets d'accueil et d'animation en direction des 11/17 ans » permet de soutenir financièrement des projets portés par des structures institutionnelles (communes ou intercommunalités par le biais de leurs services jeunesse, bureaux ou points informations jeunesse, CCAS...) et associatives du territoire. L'objectif est de favoriser l'émergence de projets à destination des jeunes afin de diversifier l'offre de loisirs et de favoriser l'autonomie des adolescents en les rendant acteurs de la dynamique de projet.

Par ailleurs, les questions d'accessibilité aux équipements et pratiques sportives se posent en termes de valorisation du handisport, facteur d'intégration par la valorisation des capacités des pratiquants. Le Département soutient financièrement l'école de basket en fauteuil de Meaux, unique en France, et l'événement sportif « Mousquetaires du Val d'Europe » permettant l'accès de tous et la mixité handi-valide pour la pratique de l'escrime de loisir et de compétition. Le Département soutient depuis 2018 le Comité départemental de sport adapté (CDSA). Le CDSA a pour objectif de favoriser la pratique des activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap mental, intellectuel et/ou psychique.

En 2019, 1 200 associations sportives ont été soutenues pour un total d'environ 960 000 €, et 240 manifestations sportives et 6 grands événements pour un montant total de près de 500 000 €. En 2019, le Département s'est engagé dans la réalisation et l'application de la Charte ministérielle des 15 engagements éco-responsables pour les organisateurs de manifestations (voir ci-après). Des actions spécifiques seront déployées dans le cadre d'un programme sur 3 ans (2020-2023) pour atteindre les objectifs ambitieux de la Charte.

La Seine-et-Marne, véritable poumon vert de l'Île-de-France, dispose d'un environnement patrimonial et naturel remarquable qu'il convient à la fois de protéger et de valoriser.

La renommée mondiale de la Seine-et-Marne, portée notamment par Fontainebleau avec son château et sa forêt, et Disneyland Paris avec son parc d'attraction, doit profiter de ces fers de lance pour mettre en valeur ses nombreux autres atouts, en particulier les possibilités de pratique des sports nature, très présents sur le territoire, pour lesquels il existe une demande sociale forte et croissante. Le développement des sports-nature est donc un axe important de la politique du Département en matière d'activités sportives. Il s'agit également de maîtriser l'impact de l'homme sur un environnement naturel qui peut être considéré comme un « terrain de sport » par certains pratiquants non sensibilisés. En ce sens, la dimension transversale revêt une importance particulière dans le développement des projets « sports, loisirs, tourisme et nature ».

Le Département a mis en place en 2006 une Commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), conformément aux obligations réglementaires instaurées par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit. À travers cette instance qui réunit les acteurs des sphères sportives, environnementales, touristiques et institutionnelles, le Département promeut un développement maîtrisé des sports de nature. Il coordonne la mise en réseau et le développement de partenariat entre les comités sportifs départementaux de pleine nature, les collectivités, les usagers et les gestionnaires des espaces, sites et itinéraires. L'approche transversale adoptée par le Département permet de concilier des intérêts parfois divergents entre usagers d'espaces naturels.



Les travaux lancés en 2017 par le Département ont permis de diagnostiquer tous les espaces, sites et itinéraires de pratique de sports nature, dans un objectif de leur valorisation durable. Ces éléments de connaissance sont à valoriser dans les diagnostics de territoire afin de mettre en lumière leurs potentialités de valorisation, tout en tenant compte de la sensibilité environnementale des lieux de pratiques et les axes de développement touristique, par un développement maîtrisé.

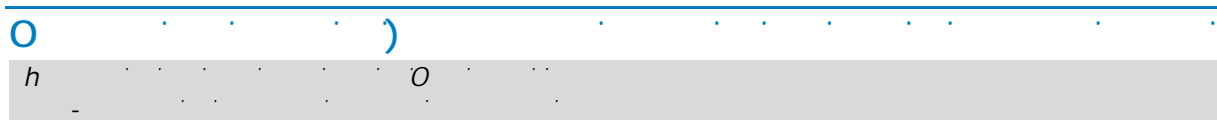
Le Département s'engage pour des pratiques éco-responsables dans ses politiques sportives et de loisirs (vaisselle non jetable ou en carton recyclable, toilettes sèches, produits locaux...). La « Rando des 3 châteaux », évènement phare du Département qui connaît un succès important (~15 000 participants), est particulièrement exemplaire en la matière. L'évènement est porté par le Département et Seine-et-Marne Attractivité, associés au Comité départemental de randonnée pédestre de Seine-et-Marne, au Comité régional du Tourisme et aux communes traversées. En 2019, l'évènement a attiré 9 500 participants. Cette baisse significative est liée d'une part à la mise en place d'une seconde Rando dans le nord Seine-et-Marne pour faciliter l'accès à tous avec au final une dilution de la participation (modalité non reconduite en 2020), et d'autre part aux conditions météo qui ont été peu propices à la randonnée.

Rendez-vous majeur de la randonnée en Île-de-France alliant plaisir de la marche et découverte du patrimoine, il est gratuit et ouvert à tous (un des circuits est organisé pour pouvoir accueillir des handicapés moteur), promeut le sport de nature et favorise les liens sociaux. L'éco-responsabilité de l'évènement est un marqueur fort, qui a encore été renforcé en 2019, avec l'application de la Charte nationale des 15 engagements éco-responsable dont le Département est signataire.



Le Département a digné, lors du Congrès des Maires et des EPCI de Seine-et-Marne, en novembre 2019, la charte des 15 engagements éco-responsables pour l'organisation de la Rando des 3 Châteaux. Les organisateurs signataires de ces « engagements communs » choisissent de s'inscrire concrètement dans cette dynamique ambitieuse d'éco-responsabilité impulsée par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Ce document est le fruit d'une collaboration fructueuse entre ce ministère et les organisateurs de grands événements sportifs. Ces engagements concernent tous les aspects liés à l'organisation d'un évènement tant en termes d'accessibilités, de transports, de gestion des déchets, d'alimentation, ou d'inclusion de personnes en difficultés. Les actions engagées précédemment trouvent un nouvel élan avec cette charte, pour progresser encore et faire évoluer les pratiques.

**CHARTES DES 15 ENGAGEMENTS ÉCO-RESPONSABLES**  
pour les organisateurs d'événements et gestionnaires d'équipements



\))	
o ))	<p>o = t o 7 h</p> <p>k =</p> <p>= h ko =</p>

) o U  
k)) h



Le Département intervient dans le domaine du logement dans le cadre de ses compétences en matière sociale (l'Etat détient les principaux leviers sur la politique du logement).



### De nouveaux outils en place et en projet pour un habitat digne et inclusif



Si l'habitat indigne est une problématique moins marquée en Seine-et-Marne que dans d'autres départements d'Ile-de-France, il n'en demeure pas moins un sujet complexe à traiter. Pour mener une politique publique efficace et cohérente pour lutter contre l'habitat indigne, l'élaboration d'un plan départemental est prévu par une circulaire du 8 février 2019. En Seine-et-Marne, un tel plan de lutte contre l'habitat indigne (LHI) existait sur la période 2011 – 2016 dont une grande partie des actions sont aujourd'hui opérationnelles. Le partenariat entre l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales, le Département et les services de l'Etat s'est renforcé et poursuivi dans le temps.

Son articulation avec le 7<sup>ème</sup> Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) a conduit à élaborer le nouveau plan dans ce cadre en s'appuyant sur le bilan du précédent dont il reprend en grande partie les objectifs. Trois grandes priorités ont été définies afin d'améliorer l'efficacité du circuit de signalements, du traitement judiciaire et de renforcer l'accompagnement aux collectivités locales. Le plan départemental 2019-2021 a été validé par le comité de pilotage présidé par le Sous-Préfet. N'ayant pas de compétence spécifique dans ce domaine, le Département ne pilote aucune des seize fiches actions. Toutefois, il est impliqué dans huit d'entre elles. Ses travailleurs sociaux ont tout particulièrement un rôle à jouer. En contact avec les plus démunis ou les personnes vulnérables souvent victimes d'habitat indigne, ils peuvent signaler les situations aux autorités concernées. Par ailleurs, le plan départemental LHI sera annexé au 8<sup>ème</sup> PDALHPD dont le Département est copilote. Ce document stratégique converge pleinement avec le schéma des solidarités 2019-2024.

L'année 2019 a été également marquée par la diffusion d'un appel à manifestation d'intérêt dédié aux questions de l'habitat inclusif en Ile-de-France, auquel le Département de Seine-et-Marne s'est joint. Cette démarche va permettre d'identifier les projets les plus avancés et ceux aptes à recevoir une aide financière de l'Agence régionale de Santé pour l'animation de la vie sociale de ces habitats intermédiaires. Sur les 70 dossiers déposés, peu se sont concrétisés faute de lisibilité sur l'équilibre financier de gestion. Le Département jouera un rôle structurant sur cette question qui sera au cœur de son futur schéma de l'autonomie, en préparation pour 2020.

Le Département travaille en 2019 à son nouveau Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2026, qui prévoit de renforcer l'insertion sociale de cette population, notamment pour l'accès à l'éducation.

### Un Fond de solidarité du logement mobilisé en majorité pour les factures d'énergie

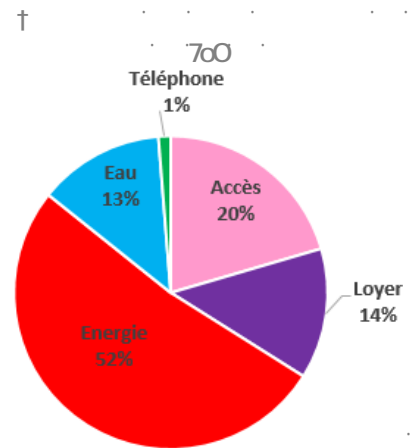
Le pilotage du Fond de solidarité du logement (FSL) est une compétence donnée aux Départements, en partenariat avec la Caisse d'allocation familiale (CAF) et les fournisseurs d'énergie. Destiné au public le plus fragile, le FSL est structuré en 4 axes d'intervention :

- aide individuelle pour éviter la perte du logement et la dégradation de la situation de vie (résorption des impayés de loyer, d'énergie, d'eau et de téléphone),
- aide pour favoriser l'accès au logement, indispensable pour l'insertion sociale et le retour à l'emploi (prêt, caution),
- dispositif de médiation locative pour l'acceptation du locataire par le bailleur
- accompagnement social renforcé lié au logement

Dans ces critères d'attribution, le Département veille à intégrer l'ensemble des ménages les plus fragiles, y compris les « travailleurs pauvres ».

En 2018 (bilan 2019 en cours), le nombre de demandes globales poursuit sa baisse, en lien avec un meilleur accompagnement des personnes (autres dispositifs sollicités, plan d'apurement des bailleurs, interdiction de coupures d'eau / d'électricité), un climat plus doux avec une réduction des consommations d'énergie, mais également une méconnaissance du dispositif FSL par les ménages entraînant un non recours. Le volet Accès/Maintien dans le logement a légèrement augmenté.

La moitié du nombre d'aides attribuées comme demandées concernent l'énergie. Ce constat souligne l'enjeu de logements moins gourmands face au surenchérissement du coût de l'énergie afin de lutter contre la précarité énergétique, et pour lequel le Département agit avec le dispositif de PTRE et plus globalement en tant que porteur pour la Seine-et-Marne du programme de financement SARE (Voir Le Département engagé dans la Transition énergétique).



Pour 2020, des réflexions sont prévues sur de nouveaux critères d'attribution afin d'aider les ménages les plus modestes à accéder et se maintenir dans le logement.

Le Département est la collectivité de rattachement d'Habitat77, ex OPH77. Cet office public pour le logement social a une vocation historique de bailleur très social, au regard des plafonds de ressources pour avoir accès à un logement. Aujourd'hui, 70% des occupants ont des revenus inférieurs à 60% du plafond de ressources. Cette fragilité induit des problèmes de solvabilité. Habitat77 gère un parc de 18 500 logements sur 102 communes Seine-et-Marnaise.

Les logements neufs produits chaque année (300 logements/an) appliquent la norme RT 2012 avec une performance énergétique augmentée jusque 20% (critère d'éligibilité aux aides régionales). Suivant la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle 1, de 2009, les logements sociaux en catégorie énergétique E, F et G doivent être réhabilités d'ici 2020, les logements du parc étant en très grande majorité en catégorie E. Cela permet de répondre aux enjeux énergie-climat, d'améliorer le pouvoir d'achat des locataires ce qui les rend aussi plus solvables pour le bailleur. Fin 2018, un peu moins des deux-tiers des logements concernés avaient été réhabilités, auxquels s'ajoutent 600 nouveaux logements réhabilités en 2019, Habitat77 rattrapant peu à peu son retard.

Plus globalement, Habitat77 a mis en place un plan d'actions RSE (Responsabilité sociétale de l'entreprise) pour l'amélioration du cadre de vie des locataires, la prise en compte de l'environnement dans les actions développées, la contribution au développement de l'économie et de l'emploi locale notamment en direction des publics défavorisés...

Une étude sera lancée en 2020 en vue de la création d'une Société de coordination départementale réunissant Habitat 77 et 4 autres organismes de logement social. Ces SC sont voulues par la loi afin de regrouper les entités les plus petites afin de gagner en efficacité et en moyen. Habitat77 bien que non concerné à souhaiter s'associer à cette démarche.



y

h o U



o	U	8-o	k)
o	)	U	u# 'u°)
u	k)		

La mobilité des Seine-et-Marnais, au cœur d'un des enjeux majeurs d'une démarche de développement durable, constitue un motif d'équité des Seine-et-Marnais et de cohésion du territoire. En effet, à l'échelle d'un territoire aussi disparate que la Seine-et-Marne, composé d'espaces urbains, périurbains à l'ouest et plus fortement rural à l'est, les déplacements sont déterminants pour l'accès pour tous (urbains, ruraux, jeunes, actifs, chômeurs, seniors, personnes à mobilité réduite...) à l'emploi, aux services publics, aux loisirs... Une mobilité alternative à la voiture individuelle contribue également à l'atténuation du changement climatique et à la réduction des émissions de polluants atmosphériques.

y

Avec 4324 km, la Seine-et-Marne dispose du réseau routier départemental le plus important d'Île-de-France. L'ensemble des routes (autoroute, nationale, départementale et communale) constitue le premier support de déplacements des Seine-et-Marnais. Le Département agit pour améliorer la sécurité des usagers : entretien des voiries et actions de sécurité routière.

Ce réseau routier, comme l'ensemble des voiries gérées par l'Etat, et les communes, sont des supports pour le développement économique (transport de flux de marchandises, pour les déplacements domicile-travail) et le désenclavement des territoires (voirie structurantes permettant de relier rapidement des grands bassins de vie). Pour autant, les aménagements routiers et l'usage de la route exercent des pressions importantes sur l'environnement et le cadre de vie (bruit, pollution de l'air, émissions de gaz à effet de serre, altération des continuités écologiques, consommation de ressources non renouvelables...) qui peuvent faire l'objet de mesures pour réduire les effets. Le Département agit notamment par la mise en œuvre de démarches innovantes pour limiter la production de déchets, l'utilisation de couches de roulement moins bruyantes...

En 2019, le Département a engagé les travaux de révision de son Plan de prévention du Bruit dans l'environnement, document réglementaire qui vise à proposer des actions pour résorber les nuisances sonores les plus importantes générées par les routes départementales (isolation à la source ou des façades, développement d'une mobilité alternative) et préserver les zones de calme. Le Département a également conduit une étude prospective pour une prise en compte des enjeux de continuité écologique dans les projets de rénovation des ouvrages d'art.



) o U h

## Un service de Transport à la demande (TAD) pour le désenclavement des territoires de faible densité de population

Ce service représente un outil d'aménagement du territoire, qui constitue une alternative pour la mobilité, à certaines heures de la journée, vers des pôles attractifs comme les gares, les hôpitaux, les centres commerciaux...



Le Département soutient financièrement et techniquement 11 services de transport à la demande mis en place par les collectivités intéressées ayant reçu délégation de compétences par Ile-de-France Mobilités (IDFM). Ce service local est porteur d'une image valorisante de l'action de la collectivité.

Par ailleurs, à la demande du Département et en complément des réseaux de lignes de bus régulières dans des zones peu denses, IDFM a développé depuis 2017 une politique régionale de TAD. Répondant à des critères tels que l'accès à tous ou des services performants

économiquement, les nouveaux TAD sont gérés par une centrale régionale de réservation, avec une application dédiée. En 2019, 6 services de TAD labélisés ont été mis en œuvre sur le territoire seine-et-marnais, dont un aidé financièrement par le Département.

Le Département soutient également le service FILEO, service de transport à la demande pour les communes du nord de la Seine-et-Marne en direction de la plate-forme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle directement géré par IDFM.

Au total, le budget alloué au TAD par le Département représente près d'1M€ par an.

### Des alternatives concurrentielles à la voiture individuelle

Financées par le Département et IDFM, et exploitées par 10 sociétés de transport, les lignes Seine-et-Marne Express (SME) assurent des liaisons entre les principaux pôles de Seine-et-Marne, en complément du réseau ferré.

Depuis le lancement de la première ligne en 1991, le réseau SME n'a cessé de se développer afin de répondre, au mieux, aux besoins en déplacements des Seine-et-Marnais. Il compte 14 lignes, offrant ainsi la possibilité de se déplacer rapidement en transport collectif avec une fréquence attractive et sur une amplitude horaire importante. Suite au renforcement en 2019 de 3 lignes Seine-et-Marne Express, le réseau a parcouru plus de 14 millions de kilomètres commerciaux, soit une augmentation de 3% par rapport à 2018.

Le nombre de voyageurs a quant à lui augmenté de 6% en jour de semaine (30 800 voyageurs par jour) et plus de 13% pour les week-ends et jours fériés par rapport à 2018. Le Département a participé techniquement et financièrement à l'exploitation de ces lignes à hauteur de 1,9M€ en 2019.





Le Département est aussi service organisateur des transports scolaires spéciaux sur délégation d’Île-de-France Mobilités depuis juillet 2010. En 2019, le Département a obtenu pour 6 ans une nouvelle délégation de transport scolaire (CSS et transport des élèves et étudiant handicapée). Les circuits spéciaux scolaires (CSS) sont mis en place en l’absence de ligne régulière de bus pour desservir les établissements scolaires.

244 circuits spéciaux scolaires sont mis en place par le Département, utilisés par 12 600 élèves (carte SCOL’R).

12 600 élèves (carte SCOL’R).

Le Département participe au financement du titre pour alléger la charge des familles (budget alloué de 9,4 M€). Il subventionne également les titres des scolaires utilisant des lignes régulières (39 230 élèves pour un budget de 9,3 M€).

En complément de ces transports, un service de transport à la demande adapté est dédié au transport scolaire des élèves, apprentis et étudiants handicapés. Gratuit, il favorise l’égalité des chances et l’épanouissement pour tous. Ce service a bénéficié à plus de 1 800 personnes au cours de l’année scolaire 2019-2020 (budget de 9,2 M€).

Par ailleurs, le Département soutient et participe à l’aménagement de stations de co-voiturage, mode de déplacements particulièrement adaptés dans les territoires de faible densité de population où les transports en commun ne sont pas toujours concurrentiels à la voiture (fréquence insuffisante, localisation des stations éloignée, temps de trajets...). Elles se déploient progressivement sous l’impulsion du schéma départemental des stations multimodales de covoiturage adopté en 2014 qui prévoit l’installation et la construction de 40 stations d’intérêt départemental et 150 à 200 stations locales à horizon 2030. Fin 2019, le nombre de stations de covoiturage a été porté à 16 (15 en 2017).

Soucieux de mettre en place une offre cyclable en Seine-et-Marne qui correspond aux attentes de ses habitants, le Département a lancé en 2019 la révision de sa politique Vélo pour les 10 prochaines années. Il vise le renforcement des actions du Département en faveur de la promotion de la bicyclette, tant pour les usages du quotidien que loisirs, ce mode de déplacement qui est à la fois écologique et efficace, notamment pour les trajets de courte distance étant en plein essor. Le Plan sera adopté en 2020.

Par ailleurs, le Département participe au financement de liaisons douces (axe Melun – St-Germain-Laxis porté par la CA Melun Val de Seine) et schéma cyclable (CA Coulommiers Pays de Brie). Les études sont en cours pour le tronçon nord de l’EuroVélo3, dite Scandibérique (canal de l’Ourcq / Oise).



Le Département pilote ou participe à la mise en œuvre de plusieurs projets de transport en site propre ou à la création d’aménagements en faveur des transports en commun sur le territoire seine-et-marnais.

Ces projets, par l’optimisation des réseaux routiers de bus dans les communes les plus denses, permet d’offrir aux habitants une alternative fiable à la voiture individuelle, et d’accompagner le développement urbain sur les secteurs les plus dynamiques dans un souci de mobilité durable. La majorité des aménagements réalisés ou encouragés par le Département dans ce domaine s’accompagne d’un meilleur partage de l’espace public. Parmi les projets les plus emblématiques, citons la liaison Tzen 2 entre Lieusaint et Melun, sous maîtrise d’ouvrage et cofinancement départemental (travaux en cours), la liaison de transport en commun en site propre entre Esbly Et Val



)) h

d'Europe (EVE), avec un cofinancement départemental acquis jusqu'aux études d'avant-projet (étude préliminaire en cours), les aménagements en faveur des transports en commun entre les gares de Lagny – Thorigny – Pomponne et du Val d'Europe, les aménagements en faveur des transports en commun sur l'axe RN34, en particulier à Chelles...



Depuis 2008, le Département organise et co-finance avec la Région Ile-de-France et IDFM, le service de transport à la demande en porte-à-porte pour les personnes à mobilité réduite PAM77 (rattaché au réseau PAM Ile-de-France). Le Département a fait le choix d'appliquer une tarification pour la Seine-et-Marne plus basse que la tarification décidée par IDFM et finance à ce titre une compensation sociale. PAM77 assure le transport d'une moyenne de 1 000 personnes différentes par mois. Le budget de

fonctionnement est d'environ 6 M€ pour 2019.

Les personnes âgées et adultes handicapés, ainsi que les anciens combattants, peuvent aussi acheter auprès du Département des forfaits qui leur sont réservés, sous conditions de ressources, leur permettant d'emprunter les transports en commun (forfaits Améthystes et Mobilis) à des tarifs préférentiels. En 2019, près de 16 400 personnes ont bénéficié de ces forfaits, soit +4,7% par rapport à 2018.

Enfin, le Département est maître d'ouvrage des travaux de mise en accessibilité de 79 points d'arrêt sur route départementale hors agglomération, suivant les prescriptions fixées par le Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP) adopté par IDFM et approuvé en 2016. Ces travaux sont programmés en trois phases jusqu'en 2022, 30% du coût étant financé par le Département, le reste par IDFM.







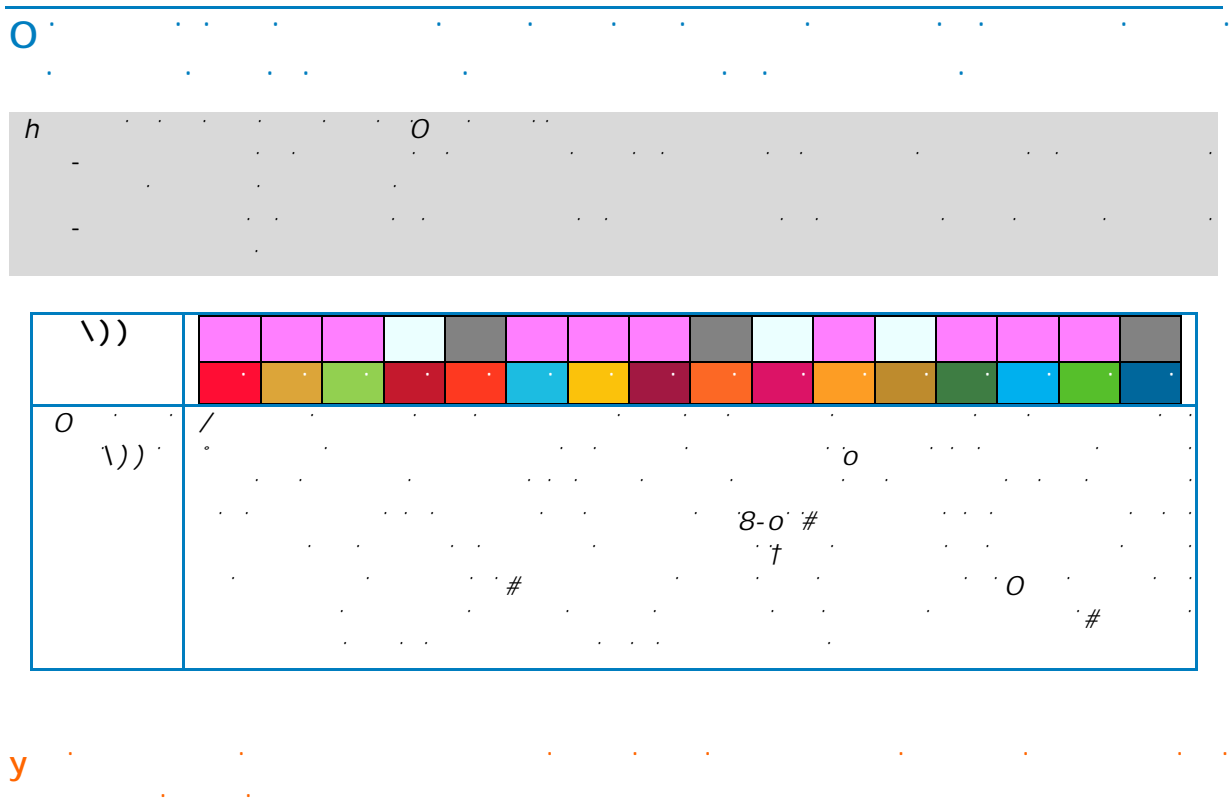


coworking et du télétravail, consultations médicales à distance, modernisation des conditions d'enseignement dans les établissements scolaires... Le très haut débit contribue aussi à réduire les besoins de déplacements, les serveurs hébergés dans des data centers étant néanmoins très énergivores. Cette énergie thermique peut cependant être récupérée pour alimenter des réseaux de chaleur (mais pas de projet connu à ce jour en Seine-et-Marne).

Depuis 2004, le Département s'est engagé pour lutter contre la fracture numérique en Seine-et-Marne, afin que tous les Seine-et-Marnais aient un accès à internet. Le Département a fait évoluer son ambition en suivant les évolutions technologiques, jusqu'à aujourd'hui être particulièrement engagé pour un accès pour tous au très haut débit, notamment par la fibre.

La desserte de tout le territoire impliquant des investissements très importants, le Département crée Seine-et-Marne numérique (SMN), Syndicat mixte associant le Département, la Région Ile-de-France et les EPCI du département volontaires (tous les EPCI sont adhérents en 2018, sauf deux). L'aménagement numérique du territoire au travers de la conception, du déploiement et de l'exploitation de réseaux de communications électroniques constitue l'objet de Seine-et-Marne Numérique. L'objectif visé est d'atteindre 50 % des usagers reliés au très haut débit d'ici 2019, 75 % d'ici 2024, 99 % d'ici 2029

SMN perçoit du Département une subvention d'investissement et de fonctionnement (respectivement 1,5 M€ et 0,23 M€ en 2019). Le Département met également à disposition de SMN des locaux avec la prise en charge des travaux, entretien et réparation.



Le Département et la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France mènent en partenariat un projet de plateforme assurant la collecte, la transformation et le conditionnement des produits agricoles de proximité. Elle approvisionnera en desserts lactés, viande de volaille, et fruits et légumes : dans un premier temps les collèges publics de Seine-et-Marne disposant d'une cuisine, les lycées de Seine-et-Marne, et également du Val-de-Marne et de Seine-St-Denis, soit 15 millions de repas, auxquels s'ajouteront dans un second temps la restauration portée par les communes et les EPCI, soit 20 millions de repas au total.

Ce projet constitue un levier important pour pérenniser l'activité agricole, accompagner les agriculteurs dans des projets de diversification de leurs productions et dynamiser les filières locales sur le territoire, dont, en particulier, les filières actuellement fragilisées (élevage, maraîchage et arboriculture). La mise en place d'un circuit de proximité permettra également de réintroduire des fruits et légumes de saison produits localement dans les repas. Il contribue à lutter contre le gaspillage alimentaire (moins de pertes lors de l'acheminement, sensibilisation des collégiens).

L'année 2019 a permis le dimensionnement de l'outil industriel pour les volets logistiques et industriel. L'objectif est de rendre la plateforme opérationnelle pour la rentrée 2022.

y

L'aménagement foncier rural est une compétence obligatoire des Départements. Elle vise par le biais d'échanges et de groupements de parcelles disséminées, à améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et contribuer à l'aménagement du territoire communal. Aujourd'hui, via les études et travaux connexes notamment, l'aménagement du territoire dans sa globalité (environnement, cadre de vie, paysage, eau...) fait partie intégrante de la politique de l'aménagement foncier.

Une opération d'aménagement foncier est mise en œuvre suivant les contextes soit par une opération d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE), soit par une procédure d'échanges et cessions amiables multilatéraux.

La plupart des communes ayant déjà été remembrées au moins une fois, le Département a fait le choix d'orienter sa politique sur les procédures amiables (sauf pour les opérations d'aménagements fonciers liées à des nouvelles infrastructures routières ou ferroviaires), qui présentent l'avantage d'être plus courte et laissent une grande place au dialogue, les propriétaires n'étant pas contraints d'échanger leurs parcelles comme ce peut être le cas pour l'AFAFE. Le Département travaille aussi plus particulièrement sur les parcelles forestières, très morcelées en Seine-et-Marne, dans l'objectif de favoriser la mobilisation de la ressource bois (bois énergie et bois matériau).

Par ailleurs, le Département contribue au développement de la filière forestière et donc à la mobilisation de la ressource bois, par des dispositifs financiers (aides européennes du second pilier de la PAC, financement de l'ONF à hauteur de 492 000 € en 2019). L'aide au développement de stratégies locales de développement forestier, pour laquelle le Département est cofinanceur a été relancée par la Région en 2019, après plusieurs années de suspension.

O

Le Département déploie sa politique agricole de manière à appréhender l'ensemble des enjeux de l'agriculture et à garantir sa prise en compte dans l'aménagement du territoire, en tant qu'atout économique majeur et facteur essentiel de l'identité et de l'attractivité de la Seine-et-Marne. A cette fin, le Département soutient la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France dont l'une des missions est d'organiser le développement agricole par la mise en œuvre d'actions de conseil, d'expérimentations techniques, d'information et de promotion des produits Seine-et-Marnais.

Il soutient pour cela des actions spécifiques de la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France (actions de fonctionnement pour la plus grande part de l'aide et d'investissements dans une moindre mesure), qui répondent aux objectifs d'intérêt départemental en faveur de l'agronomie, l'innovation et l'expérimentation (par exemple pour le développement de la méthanisation), la valorisation et la promotion de l'agriculture Seine-et-Marnaise, les productions locales et les circuits de proximité, le développement rural, l'installation et la transmission des exploitations. En 2019, le soutien a été porté à 642 000 €, dont 50 000 € spécifiquement pour l'élevage.







Le caractère agricole de la Seine-et-Marne et le dynamisme de ses acteurs font de ce territoire, un moteur pour le développement de la méthanisation. Afin de participer à sa consolidation, le Département a élaboré un schéma de développement de la méthanisation en étroite collaboration avec les acteurs structurants de la filière, dont la Chambre d'Agriculture de la région Ile-de France, la Région Ile-de-France, mais également, l'État, l'ADEME et les acteurs économiques (GRDF-GRTGaz). Il découle de ces travaux une charte partenariale, dite CapMéthà77 pilotée par le Département, associée à un plan d'action qui sera déployé à partir de 2020. L'objectif d'un département plus autonome en gaz, tout en contribuant à une mobilité décarbonée, est fixé. Ces outils s'articulent avec ceux mis en place par la Région Ile-de-France (Plan méthanisation et Cercle régional des acteurs de la méthanisation dit PROMETHA), dans un souci de complémentarité et d'efficacité des politiques publiques mises en œuvre en Seine-et-Marne en faveur du développement de la méthanisation.



En moyenne 5 à 6 millions de tonnes des déchets produits par le secteur des BTP à l'échelle francilienne sont acheminés vers les installations de stockage de déchets inertes (ISDI) Seine-et-Marnaises, soit près de 70% de ce gisement. Les travaux ferroviaires d'envergure (Grand Paris Express, Charles de Gaulle Express) vont générer environ 45 millions de tonnes de déblais entre 2016 et 2030. Les déblais inertes, non inertes non dangereux ou dangereux issus des travaux participeront à une augmentation moyenne d'environ 10 à 20 %, selon les années, aux volumes produits actuellement à l'échelle régionale par les acteurs du BTP. Le pic de production aura lieu entre 2019 et 2022.

L'enjeu est double pour la Seine-et-Marne. Il s'agit :

- d'une part du rééquilibrage territorial des capacités de stockage devant se traduire par un maillage et une répartition géographique équitable des équipements dans les autres départements de la grande couronne ; dans ce contexte, il serait pertinent d'étudier les formes de compensation des impacts (consommation de foncier, nuisances, dégradation des routes) pour les territoires récepteurs,
- d'autre part, du développement des alternatives au stockage des déchets inertes, par la valorisation matière (transformation des déblais en matériaux pour la fabrication de ciment, plâtre, briques, sables pour béton...) ou volume (comblement de carrières, exhaussement du sol dans le cadre de projets d'aménagements) des matériaux.

Le Département s'est fortement engagé dans les travaux menés par la Région Ile-de-France pour que ces enjeux soient pleinement intégrés dans le Plan régional pour la prévention et la gestion des déchets (PRPGD) qui a été approuvé en 2019. Il assure une veille sur les projets concernant la Seine-et-Marne, qui devront être compatibles avec les orientations du PRPGD.

Il contribue également aux réflexions menées dans le cadre de la CDTE et par Ensemble77 pour le développement de filières de valorisation des déchets.





Depuis le « Grenelle de l'environnement » et les lois qui en ont découlé en 2009 et 2010, la France a fixé l'objectif de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à horizon 2050, par rapport à 1990. La loi de Transition énergétique pour une croissance verte de 2015 (loi TECV) puis la récente loi Energie-Climat de 2019 ont traduit l'ambition de l'État français de réduire les émissions de GES avec l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, de réduire la consommation des énergies fossiles d'ici 2030 (-40% par rapport à 2012) en s'appuyant notamment sur une augmentation de la production d'énergie d'origine renouvelable (33% du mix énergétique consommé), et une réduction globale des consommations d'énergie finale (-7% en 2023, -20% en 2030 et -50% en 2050 par rapport à 2012).

La Transition énergétique vise à préparer l'après-pétrole, en construisant un nouveau modèle énergétique :

- plus autonome et résilient afin de ne plus dépendre des grandes puissances productrices et de la loi du marché,
- plus responsable, afin de répondre aux enjeux climatiques et sanitaires en réduisant considérablement les émissions de GES et de polluants atmosphériques,
- plus juste socialement, toute personne quels que soient ses revenus devant pouvoir bénéficier d'une énergie suffisante et à un prix supportable pour ses besoins fondamentaux (chauffage, cuisson).

La Transition énergétique repose sur 2 grands piliers : la sobriété énergétique pour tous les secteurs (bâtiments, transports, activités) et le développement des énergies renouvelables. L'économie circulaire est un de leur point de convergence, qui vise à réduire les consommations énergétiques et préserver les ressources non renouvelables en considérant les déchets comme une ressource secondaire à valoriser pour produire de nouvelles matières, associées parfois à de la production d'énergie.

Mettre en œuvre la Transition énergétique est aussi un formidable levier pour un nouveau modèle économique intégrant des enjeux environnementaux et de l'urgence climatique. C'est une source de richesse, de compétitivité et d'emplois, et un accélérateur pour faire évoluer les métiers et générer de l'innovation dans tous les secteurs (bâtiment, production d'énergie, mobilité et transports, industrie, agriculture). Dans le contexte actuel de crise économique post-COVID, l'enjeu d'une Transition énergétique au service de la relance de l'activité économique, locale et pérenne, est d'autant plus prégnant.

La réussite de la Transition énergétique passe nécessairement par une mobilisation des territoires, institutionnels, collectivités, acteurs économiques, habitants, chacun y participant à son échelle et à travers les leviers qui lui sont propres. Le Département, en tant que collectivité, intervient à travers les compétences qu'il exerce (Action sociale, Logement et Habitat, Emploi et insertion professionnelle, Solidarité territoriale, Transport des personnes en situation de handicap, Tourisme...), le patrimoine qu'il construit et gère (bâtiments- collèges et bâtiments administratifs -, routes départementales), et son fonctionnement en interne. Le Département joue aussi un rôle fondamental de facilitateur des échanges, coordonnateur et fédérateur des acteurs afin d'unir les forces et lever les blocages.

Ce focus sur les actions menées par le Département de Seine-et-Marne pour la transition énergétique, se présente sous la forme d'une série de 9 fiches traitant de 5 thématiques (Bâtiment, Mobilité, Énergies renouvelables, Consommation responsable, Communication et sensibilisation). Les actions menées en faveur des milieux naturels et de la ressource en eau, qui contribuent également à atténuer et s'adapter au changement climatique ne sont pas traitées ici.

Chacune d'elle comprend :

- des chiffres-clefs illustrés par quelques éléments de compréhension (détails d'actions menées, définition, graphiques, illustrations...),
- un rappel des principaux objectifs réglementaires issus des lois les plus récentes,
- les grands projets en cours de développement, qui feront la Seine-et-Marne et la collectivité de demain.

Les 9 fiches font l'objet d'une synthèse.

))

h° uk@ \ @- " ~ u@ ) /h° ku-U -Vu° O  
†

- o
- k
- @

Le \_\_\_\_\_ de 2019 impose la mise en œuvre d'actions dans les \_\_\_\_\_ de plus de 1 000m<sup>2</sup> pour \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ (par rapport à 2010)

Une consommation d'énergies totale estimée à **14 M** en 2019

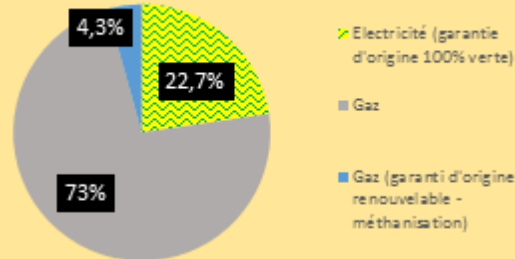
A titre comparatif, les " # " de notre zone climatique sont plafonnés à une consommation de **14 M**

d'économie estimée sur les consommations de gaz

U et  
o certifiés = j - depuis 2015

Le collège de l'Arche Guédon (Torcy) est certifié HQE et ! Il est alimenté par la

Répartition des consommations totales 2019



de collèges et de bâtiments départementaux (2019)

Ces chiffres de consommations ne sont pas uniquement liés

à l'efficacité du travail interne sur la performance énergétique des bâtiments et les gestes d'économie d'énergie. Les taux d'occupation et de surfaces couvertes, ainsi que les aléas climatiques saisonniers, influencent les besoins énergétiques.

Le \_\_\_\_\_ représente \_\_\_\_\_ des \_\_\_\_\_ en France. (#8-))

Ces économies sont réalisées par le biais de \_\_\_\_\_ passés sur 55 collèges depuis 2017, intégrant des travaux d'amélioration énergétique pour plus de \_\_\_\_\_ par an.



Les \_\_\_\_\_ suivent les consommations du patrimoine bâti via \_\_\_\_\_ et veillent, avec les agents de maintenance, au bon état des équipements et à leur optimisation.



@ " =j - † o

La Haute Qualité Environnementale (HQE) est une \_\_\_\_\_ de la construction et de la rénovation de bâtiments.

Elle consiste à atteindre, par un \_\_\_\_\_ des engagements sur un ensemble d'objectifs pour un « bâtiment durable », attestés par un certificat délivré par un organisme accrédité.

O u \_\_\_\_\_ †

h de la  
Un patrimonial pour de

\_\_\_\_\_ sont \_\_\_\_\_ =j - et la construction du collège de Magny ainsi que la réhabilitation du collège de Cesson ont été identifiées dans le cadre de la

A l'avenir, un travail d'\_\_\_\_\_ sera effectué ainsi que des \_\_\_\_\_ afin d'élaborer une stratégie d'investissement via un futur o \_\_\_\_\_ )



Le Département propose un outil unique aux intercommunalités, le Service unique de rénovation énergétique (SURE), pour accompagner les collectivités voulant engager des travaux de rénovation énergétique dans leur logement, et pour mobiliser les ressources existantes.

- La loi n° 2018-1024 relative à la lutte contre le changement climatique a pour ambition, notamment :
- La réduction de la consommation d'énergies fossiles d'ici 2030 (par rapport à 2012)
  - La lutte contre les passoires thermiques

## Les collectivités conventionnées

CC de Moret Seine-et-Loing  
CA de Paris Vallée-de-la-Marne  
CA de Coulommiers Pays-de-Brie  
Val d'Europe Agglomération



18 septembre 2018, signature de la convention de partenariat pour le développement des SURE

Le Département propose un outil unique aux intercommunalités, le Service unique de rénovation énergétique (SURE), pour accompagner les collectivités voulant engager des travaux de rénovation énergétique dans leur logement, et pour mobiliser les ressources existantes.

Un 700 pour sortir de la précarité énergétique pour des travaux de rénovation énergétique pour le public vulnérable pour des projets

26% des français (26% des jeunes) déclarent avoir souffert du froid au cours de l'hiver 2018 pendant au moins 24h. Pour 10% des ménages c'est à cause d'une mauvaise isolation.

En 2017, le Département a voté un budget de 70 millions (FSL), afin de toucher plus de Seine-et-Marnais, particulièrement les « travailleurs pauvres ». Environ 8 000 aides individuelles sont attribuées chaque année, dont

17% des français (17% des jeunes) ont des difficultés à payer leurs factures d'énergie.



Entre 2015 et 2018, le Département a financé :

- ✓ 3 millions € dans les EPHAD ou établissements pour adultes handicapés (340 places concernées).
- ✓ 7 millions € pour le parc de logements d'Habitat77 (près de 1 000 logements concernés)

de la consommation énergétique en Seine-et-Marne provient des collectivités

Dans le cadre de sa stratégie, le Département a alloué entre 2015 et 2019 :



- Plus de 9 millions € pour 25 démarches de construction durable (BBC, HQE, BEPOS...)
- Plus de 4 millions € pour 32 rénovations thermiques
- Plus de 11 millions € pour des éclairages basse consommation et des équipements plus efficaces

## Où trouver des conseils et des aides

Le Département est à votre service pour un accompagnement et des conseils personnalisés pour faire vos travaux !



Le travail d'accompagnement des intercommunalités par le Département pour le déploiement du SURE va continuer, avec pour objectif de faire passer le nombre de collectivités conventionnées à 100.

À partir de 2021, le Département aura en charge d'animer le SURE (Service d'accompagnement de la rénovation énergétique) à l'échelle de la Seine-et-Marne, avec un montant total de 10 millions pour financer les postes de conseillers Info-énergie et déployer l'action.

/V-k8@ok-V\yt-O "Oo

)

- o
- o

La loi de Transition énergétique pour la croissance verte prévoit d'a la part des dans la consommation finale brute d'énergie d'ici 2030,

des bâtiments alimentés en électricité verte depuis 2016

collèges fournis directement en - kk

bâtiments alimentés en

développements d'EnRR soutenus



La charte # U a été signée le 22 juin 2020, pour renouvelables

L'alimentation des bâtiments en énergie garantie d'origine renouvelable permet un

Le Département mène une

alimen- # 7 h t o  
-tés en énergie renouvelable et de récupération (EnRR). Lors des réfections de chaufferie, la mise en place de solution est



Contrat intercommunal de développement entre le Département de Seine-et-Marne et la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire 4 265 901 €

Par sa du territoire, le Département apporte un aux projets locaux d'équipements en EnRR.

Avec un gisement agricole

, la Seine-et-Marne est propice à la méthanisation.

La charte # U, initiée par le Département pour le soutien au développement de cette énergie, fixe pour objectif



et le

8V†

La méthanisation consiste en la de en et , par un processus de

Avec en fonctionnement en 2020 et une trentaine en cours de développement, la Seine-et-Marne est le

7

O u

Poursuite du de la méthanisation

La charte CapMéthà77 sera animée par un au Département.

Le Département et ses partenaires travaillent à la réalisation d'un

une pour le développement du 8V† ou encore au développement d'

des collectivités.



) o U  
k\*)) h

U\ " @e/o @u-kV-o' )

- k
- 7
- 7

La loi de Transition énergétique pour la croissance verte pose comme objectif une d'ici à  
 La loi d'Orientation des mobilités prévoit que les collectivités intègrent (30% dès juillet 2021).

jours télé-travaillés par agents en 2018

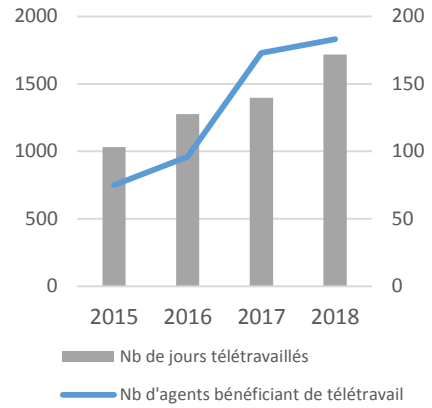


Plus de consacrés de 2015 à 2018 aux forfaits d'environ agents/an

Une des consommations de carburant entre 2015 et 2018

Une politique de qui contribue à agents de la collectivité.

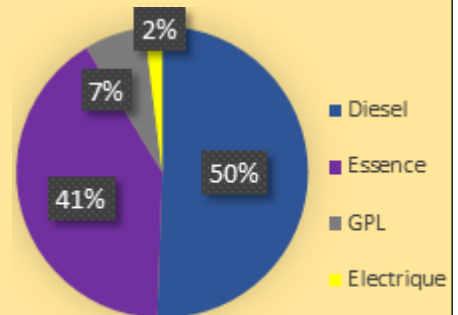
Suite au confinement, des sont en cours sur et les



Le Département à hauteur de les forfaits de transport en commun des agents travaillant pour la collectivité, conformément à la réglementation.

Avec 200 bâtiments dont 128 collèges répartis sur un département qui représente environ C 7, les besoins de des agents de la collectivité sont conséquents.

- Un parc de véhicules
- ✓ des véhicules datent de 3 ans ou moins
- ✓ bornes de recharges électriques installées



O u

Plan de Mobilité Vers des véhicules départementaux alimentés au 8V† ?

La loi de Transition énergétique pour la croissance verte, renforcée par le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Île-de-France, rend obligatoire la réalisation d' h U )

En cohérence avec sa politique de développement de la méthanisation, le Département la conversion de certains pour leur alimentation en " 8 V † (bioGNV), ainsi leurs émissions de et de , mais aussi les générées.

U\"@e/o' u-kk@k@Co' )

- \
- 7

La loi d'Orientation des mobilités prévoit :

- la part du vélo (2024)
- de la vente de voitures et utilitaires à (2040)
- mise en place de – 7 /

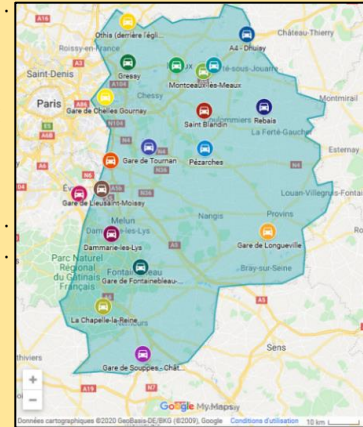
aménagées depuis 2015 pour un coût total de

aménagements soutenus de 2015 à 2019 pour près de

pour l'aménagement de tronçons d' - † en 2016-2017



Le o permettra l'installation et la construction de 40 stations d'intérêt départemental et 150 à 200 stations de proximité à horizon 2030. Multimodales, ces stations disposent généralement d'un et de



Les déplacements quotidiens en de (interne et vers Paris et la petite couronne) représentaient de tous ceux de C 7 en 2018, pour une part de la population de \ UV@

Dans le cadre de ses contrats avec les collectivités, le Département en faveur des transports en commun et liaisons douces (pistes cyclables, voies piétonnes, zones 30...)

Le Département apporte aussi son regard sur les projets d'aménagement dans le cadre de ses

Dans le cadre de l'aménagement de Villages Nature à Villeneuve-le-Comte, le Département est de

de la RD231, pour un

Une convention a été établie pour définir les modalités de répartition de l' des aménagements pour les



Inauguration du tronçon sud de la Scandibérique (2018)

EuroVelo est un projet de réseau cyclable européen, parmi lesquels - † k h , qui reliera Trondheim en Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne (5 122 km).

Il traversera 18 départements, dont la Seine-et-Marne sur

En 2018 on comptait en moyenne , contre 330 à Paris \ UV@

O u - † o U

La cyclo mobilité

h pour les

Le h † pour une approche actualisée des en faveur et du , devrait être mis en œuvre à partir du

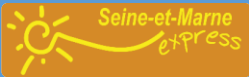
La liaison u Lieusaint-Melun ou encore les en faveur des transports en commun entre les gares de Lagny-Thorigny-Pomponne et Val d'Europe, , sont en cours de développement avec la du Département voire sous son




U\ " @ @ / ou - kk @ \ k @ Co : ..... )  
 > -  
 > #  
 > †

La loi Energie-climat vise la  
 La loi d'Orientation des mobilités prévoit l'Etat (2018-2022) avec priorité au et aux

de bus financées à hauteur de de 2017 à 2019


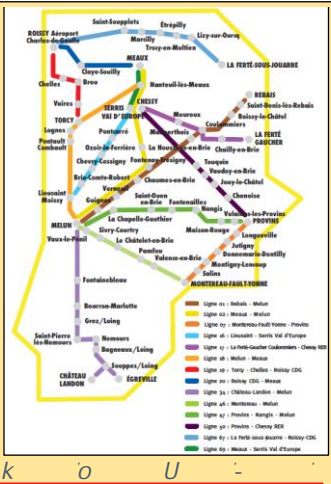


du nombre de km annuels parcourus par le réseau (16 millions de km en 2018)  
 de fréquentation en semaine de fréquentation le dimanche  
 services de u ) soutenus pour près d' par an




Des transports scolaires pour près de

Le réseau Seine-et-Marne express est 7 U dont le Département est coadministrateur. En 2019, plus de empruntent ces bus au quotidien en semaine. Le Département participe techniquement et financièrement au renforcement de l'offre de services.





En 2018 on comptait de déplacements quotidiens par Ile-de-France, contre en 2010 \ UV @

Le u ) est un aux lignes régulières, nécessaire en Pour certains services, le Département et prend en charge une partie de leur




Le Département soutient # en finançant leurs titres pour plus de ainsi que le Transport Scolaire Handicapé pour environ



Le transport est le pour les ménages français, @ -

Le Département finance pour environ par an des et U qu'il aux personnes âgées et adultes handicapés à faibles revenus, ainsi qu'aux anciens combattants et veuves.




Le Département à hauteur de par Carte Imagine R, soit en 2019 pour près de

de forfaits améthyste délivrés depuis 2015 (16 000 en 2019)

Plus de de 2015 à 2019 pour l'entretien et la modernisation de

En Seine-et-Marne, un réseau routier de qualité est aux , notamment pour assurer les trajets en et



Où - † o U  
 h en de la mise Vers des

Pour permettre aux personnes à mobilité réduite, le Département a programmé des travaux jusqu'en 2022, sur . Le Département est et les travaux à hauteur de Ile-de-France Mobilité a commandé 8V† ou à pour la moyenne et grande couronne, qui seront livrés d'ici 2021.

#\ Vo\ UU ° u@V' k-dh\ Vo° " Q  
 †  
 ➤ k  
 ➤ \  
 ➤ k

La loi de Transition énergétique pour la croissance verte fixe pour les collectivités une pour 2020.  
 La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire prévoit la des produits d'ici

transmises par en 2017 (28% en 2015)

h des marchés publics du Département intègrent des

Un service labellisé @ † k de la majorité des en 2017 appareils et consommables électroniques ont bénéficiés d'une en 2017

Avec 71 tonnes de papiers jetées (année 2018), la est une des mesures permettant de réduire la production de déchets papiers. Une procédure idoine est diffusée en interne aux agents du Département en charge des marchés publics.



Ce label porte sur les mesures prises pour

notamment via un suivi des consommations énergétiques et une sensibilisation des salariés.



L' du parc a permis une baisse des coûts :

- 510 000€ en 2016
- 180 000€ en 2017

Pour la valorisation des déchets, le # - privilégie (dans l'ordre) : La préparation en vue de la réutilisation, le recyclage, toute autre valorisation (notamment la valorisation énergétique), l'élimination.



Chaque année, des ordinateurs du Département sont donnés aux associations, après reconditionnement. Des consommables, unités centrales, écrans... sont en ligne. La sont les premiers modes de valorisation à privilégier pour un

Où - †

Mise en œuvre d'un o h ) du Département  
 Projet de h pour les cantines



Afin d'assurer une meilleure cohérence et plus de visibilité aux actions de des déchets de ses activités (plus de 1 300 tonnes en 2018), le Département travaille à l'élaboration de ce schéma au vu notamment de l' , du 'et du

Le Département, la Région Ile-de-France et la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France travaillent ensemble depuis 2015 pour faire naître ce projet destiné à assurer la

o U

## La loi relative à la lutte contre le

prévoit :

La mise en place d'une

- La mise en place d'une
- La

agents formés aux bonnes pratiques d'entretien (locaux et espaces verts)



entre 2015 et 2019

Un Département dans



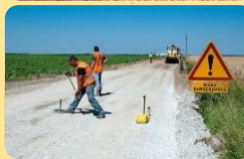
Concernant l'entretien des espaces verts, la formation porte sur les techniques alternatives

La production d' engendre en moyenne l'émission de

- communes suivies pour le Département dans leur démarche vers le
- communes sont désormais au
- communes ont obtenu le trophée - h= ' u - depuis sa création en 2013.
- Plus de pour l'entretien financés par le Département de 2015 à 2019.



des Routes départementales sont entretenues



k k)

- En 2018 :
- des matériaux rabotés ou excavés réutilisés ou valorisés,
- de matériaux (hors hydrocarbonés) d'origine recyclée dans les couches d'assises,
- de matériaux d'origine recyclée pour les couches de surface.

Cette démarche allant bien au-delà des obligations réglementaires, auprès des acteurs publics et privés du territoire.

Où

Déploiement progressif de la des collèges



Pour 2020-2021 une solution est en cours de mise en place pour la des collèges les plus gros producteurs (valorisés en biométhane ou compost) et pour une dizaine de sites. A l'horizon devront être dotés d'une solution de , comme le veut la réglementation.

#\UUyV@# u@V O

- )
- )
- #

La circulaire du 29 août 2019 a généralisé la mise en place d' dans les établissements scolaires, qui ont pour rôle de et de

### 3 pour le grand public

en soutien à PE77 pour la transition énergétique (sur la seule année 2018)

Plus de élèves sensibilisés au développement durable depuis 2017

au menées en 2018 dans les U) o

Des et des

Le Département est consulté chaque année pour y h



Les guides éco-gestes du Département comportent des pour économiser l'énergie, l'eau, les matières et pour adopter des pratiques avec une empreinte environnementale moindre.



Ces guides sont dans les du Département et sur son site



Par les dispositifs h h- et # le Département soutient et encourage les initiatives de développement durable.

Dans le cadre de ses Contrats de Performance Énergétique, des actions de (notamment sur la transition énergétique) sont menées dans 25 collèges sur toute la durée des contrats. Elles sont destinées aux , aux

Au travers d'évènements qu'il organise ou co-organise, le Département le ainsi que le aux enjeux du développement durable, notamment de la transition énergétique.



Inauguration de nouveaux moyens d'essais de R&D pour la transition énergétique. EDF Energy Lab (16/12/2019)



Le Département est acteur de la transition énergétique, mais aussi le

notamment dans le cadre de la #

#) u-

Le Département contribue à l' , en veillant à la cohérence intrinsèque des projets d'urbanisme et à la prise en compte des orientations supra-communales.





## O

La Transition énergétique est un enjeu majeur de ce début du XXIème siècle. Il s'agit de préparer l'après-pétrole en visant un nouveau modèle énergétique, plus autonome et résilient, plus responsable et plus juste socialement. C'est aussi un levier pour contribuer à un nouveau modèle économique intégrant des enjeux environnementaux et de l'urgence climatique.

Le Département de Seine-et-Marne s'est engagé dans la Transition énergétique, à travers la gestion de son patrimoine, la mise en œuvre de ses compétences, et son fonctionnement interne.

## O)

Le bâtiment, résidentiel et tertiaire, est responsable de 45% des consommations d'énergie en Seine-et-Marne.

Le patrimoine bâti du Département est composé de 200 bâtiments dont 128 collèges. Pour le neuf, le Département s'inscrit dans : certification « Haute Qualité Environnementale » (HQE) et mise en œuvre de la Charte bois construction publique exemplaire.

Pour autant, et comme partout, c'est en agissant sur le bâti existant que les gains énergétiques sont les plus importants, du fait de leur nombre et de leur période de construction où les obligations en matière de performance énergétique étaient moins poussées voire inexistantes pour les plus anciens. Le Département agit aujourd'hui principalement en mettant en œuvre

sur un quart de son patrimoine (contrats de performance énergétique), un suivi des consommations et des équipements. La plupart des bâtiments étant soumis au décret tertiaire de 2019, des actions massives seront à mettre en place afin de répondre . Elles seront déployées suivant une stratégie d'investissement inscrite dans un futur schéma directeur de l'énergie.

A noter que tous les bâtiments sont alimentés par une électricité verte et 8 bâtiments sont chauffés par une énergie d'origine renouvelable (biomasse ou biométhane).

La rénovation énergétique des logements constitue un chantier prioritaire pour répondre aux enjeux climat et diminuer les charges des ménages. C'est aussi un levier pour la création d'emplois non délocalisables.

Dans le cadre de sa politique contractuelle, le Département apporte un (bâtiments et éclairage public). Il a également développé (bâtiments et éclairage public) souhaitant proposer à leurs habitants un service public d'accompagnement pour leurs travaux de rénovation. Le SURE a déjà été mis en place par 4 EPCI, et continue à se déployer. Afin d'alléger les charges des publics les plus vulnérables, le Département de son opérateur HLM Habitat77 et de plusieurs EPHAD, et apporte des aides directement aux habitants les plus modestes pour leurs impayés (notamment énergie) au titre du 7

Par son action de fédération et de coordination des acteurs locaux, le Département a inscrit la Seine-et-Marne pour le chauffage et la mobilité à travers sa politique de soutien à la production de biométhane : CapMétha77.

y

Le secteur des transports représente 31% des consommations d'énergie en Seine-et-Marne. Structurellement, la Seine-et-Marne étant un grand département, les besoins de déplacement sont importants, avec une très forte dépendance à la voiture accentuée par son caractère rural. Les nombreux sites départementaux et leur éclatement (collèges, MDS, ARD) impliquent des besoins de déplacements conséquents pour les agents.

Pour les déplacements professionnels, si le parc de véhicules est quasi-exclusivement thermique (diesel ou essence), l'a rendu plus performant et moins polluant. Des réflexions sont engagées pour une évolution vers le (bio)GNV pour les véhicules lourds et certains utilitaires, en cohérence avec la politique départementale CapMéth77.

Pour les déplacements domicile-travail, la pour les agents pouvant utiliser les transports publics constituent aujourd'hui la principale action pour réduire leurs impacts. Le développement d'une politique est en cours de réflexion (télétravail) et de développement (équipement des salles de réunion pour la visio-conférence), sur la base du retour d'expérience de la période de confinement du printemps 2020 liée au COVID-19.

Le Département s'est engagé pour proposer aux habitants optimisation du remplissage des voitures individuelles par l'aménagement d'une quinzaine de stations de covoiturage, contribution au développement de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle tels que le réseau de lignes Seine-et-Marne Express au succès grandissant, le projet de tramway Tzen2. Le Département propose : transport à la demande, aide à l'achat de forfaits de transport pour les collégiens et les personnes vulnérables (enfants et adultes en situation de handicap, personnes âgées).

Des aides ont également été apportées aux territoires dans le cadre de la politique contractuelle pour le développement d'une mobilité alternative à la voiture « solo ».

Pour assurer ces transports alternatifs en toute sécurité, le Département a investi entre 2015 et 2019 plus de 189 M€, indispensables au désenclavement des territoires.

Le Département contribue aussi au à vocation tourisme-loisirs et quotidien à travers son schéma départemental Vélo, actuellement en cours de révision.

O

De façon plus transversale, une consommation responsable permet d'agir directement et indirectement en faveur de la Transition énergétique, notamment par la : critères environnementaux dans les marchés publics, dématérialisation progressive des procédures et gestion optimisée du parc des imprimantes pour diminuer la consommation de papier, labellisation Imprim'Vert de l'imprimerie, reconditionnement de consommables et matériels informatiques... Le Département est

, pour lesquels il dépasse les objectifs réglementaires (réduction de la production de déchets et utilisation de matériaux recyclés), pratiques qu'il contribue à diffuser dans toute la Seine-et-Marne et au-delà.

Le Département met en œuvre et fait la promotion , énergivores et producteurs de gaz à effet de serre pour leur production.

L'enjeu de développement de circuits alimentaires courts, qui a été mis en exergue par l'épisode sanitaire lié au COVID-19 au printemps 2020, est bien compris de longue date par le Département qui a engagé depuis 2015 une réflexion pour un projet de plateforme d'approvisionnement des cantines de nos collèges.

) o U  
k°)) h

Des ateliers de sensibilisation sont mises en œuvre chaque année principalement à destination des collégiens dans le cadre de l'Éducation au développement durable, et plus ponctuellement des publics des Maisons départementales de solidarité. 3 guides éco-gestes sont également mis à disposition du grand public.



# DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Hôtel du Département | CS 50377 | 77010 MELUN cedex  
01 64 14 77 77 | [seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr) |     